

**Emploi et
Développement social Canada**

**Rapport sur les résultats ministériels
2016-2017**

L'honorable Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017 d'Emploi et Développement social Canada

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publiccentre-EDSC.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em1-12F-PDF

ISSN : 2561-3197

EDSC

N° de cat. : SP-1157-10-17

Table des matières

MESSAGE DES MINISTRES	1
À PROPOS DE CE RAPPORT SUR LES RÉSULTATS MINISTÉRIELS	2
APERÇU DES RÉSULTATS	4
PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES	6
RAISON D'ÊTRE, MANDAT ET RÔLE : QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS	15
RAISON D'ÊTRE	15
MANDAT ET RÔLE	15
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PRINCIPAUX RISQUES	18
CONTEXTE OPÉRATIONNEL	18
PRINCIPAUX RISQUES	28
RÉSULTATS : CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI	34
PROGRAMMES ET PRIORITÉS	34
PROGRAMME 1.1 : RÉSEAU DE SERVICES À L'APPUI DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT	34
PROGRAMME 1.2 : PRESTATION DE SERVICES POUR D'AUTRES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA	38
PROGRAMME 2.1 : COMPÉTENCES ET EMPLOI	41
PROGRAMME 2.2 : APPRENTISSAGE	49
PROGRAMME 3.1 : TRAVAIL	53
PROGRAMME 4.1 : SÉCURITÉ DU REVENU	60
PROGRAMME 4.2 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL	66
SERVICES INTERNES	71
ANALYSE DES TENDANCES EN MATIÈRE DE DÉPENSES ET DE RESSOURCES HUMAINES	79
DÉPENSES RÉELLES	80
RESSOURCES HUMAINES RÉELLES	86
DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ	88
HARMONISATION DES DÉPENSES AVEC LE CADRE PANGOUVERNEMENTAL	89
ÉTATS FINANCIERS ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS	90
États financiers	90
Faits saillants des états financiers	90
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	95
RENSEIGNEMENTS MINISTÉRIELS	95
RENSEIGNEMENTS CONNEXES SUR LES PROGRAMMES DE NIVEAU INFÉRIEUR	98
TABLEAUX DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	98
DÉPENSES FISCALES FÉDÉRALES	98

COORDONNÉES DE L'ORGANISATION	98
ANNEXE : DÉFINITIONS	99
NOTES DE FIN DE DOCUMENT	103

Message des ministres

Nous sommes heureux de présenter le Rapport ministériel sur les résultats 2016-2017 d'Emploi et Développement social Canada.

Alors que nous célébrons le 150^e anniversaire de la Confédération tout au long de 2017, nous avons l'occasion de réfléchir sur la façon dont Emploi et Développement social Canada (EDSC) a évolué et de déterminer comment le Ministère continuera d'innover, d'améliorer et de moderniser ses programmes et services pour les Canadiens. Il s'agit également d'une occasion de remercier les employés d'EDSC, du Programme du travail et de Service Canada d'offrir le soutien nécessaire aux Canadiens afin qu'ils puissent bâtir un avenir plus solide.

Chaque Canadien a droit à une chance réelle et équitable de réussir et de se réaliser pleinement. La priorité absolue de notre gouvernement est d'aider un plus grand nombre de Canadiens à se joindre à la classe moyenne. Nous voulons élargir la classe moyenne et la rendre plus résiliente. En encourageant l'innovation sociale, nous pouvons améliorer la qualité de vie des Canadiens grâce à la collaboration avec de nouveaux partenaires et à la mise à l'essai d'idées créatives pour aborder les enjeux sociaux.

EDSC continue de travailler au renforcement des relations avec les collectivités autochtones. L'amélioration de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones témoigne de notre engagement à promouvoir le développement économique et la création d'emplois dans les collectivités autochtones partout au pays.

Le Ministère a fait progresser un certain nombre d'engagements clés à l'appui de la classe moyenne et de la croissance inclusive, y compris l'instauration d'une Prestation canadienne pour enfants plus généreuse et mieux ciblée pour les familles canadiennes, ce qui constitue la plus importante innovation en matière de politique sociale en une génération. La mise en place de l'Allocation canadienne pour enfants et du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants garantira que les enfants ont une chance réelle de réussir quel que soit le milieu d'où ils viennent.

Nous avons pris des mesures pour aider les jeunes qui commencent leurs études postsecondaires. Nous avons également rendu ces dernières plus abordables pour les étudiants de familles à revenu faible et moyen, en bonifiant les Bourses d'études canadiennes et en accordant une meilleure aide financière aux étudiants. Nous avons mis en œuvre des mesures pour les jeunes canadiens afin de créer des possibilités de Stages pratiques pour étudiants et nous améliorerons la Stratégie emploi jeunesse avec l'aide des précieux commentaires reçus du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes.

Plusieurs améliorations de l'assurance-emploi sont entrées en vigueur afin que plus de Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin. Nous poursuivons nos efforts pour veiller à ce que les milieux de travail soient sûrs, productifs et coopératifs, notamment en abrogeant les projets de loi C-377 et C-525 afin de contribuer à l'adoption d'une approche juste et équilibrée en matière de relations de travail, de mettre en œuvre des changements réglementaires sur l'amiante et de mener des consultations publiques sur la façon de s'assurer que les institutions fédérales sont des milieux de travail exempts de harcèlement et de violence sexuelle.

Pour aider les aînés à sortir de l'ornière de la pauvreté et améliorer leur sécurité du revenu, nous avons haussé le Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu vivant seul et avons ramené à 65 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse. Nous voulons soutenir nos aînés en veillant à ce que les prestations suivent le rythme du coût réel de la vie.

Ce fut une année des plus intéressantes au plan des programmes d'accessibilité et de notre programme d'accessibilité global, car nous avons tenu des discussions et des consultations ouvertes avec tous les ordres de gouvernement, des partenaires de la collectivité des personnes handicapées, des collectivités autochtones et des Canadiens de partout au pays. Il s'agit de l'exercice de consultation du gouvernement du Canada sur les questions touchant les personnes handicapées le plus vaste et le plus accessible à ce jour. Les résultats éclaireront les lois sur l'accessibilité et aideront à éliminer les obstacles systémiques et à offrir des chances égales à tous les Canadiens handicapés.

Nous sommes déterminés à améliorer le bien-être économique de toutes les familles canadiennes. Cela consiste notamment à faciliter l'accès à des services de garde abordables, à promouvoir un effectif plus résilient, à venir en aide aux apprenants adultes s'adaptant à un marché du travail changeant, et à améliorer les programmes et les services pour réduire la pauvreté et lutter contre l'itinérance.

Nous sommes déterminés à assurer l'excellence du service et à transformer la façon dont nous fournissons les services aux Canadiens, aux employeurs, aux collectivités et aux organisations. Le Ministère continuera de transformer sa prestation de services de manière que, à l'avenir, les Canadiens reçoivent des services de grande qualité, faciles à consulter, simples et sûrs qui répondent à leurs besoins, qu'ils soient offerts en ligne, par l'entremise de centres d'appels ou en personne.

Nous sommes déterminés à poursuivre un dialogue ouvert et transparent avec les Canadiens et nos partenaires afin d'atteindre nos objectifs et de donner à chaque Canadien une chance juste et égale de réussir.

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

L'honorable Kent Hehr, C.P., député
Ministre des Sports et des Personnes handicapées

À propos de ce rapport sur les résultats ministériels

Ce rapport sur les résultats ministériel fournit des renseignements essentiels sur les activités accomplies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) au cours du dernier exercice et sur la manière dont le Ministère a contribué au programme du gouvernement.

- Dans la section « [Priorités organisationnelles](#) », vous trouverez une courte description des principales initiatives menées par le Ministère pour l'exercice 2016 à 2017, sous les orientations stratégiques et les priorités auxquelles elles sont associées. Vous trouverez également plus de renseignements sur ces initiatives à la section du présent document indiquée dans la colonne de droite.
- La section « [Raison d'être, mandat et rôle](#) » fournit de l'information sur le nombre de clients servis, ainsi que nos principales réussites en matière de normes de services pour l'exercice 2016 à 2017.
- Nous discuterons des tendances et des facteurs ayant une incidence sur notre travail et sur notre capacité à respecter nos engagements dans la section « [Contexte opérationnel et principaux risques](#) ».
- Tout au long des sections « [Résultats](#) », vous verrez des encadrés qui contiennent des renseignements sur des initiatives pangouvernementales qui ont une incidence sur un large éventail de programmes distincts, ainsi que sur des projets novateurs et expérimentaux qui nous permettent de respecter notre engagement de mieux soutenir et servir les Canadiens.
- Nous fournirons un aperçu des dépenses budgétaires et des ressources humaines dans la section « [Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines](#) ».
- Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des [programmes de niveau inférieur d'EDSC](#)ⁱ sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'[InfoBase](#)ⁱⁱ.
- Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants se trouvent sur le site Web d'EDSC :
 - [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus](#)ⁱⁱⁱ
 - [Initiatives horizontales](#)^{iv}
 - [Stratégie ministérielle de développement durable](#)^v
 - [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)^{vi}
 - [Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor](#)^{vii}
 - [Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État](#)^{viii}
 - [Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes](#)^{ix}
 - [Audits et évaluations internes](#)^x

Aperçu de nos résultats

Quel est le montant des fonds utilisés?

Pour l'exercice 2016 à 2017, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a consacré 122,8 milliards de dollars aux programmes et aux services, dont :

- 116,5 milliards de dollars (95 %) ont profité directement aux Canadiens au moyen de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada (RPC), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et d'autres programmes législatifs de paiements de transfert.
- Les dépenses du Ministère ont totalisé 1,9 milliard de dollars en subventions et contributions votées et 2,2 milliards de dollars en prestations d'emploi et mesures de soutien.
- 991,9 millions de dollars en subventions canadiennes pour l'épargne-études et en bons d'études canadiens ont été versés dans des régimes enregistrés d'épargne-études pour aider les Canadiens à épargner tôt en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.

Qui étaient les personnes concernées?

EDSC est le quatrième ministère en importance du gouvernement du Canada et, à ce titre, ses employés ont touché la vie des Canadiens partout au pays. Pour l'exercice 2016 à 2017, les 21 825 équivalents temps plein (ETP – voir l'annexe « [Annexe : Définitions](#) ») sont répartis comme suit :

- 17 982 ETP (82 %) ont assuré le versement de prestations directes aux Canadiens, notamment d'assurance-emploi, du RPC, de la SV, d'autres programmes de paiement de transfert, et de subventions et contributions à l'échelle du Canada.
- 3 843 ETP (18 %) ont appuyé la prestation des services et l'exécution des programmes du Ministère.

EDSC a aidé des millions de Canadiens au cours de l'exercice 2016 à 2017

- 93,5 millions de visites sur le site Web d'EDSC.
- Près de 1,8 million d'appels auxquels ont répondu les agents de 1 800 O-Canada.
- 9,2 millions de visites en personne aux bureaux de Service Canada.
- 4,8 millions de passeports délivrés.
- 3 millions de demandes de prestations d'assurance-emploi (demandes initiales et de renouvellement), 689 764 demandes de prestations du RPC et 800 941 demandes de prestations de la SV ont été traitées.
- Les paiements de prestations se sont élevés à 27 millions dans le cas de l'assurance-emploi (demandes initiales et de renouvellement), 66,3 millions dans le cas du RPC et 70,5 millions dans le cas de la SV.
- 3,56 milliards de dollars ont été retirés de régimes enregistrés d'épargne-études pour financer les études postsecondaires de quelque 419 611 bénéficiaires avant le 31 décembre 2016.

- 562 000 étudiants de niveau postsecondaire inscrits à temps plein (âgés de 15 à 29 ans) ont reçu une aide financière du gouvernement fédéral; ce nombre comprend les étudiants ayant reçu un prêt ou une bourse et les étudiants ayant bénéficié d'une franchise d'intérêts sur leur prêt pendant les études.
- 97 % des conflits de travail, où les parties étaient aidées par des agents d'EDSC, ont été réglés sans arrêt de travail.
- 90 % des paiements de contribution ont été traités dans les 28 jours civils suivant la réception d'une demande de remboursement dûment remplie pour les projets de contributions approuvés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses* pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées)* pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
61 637 881 808	128 078 551 139	122 979 274 637	122 754 820 080	(5 323 731 059)

*Les prestations d'assurance-emploi et du RPC ne sont pas comprises dans le Budget principal des dépenses du Ministère, mais elles le sont dans les dépenses prévues, les autorisations totales pouvant être utilisées et les dépenses réelles.

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable à la Prestation universelle pour la garde d'enfants (5 721,2 millions). Le budget de 2016 a instauré l'Allocation canadienne pour enfants, dont la responsabilité a été transférée à l'Agence du revenu du Canada. L'Allocation a remplacé la Prestation universelle pour la garde d'enfants le 1^{er} juillet 2016.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP]*)

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
20 881	21 825	944

*L'écart est attribuable aux demandes de fonds et d'ETP supplémentaires pour composer avec la charge de travail liée à la SV, au RPC et à l'assurance-emploi, ainsi qu'aux mesures connexes prises après que le nombre prévu d'ETP eut été déterminé.

Pour obtenir plus d'information sur les plans, les priorités et les résultats obtenus du Ministère, consulter la section « [Résultats : Ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.

Priorités organisationnelles

Orientation stratégique : Élaborer des politiques et des programmes sociaux et économiques qui améliorent le bien-être des familles, des enfants et des groupes vulnérables.

Priorité n° 1 : Renforcer les programmes et les services de sécurité sociale, et collaborer avec les provinces et les territoires afin de réduire la pauvreté.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
Augmenter le Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu vivant seuls et rétablir l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse (SV) à 65 ans; collaborer avec les provinces et les territoires afin d'assurer une approche concertée pour les aînés.	La prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti a été augmentée pour les aînés à faible revenu qui vivent seuls, et l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV a été ramené à 65 ans (plutôt qu'à 67 ans).	Sécurité du revenu
Aider Statistique Canada à indexer les prestations de la SV en fonction d'un nouvel indice des prix pour les aînés et apporter les modifications opérationnelles et législatives nécessaires pour se servir de la nouvelle mesure afin d'indexer les paiements de la SV.	Le Ministère dirige l'indexation des prestations de la SV en fonction d'un nouvel indice des prix pour les aînés en étroite collaboration avec Statistique Canada, qui est responsable de l'Indice des prix à la consommation.	Sécurité du revenu
Aider le ministère des Finances Canada à définir des options visant à améliorer le Régime de pensions du Canada (RPC), consulter les Canadiens et apporter les modifications législatives nécessaires à leur exécution.	Le Ministère a créé et mis en œuvre un programme de rétroaction de la qualité individuelle pour l'exercice 2016 à 2017.	Sécurité du revenu
Renouveler le Programme de prestations d'invalidité du RPC afin de veiller à ce qu'il soit adapté aux besoins des Canadiens ayant une invalidité grave et prolongée.	Le Ministère a souscrit à toutes les recommandations faites par le Comité permanent des comptes publics concernant le processus initial de demande, la rapidité des décisions, la cohérence et la qualité des décisions et la rapidité des appels tranchés par le Tribunal de la sécurité sociale du Canada, et il demeure résolu à les mettre en œuvre.	Sécurité du revenu
Mettre au point une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui s'harmonisera avec les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté qui existent actuellement. <ul style="list-style-type: none"> Établir des objectifs de réduction de la 	L'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté est en cours.	Stratégie de réduction de la pauvreté

<p>pauvreté, mesurer et rendre publiquement compte des progrès réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'appui de la stratégie et en réponse au rapport fédéral intitulé Équité au travail : Des normes du travail fédérales pour le XXI^e siècle, entreprendre des initiatives qui feront la promotion d'emplois de qualité et de travail décent. 		
<p>Collaborer avec le ministère des Finances Canada à la conception et à la mise en place de l'Allocation canadienne pour enfants et remplacer la Prestation universelle pour la garde d'enfants, en s'appuyant sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).</p>	<p>La Prestation fiscale canadienne pour enfants et le SPNE (ainsi que la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui ne faisait pas partie du SPNE) ont été remplacés par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants.</p>	<p>Développement social</p>

Priorité no 2 : Entreprendre des initiatives de politique sociale qui répondent aux besoins des familles et des groupes vulnérables, aider les collectivités à développer leur infrastructure sociale et préconiser des solutions aux problèmes sociaux au moyen d'approches novatrices.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
<p>Travailler à la création et à l'exécution d'un programme d'infrastructures sociales qui comprendra des investissements dans le logement abordable et les installations culturelles et récréatives. Ce programme comprendra les initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> appuyer l'élaboration d'une stratégie visant à rétablir le rôle du gouvernement dans le logement abordable; fournir aux collectivités les fonds dont elles ont besoin pour aider les Canadiens sans abri à trouver un logement stable, dans le cadre de l'initiative Logement d'abord. 	<p>Le budget de 2016 a proposé une somme supplémentaire de 111,8 millions de dollars sur deux exercices (2016 à 2017 et 2017 à 2018) pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. La majeure partie de ces fonds a été attribuée aux volets offerts régionalement pour permettre aux collectivités canadiennes de renforcer leurs efforts pour lutter contre l'itinérance en bonifiant les projets existants, en finançant des projets additionnels reçus dans le cadre d'appels de propositions antérieurs et en lançant de nouveaux appels de propositions. Le budget de 2016 comprend une somme supplémentaire de 12,5 millions sur deux ans pour le volet Solutions novatrices à l'itinérance. Cet investissement, de même que le financement de base, a permis de lancer deux appels de propositions pendant</p>	<p>Développement social</p>

	l'exercice 2016 à 2017, l'un pour les projets de microsubventions destinées à des projets expérimentaux à petite échelle et l'autre pour les projets de contribution de plus grande envergure visant à mettre à l'essai des approches novatrices afin de prévenir et de réduire l'itinérance.	
Élaborer un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en consultation avec les provinces et les territoires et les peuples autochtones.	Le 12 juin 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont annoncé la conclusion d'une entente sur un cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	Apprentissage et garde des jeunes enfants (encadré 3)
Diriger un processus de mobilisation auprès des Canadiens handicapés et de nombreux autres intervenants et partenaires, et faire des analyses stratégiques pour élaborer une loi sur les Canadiens handicapés qui garantira une accessibilité accrue et éliminera les obstacles pour les Canadiens handicapés.	Dans le cadre de ce processus de mobilisation, les Canadiens ont pu s'exprimer sur ce que devrait contenir la nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité. Les résultats du processus de mobilisation ont été conservés en prévision de l'élaboration des politiques et des programmes futurs du gouvernement du Canada sur les questions touchant les personnes handicapées.	Développement social
Amorcer un processus de mobilisation afin de mettre au point une stratégie d'innovation sociale et de financement social qui se concentrera sur la mise à l'essai et l'élaboration d'initiatives novatrices qui proposent des solutions aux problèmes sociaux dans les collectivités.	Le processus de mise en candidature à titre de membre du Comité directeur sur l'innovation sociale et la finance sociale a été lancé. Les intervenants et d'autres ministères ont été mobilisés pour aider à jeter les bases d'une approche pangouvernementale intégrée.	Développement social

Orientation stratégique : Transformer les politiques et les programmes relatifs à l'emploi, au développement de la main-d'œuvre et au domaine du travail pour répondre aux besoins de tous les Canadiens, et favoriser l'intégration.

Priorité n° 3 : Élaborer et exécuter des politiques, des programmes et des services qui appuient les travailleurs et les employeurs, et collaborer avec les provinces et les territoires en vue de répondre aux réalités du marché du travail actuel.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
Améliorer les mesures de soutien à l'assurance-emploi et aider les Canadiens à trouver des emplois de qualité.	Les améliorations apportées à l'assurance-emploi visent à accroître la sécurité du revenu et la participation au marché du travail et contribuent à une main-d'œuvre qualifiée, souple et inclusive et à un marché du travail efficace.	Compétences et emploi

<p>En collaboration avec d'autres ministères fédéraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ abroger les projets de loi C-377 et C-525; ▪ mettre en place une politique moderne sur les salaires équitables; ▪ proposer des initiatives veillant à ce que les institutions fédérales soient des milieux de travail exempts de harcèlement et de violence sexuelle. 	<p>Le Ministère a rédigé le projet de loi C-4, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la Loi de l'impôt sur le revenu, que la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail a déposé. Le Ministère a également fait progresser la mise en œuvre d'une politique salariale équitable et travaillé à l'élaboration d'initiatives visant à faire en sorte que les institutions et les milieux de travail fédéraux soient exempts de harcèlement et de violence sexuelle.</p>	<p>Travail</p>
<p>Formuler des propositions visant à donner un congé plus souple et généreux aux proches aidants, et à rendre le congé parental plus flexible.</p>	<p>Dans le budget de 2017, le Ministère a élaboré des propositions pour accorder un congé plus généreux et plus flexible aux proches aidants et rendre le congé parental plus flexible.</p>	<p>Travail</p>
<p>Modifier le Code canadien du travail afin de permettre aux travailleurs dont le milieu de travail est régi par le gouvernement fédéral de demander officiellement des conditions de travail plus souples, d'améliorer les congés et d'accroître les mesures de conformité.</p>	<p>Le Ministère a tenu des consultations sur les régimes de travail flexibles en mai et juin 2016 pour appuyer l'élaboration de modifications du Code canadien du travail.</p>	<p>Travail</p>

Priorité n° 4 : Renforcer la formation et l'accès aux études postsecondaires, et aider les personnes, y compris les jeunes et les personnes faisant partie des groupes vulnérables, à acquérir les compétences dont ils ont besoin et obtenir l'information nécessaire pour participer au marché du travail.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
<p>Améliorer les possibilités d'emplois permanents et de qualité pour les jeunes.</p>	<p>Le Ministère a augmenté le nombre d'emplois d'été créés pour les jeunes, accru le nombre de jeunes ayant accès à Connexion compétences, augmenté le nombre d'emplois verts pour les jeunes, appuyé l'amélioration des compétences essentielles et continué de travailler pour créer des stages d'apprentissage intégré au travail.</p>	<p>Compétences et emploi</p>

<p>Améliorer l'accès des travailleurs à une formation de qualité qui ouvre la voie à des carrières prometteuses afin de favoriser le développement d'une main-d'œuvre spécialisée et bien préparée.</p>	<p>Le Ministère a travaillé avec les provinces et les territoires pour terminer les consultations au sujet de nouvelles ententes de transfert relatives au marché du travail et fournir un financement accru de façon provisoire.</p>	<p>Compétences et emploi</p>
<p>Améliorer les résultats sur le marché du travail Autochtones en favorisant le développement économique et la création d'emplois.</p>	<p>Grâce aux programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones, le Ministère appuie une gamme complète de services de perfectionnement des compétences et de formation professionnelle, dont une formation plus poussée alignée sur les besoins communautaires dans des domaines clés tels la construction de logements, le traitement de l'eau, la garde d'enfants, l'administration locale et les infrastructures. Dans le cadre du renouvellement des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones, le Ministère a aussi amplement mobilisé les partenaires et les intervenants autochtones.</p>	<p>Compétences et emploi</p>
<p>Améliorer les résultats sur le marché du travail des nouveaux Canadiens en favorisant l'intégration des immigrants et des réfugiés au marché du travail.</p>	<p>Le Ministère continue de travailler à l'amélioration des résultats sur le marché du travail des travailleurs formés à l'étranger dans les professions et les secteurs ciblés en élaborant des évaluations et une reconnaissance équitables, transparentes, cohérentes et ponctuelles des qualifications professionnelles.</p>	<p>Compétences et emploi</p>
<p>En collaboration avec les provinces et le territoire participants, étudier les façons de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible aux étudiants de familles à revenu faible ou moyen, notamment en examinant les seuils d'admissibilité et le montant des bourses d'études canadiennes, et réviser les seuils de revenu associés au Programme d'aide au remboursement.</p>	<p>Le Ministère a instauré une hausse de 50 % des bourses d'études canadiennes et une augmentation des seuils d'admissibilité au Programme d'aide au remboursement afin de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants de familles à revenu faible ou moyen.</p>	<p>Apprentissage</p>
<p>En collaboration avec les intervenants, les organisations communautaires et les entreprises, faire connaître à tous les Canadiens les avantages de l'épargne-études précoce au moyen de régimes enregistrés d'épargne-études et faciliter l'accès au Bon d'études canadien pour les enfants de familles à faible revenu.</p>	<p>Le Ministère collabore avec un éventail de partenaires et d'intervenants, y compris les provinces, les territoires et les Autochtones, afin de promouvoir davantage les bienfaits de l'épargne hâtive dans les régimes enregistrés d'épargne-études.</p>	<p>Apprentissage</p>

Orientation stratégique : Mettre au point une stratégie de services visant à concevoir et à exécuter des services pratiques, sécurisés et centrés sur le client.

Priorité n° 5 : Dans la mesure du possible, concevoir et utiliser des outils numériques et des processus automatisés pour tous les services d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), afin que les Canadiens puissent obtenir en temps opportun des renseignements précis et adaptés à leurs besoins, et accéder à tous les services au moyen d'une plateforme numérique libre-service.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
<p>Améliorer l'expérience de service à la clientèle en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bonifiant les services numériques (options libre-service); ▪ favorisant l'intégration des services pour tous les modes de prestation; ▪ perfectionnant les mécanismes de rétroaction des clients. 	<p>L'expérience de service à la clientèle a été bonifiée avec la mise en œuvre d'options libre-service permettant aux demandeurs d'assurance-emploi de vérifier l'état de leur demande et de recevoir des messages au sujet de leur demande par l'entremise de Mon dossier Service Canada. Le Ministère a mis en place le « regroupement des services liés à la naissance » avec la Saskatchewan; les parents peuvent ainsi demander un numéro d'assurance sociale, des prestations pour enfants et le certificat de naissance de leur enfant en une seule étape. Toutes les provinces participent désormais.</p>	<p>Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement</p>
<p>Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'amélioration des services de la SV, l'élaboration des processus d'inscription automatisés et proactifs et la simplification du processus de demande grâce à un agencement d'enquêtes auprès des clients, de recherches sur le service, de principes de conception axée sur les citoyens et d'essais réalisés auprès d'utilisateurs. Parallèlement, procéder à la migration des systèmes centraux désuets vers la nouvelle plateforme du RPC, afin de mieux intégrer le traitement des demandes et d'élargir les services électroniques.</p>	<p>Le Ministère a mis en œuvre la deuxième étape de l'inscription automatique, a mis au point et testé une nouvelle application rationalisée et intégrée pour la SV et le SRG, a mis au point de meilleurs outils de communication pour aider les aînés, dont une trousse interactive pour la SV, et a terminé la planification détaillée de la migration des systèmes depuis une plateforme de TI existante vers la plateforme plus moderne du RPC ainsi que la mise au point de services électroniques nouveaux et élargis.</p>	<p>Sécurité du revenu</p>
<p>Mettre au point la Stratégie d'amélioration des services du RPC en améliorant les services électroniques et en simplifiant les demandes grâce à un agencement d'enquêtes auprès des clients, de recherches sur le service, de principes de conception axée sur les citoyens et d'essais réalisés auprès d'utilisateurs; en haussant le nombre de demandes en ligne; et en améliorant l'automatisation du traitement.</p>	<p>Le Ministère a terminé deux projets pilotes liés aux prestations d'invalidité du RPC. Le premier visait à mieux prioriser les cas de maladies mortelles et de troubles graves afin d'accélérer les décisions. Le deuxième consistait à mieux communiquer avec les clients à l'étape de prise de décision pour permettre de prendre plus rapidement des décisions mieux éclairées. Le Ministère a terminé la</p>	<p>Sécurité du revenu</p>

	planification de la mise en œuvre de nouveaux services électroniques élargis axés sur les citoyens et d'améliorations des processus.	
Achever la dernière étape du programme d'automatisation de l'assurance-emploi. Cela permettra de réduire le nombre de processus manuels réalisés par le personnel et d'améliorer la fonctionnalité libre-service pour les clients, augmentant ainsi l'efficacité et l'efficacité du modèle de traitement de l'assurance-emploi.	Le programme d'automatisation de l'assurance-emploi du Ministère a continué à faire fond sur les initiatives précédentes visant à augmenter l'efficacité et l'efficacité du régime d'assurance-emploi. Le Ministère a mis en place des services de centre de messages et un avis électronique d'état des demandes, et il a parachevé la mise au point de la fonction Alerte.	Compétences et emploi
Planifier la modernisation du versement des prestations en vue d'introduire un modèle de prestation des services qui donnera lieu à une augmentation des options libre-service et l'automatisation de tous les programmes de prestations.	La modernisation du versement des prestations a réalisé d'importants progrès à l'étape de préplanification du projet. Les préparatifs nécessaires ont été entrepris pour passer à l'étape de définition du projet.	Modernisation du versement des prestations (encadré 1)
Moderniser la présence sur le Web du gouvernement du Canada et migrer le contenu Web d'EDSC vers le nouveau site Canada.ca.	Le gouvernement du Canada dispose maintenant d'un site Web (Canada.ca) qui pointe vers l'information et les services dans l'ensemble du gouvernement, y compris le contenu provenant d'un nombre croissant d'institutions et d'une plateforme de gestion des comptes des médias sociaux. À titre d'éditeur principal, EDSC/Service Canada fournit les outils et les plateformes appuyant Canada.ca. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est chargé de l'élaboration des politiques de Canada.ca. EDSC a terminé la migration de sa présence Web vers Canada.ca en janvier 2017.	Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement
Mettre en œuvre la Stratégie d'amélioration des centres d'appels en collaborant avec Services partagés Canada pour acquérir une plateforme téléphonique commune pour le gouvernement du Canada.	Service Canada a élaboré une stratégie d'amélioration des centres d'appels et a poursuivi la planification et les préparatifs de la mise en œuvre d'une Solution de centres d'appels hébergés pour le site de migration pilote du Ministère (InfoService national) et son plus vaste réseau de centres d'appels, les Centres d'appels spécialisés (Centre de services aux employeurs, Régime de pensions du Canada/Sécurité de la vieillesse, et assurance-emploi).	Amélioration des centres d'appels (encadré 4)

Priorité n° 6 : Bâtir une infrastructure conviviale et y associer tous les services, ainsi que ceux d'autres ministères, en collaborant avec ces derniers à l'élaboration d'une connexion unique sécurisée afin que les clients puissent accéder facilement à des services groupés au moyen de tous les modes de prestation.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
<p>Travailler avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ moderniser les services de passeport en élaborant une feuille de route du projet qui comprend un nouveau modèle opérationnel cible; ▪ élaborer une solution pour le couplage des données sur l'identité. 	<p>L'équipe de projet mixte d'EDSC/Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a mis l'accent sur la planification de la transformation des activités et sur une présentation conjointe au Conseil du Trésor pour obtenir l'approbation de projet et l'autorisation de dépenser jusqu'en décembre 2018.</p>	<p>Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada</p>
<p>Travailler avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour faire en sorte que les clients puissent accéder aux outils Mon dossier Service Canada et Mon dossier ARC au moyen d'une connexion unique.</p>	<p>Le Ministère et l'ARC ont mis au point un nouveau service intégré en ligne reliant leurs portails sécurisés respectifs (Mon dossier Service Canada et Mon dossier ARC). Les utilisateurs peuvent maintenant ouvrir une seule session et se connecter aux portails Mon dossier Service Canada et Mon dossier ARC.</p>	<p>Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement</p>
<p>Faire avancer la formulation d'une proposition administrative pour améliorer la rapidité des paiements de l'assurance-emploi et alléger le fardeau reposant sur les employeurs et les demandeurs.</p>	<p>Le Ministère a continué d'explorer des options visant un service d'information pour recueillir les données sur la paie des employeurs en temps réel. L'initiative est au stade de la planification préliminaire. Une fois en place, ce service pourrait améliorer sensiblement le versement des prestations d'assurance-emploi.</p>	<p>Compétences et emploi</p>

Priorité n° 7 : S'organiser en vue de concrétiser la vision en matière de gestion des services.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	État	Lien avec les renseignements contenus dans le document
Achever la Stratégie de réduction de l'arriéré afin de ramener l'arriéré des demandes de prestations d'assurance-emploi à des niveaux qui permettront au modèle de prestation des services de réaliser ses gains d'efficacité intrinsèques et d'atteindre la cible annuelle de 80 % concernant la rapidité des paiements.	La Stratégie de réduction de l'arriéré a été menée avec succès. La rapidité des paiements pour l'année était de 83,2 %, dépassant la cible de 80 %.	Compétences et emploi
Renforcer la gestion de la charge de travail liée aux pensions pour atténuer les pressions s'exerçant sur la charge de travail en raison du vieillissement de la population.	Le Ministère a commencé à remplacer son système actuel de gestion de la charge de travail; a mis en œuvre les nouvelles normes de service du Programme de prestations d'invalidité du RPC en octobre 2016; et a continué de mettre en œuvre des stratégies de charge de travail pour atteindre les objectifs de gestion de la charge de travail.	Compétences et emploi

Orientation stratégique : Renforcer l'infrastructure interne pour mettre en place des activités efficaces, rentables et sûres au sein de l'organisation.

Consulter la section « [Résultats : Ce que nous avons accompli](#) » pour obtenir plus de détails sur les priorités et les initiatives qui contribuent à cette orientation stratégique.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

La mission d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), y compris du Programme du travail et de Service Canada, consiste à bâtir un Canada plus fort et plus inclusif, à aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit productive et gratifiante, et à améliorer leur qualité de vie.

Mandat et rôle

EDSC exécute des programmes et fournit des services qui touchent les Canadiens tout au long de leur vie. Le Ministère garantit aux aînés un revenu de base, appuie les travailleurs sans emploi, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires et soutient les parents qui élèvent de jeunes enfants. Le Programme du travail contribue au bien-être social et économique en favorisant la création de milieux de travail sécuritaires, sains, équitables et inclusifs et de relations de travail coopératives dans les secteurs de compétence fédérale. Chaque année, Service Canada communique avec des millions de Canadiens pour leur offrir un éventail de services et de renseignements gouvernementaux, que ce soit en ligne, au téléphone ou en personne.

Pour accomplir sa mission, le Ministère :

- élabore des politiques qui font en sorte que toutes les personnes puissent mettre à profit leurs talents, leurs compétences et leurs ressources pour participer à des activités d'apprentissage, au marché du travail et aux activités de leur collectivité;
- exécute des programmes qui aident les Canadiens à franchir les étapes de la vie, qu'il s'agisse du passage de l'école au travail, d'un emploi à un autre, du chômage à l'emploi ou de la population active à la retraite;
- offre un soutien du revenu aux aînés, aux familles ayant des enfants et aux prestataires d'assurance-emploi;
- favorise la croissance inclusive en offrant des possibilités et de l'aide aux Canadiens qui ont des besoins particuliers, comme les Autochtones, les personnes handicapées, les sans-abri et les nouveaux immigrants;
- encadre les relations de travail, la santé et la sécurité au travail, les normes du travail, l'équité en matière d'emploi et l'indemnisation des travailleurs dans les secteurs de compétence fédérale;
- exécute des programmes et des services pour d'autres ministères et organismes, comme les services de passeport exécutés au nom d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ceux offerts aux anciens combattants pour Anciens combattants Canada.

Parmi les rôles essentiels du Ministère, on trouve les responsabilités entourant la conception et l'exécution de programmes et de services fédéraux bien connus, notamment :

- la Sécurité de la vieillesse;
- le Régime de pensions du Canada;
- l'assurance-emploi;

- le Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et du prêt canadien aux apprentis;
- le Programme canadien pour l'épargne-études;
- le Programme de protection des salariés;
- les services de passeport.

Les avantages directs consentis aux Canadiens font partie du filet de sécurité sociale du Canada et représentent 95 % des dépenses du Ministère.

Par l'entremise du Programme du travail, le Ministère contribue au bien-être des travailleurs canadiens en offrant des services de médiation dans le contexte des relations de travail, en imposant des conditions de travail minimales, en œuvrant pour le travail décent et en favorisant le respect des normes internationales du travail.

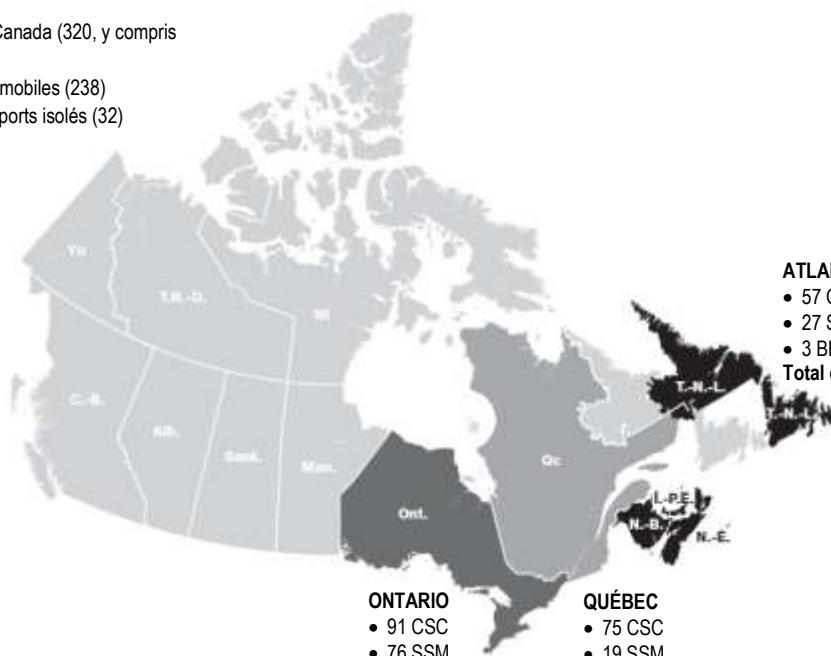
Le Ministère, par l'intermédiaire de Service Canada, offre aux Canadiens un accès plus facile à ses programmes ainsi qu'à d'autres programmes et services fédéraux au moyen de 590 points de service en personne partout au pays (558 points de service de Service Canada, 2 bureaux intégrés à un bureau des passeports et 32 bureaux des passeports isolés). En plus d'offrir des services en personne, Service Canada répond également aux besoins des Canadiens en ligne, sur le site Canada.ca; au moyen de Mon dossier Service Canada; par téléphone, au 1 800 O-Canada; et par l'entremise de son réseau de centres d'appels.

Points de service au 31 mars 2017

CSC – Centres Service Canada (320, y compris
2 bureaux intégrés)
SSM – Sites de services mobiles (238)
BP – Bureaux des passeports isolés (32)
Total des sites : 590

OUEST DU CANADA ET TERRITOIRES

- 97 CSC
 - 116 SSM
 - 10 BP + 1 intégré
- Total des sites : 223



ATLANTIQUE

- 57 CSC
 - 27 SSM
 - 3 BP
- Total des sites : 87

ONTARIO

- 91 CSC
 - 76 SSM
 - 13 BP
- Total des sites : 180

QUÉBEC

- 75 CSC
 - 19 SSM
 - 6 BP + 1 intégré
- Total des sites : 100

Enfin, grâce à ses programmes de subvention et de contribution, le Ministère verse des fonds à d'autres ordres de gouvernement et à des organismes des secteurs bénévole, privé et communautaire ou du milieu de l'éducation, afin qu'ils réalisent des projets qui répondent aux besoins du marché du travail canadien et à ceux des Canadiens en matière de développement social.

Pour obtenir plus de renseignements généraux à propos du Ministère, consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport.

Pour en savoir plus sur les priorités organisationnelles, consulter les [lettres de mandat des ministres](#)^{xi} sur le site Web du premier ministre du Canada.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

Emploi et Développement social Canada (EDSC) continue de mener ses activités dans un environnement caractérisé par des changements démographiques importants, une conjoncture économique qui a une incidence sur les possibilités socioéconomiques des Canadiens, et des attentes grandissantes en matière de prestation de services. Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le Ministère a versé 116,5 milliards de dollars en prestations pour aider les Canadiens à toutes les étapes de leur vie.

Les changements démographiques et les conditions économiques difficiles sont des tendances bien établies qui ont façonné à la fois le programme en matière de politiques du gouvernement du Canada et celui d'EDSC. Par exemple, la faible croissance des salaires depuis les années 1970 et les principales dépenses familiales qui croissent plus rapidement que l'inflation font qu'il est plus difficile pour certaines familles canadiennes d'atteindre ou de préserver le mode de vie de classe moyenne.

Afin d'aider à surmonter ces défis, le gouvernement s'est engagé de manière importante à renforcer et à faire croître la classe moyenne. Comme les programmes et services d'EDSC soutiennent les familles canadiennes, les aînés, les enfants, les jeunes et les groupes vulnérables partout au pays, le Ministère a pris des mesures concrètes pour appuyer cet engagement pangouvernemental en améliorant les programmes et les prestations pour aider les Canadiens à franchir les étapes de la vie et à améliorer leur qualité de vie. D'importantes tendances stratégiques continuent d'influencer les activités d'EDSC, comme on le verra ci-dessous, mais le Ministère continue de travailler sans relâche pour que tous les Canadiens aient des chances égales et aient accès aux services et aux programmes dont ils ont besoin pour prospérer dans leur collectivité et dans leur milieu de travail.

Enfants

Bien que le taux de pauvreté chez les enfants au Canada soit en baisse depuis le milieu des années 1990, passant de 17,5 % en 1995 à 8,6 % en 2015, il demeure élevé comparativement aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et chez les enfants de familles monoparentales. En outre, plus de 300 000 enfants comptent chaque mois sur les banques alimentaires. L'accès aux services de garde de qualité constitue aussi un défi pour de nombreuses familles canadiennes, seulement un enfant sur quatre pouvant fréquenter des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. L'abordabilité des services de garde demeure aussi une préoccupation pour de nombreuses familles, les frais quotidiens à la charge des parents étant importants et croissants.

EDSC s'engage à faire en sorte que les enfants aient une réelle chance de réussir, peu importe leur situation, et il met en œuvre des initiatives visant à soutenir les familles de la classe moyenne et réduire le nombre d'enfants grandissant dans la pauvreté. L'introduction de l'Allocation canadienne pour enfants dans le budget de 2016 a permis d'augmenter le montant de soutien du revenu que reçoivent neuf familles canadiennes sur dix afin qu'ils puissent assumer

les coûts croissants pour élever un enfant, et devrait faire diminuer le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 300 000 (environ 40 %). De plus, le Ministère a collaboré avec les provinces et les territoires pour établir un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, signé en juin 2017, qui offrira des services de garde abordables, souples, inclusifs et de meilleure qualité aux familles canadiennes.

EDSC collabore également avec les partenaires autochtones pour créer un cadre distinct d'apprentissage préscolaire et de garde d'enfants autochtone qui tiendra compte des cultures et des besoins uniques des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. À l'appui de cet engagement, le budget de 2016 a consacré 29,4 millions de dollars pour l'exercice de 2016 à 2017 pour entreprendre des travaux de réparation et de rénovations urgents et, jusqu'à présent, dont 16,6 millions proviennent d'EDSC par l'entremise de l'Initiative de services de garde pour les Premières nations et les Inuits et 12,8 millions ont été versés par Santé Canada grâce au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves. À ce jour, 210 centres et installations de services de garde ont reçu des fonds pour entreprendre des réparations et des rénovations urgentes.

Jeunes et apprenants à vie

Parmi les pays de l'OCDE, le Canada compte le pourcentage le plus élevé de personnes ayant fait des études postsecondaires. En 2015, 55 % de la population canadienne âgée entre 25 et 64 ans possédait un diplôme collégial ou universitaire, soit bien au-dessus de la moyenne de 35 % de l'OCDE. Cet avantage est en bonne partie attribuable aux diplômés collégiaux; le quart des 25 à 64 ans détiennent un diplôme collégial comme plus haut niveau de scolarité. En général, les diplômés de niveau postsecondaire obtiennent généralement de bons résultats sur le marché du travail; toutefois, les différences de niveau d'études universitaires entre les groupes à revenu élevé et ceux à faible revenu demeurent significatives, car les diplômés de l'enseignement supérieur peuvent s'attendre à des avantages salariaux avantageux comparativement aux diplômés de niveau secondaire.

Les jeunes canadiens sont toutefois confrontés à certains défis lors de la transition de l'école au milieu de travail. Chaque année, environ 850 000 jeunes de 15 à 29 ans recherchent des possibilités d'emploi, d'études ou de formation. De ce nombre, environ 42 % cherchaient un emploi en 2016 et 58 % étaient aux études ou suivaient une formation.

De plus, une proportion élevée d'adultes canadiens ont un faible taux de littératie (17 %) et/ou de numératie (23 %). Les adultes qui veulent ou qui doivent perfectionner leurs compétences peuvent aussi devoir surmonter des obstacles particuliers pour retourner aux études. Au-delà du coût des études, beaucoup font aussi face à des pressions financières en raison des coûts de maintien de leur logement et subvenir aux besoins de leur famille.

EDSC reconnaît que l'éducation et la formation sont des facteurs clés dans la création d'une économie forte et la promotion d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, inclusive, productive et concurrentielle à l'échelle mondiale, et il a pris des mesures pour veiller à ce que les Canadiens possèdent les connaissances, les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel.

EDSC a instauré une contribution fixe des étudiants qui permettra à un plus grand nombre d'étudiants de travailler et d'acquérir de précieuses expériences sur le marché du travail sans avoir à s'inquiéter de la réduction de leur niveau d'aide financière. Le Ministère offre également des subventions non remboursables ciblant les étudiants de familles à revenu faible ou moyen, les étudiants ayant une invalidité permanente, les étudiants ayant des personnes à charge et les étudiants à temps partiel de familles à faible revenu. Comme il a été annoncé dans le budget de 2017, le gouvernement s'est également engagé à ce que l'on utilise de façon plus efficace les assouplissements actuels dans le cadre du régime d'assurance-emploi, qui permet aux prestataires de suivre une formation autofinancée et de maintenir leur statut au chapitre de l'assurance-emploi afin d'encourager les chômeurs canadiens à chercher des occasions de développer et de mettre à jour leurs compétences.

En outre, afin d'offrir davantage de soutien aux jeunes qui amorcent des études postsecondaires, les montants des bourses d'études canadiennes ont été haussés de 50 % pour les étudiants de familles à revenu faible ou moyen et les étudiants à temps partiel, ce qui permettra à environ 363 000 étudiants d'obtenir plus d'aide financière non remboursable. EDSC a également augmenté les seuils d'admissibilité aux bourses d'études canadiennes. Enfin, pour aider les emprunteurs à rembourser leur prêt alors qu'ils font la transition au marché du travail, les seuils du Programme d'aide au remboursement ont été augmentés pour s'assurer qu'aucun étudiant n'aura à rembourser son prêt d'études canadien tant qu'il ne gagnera pas au moins 25 000 \$ par année. Ces mesures rendent les études postsecondaires plus abordables et accessibles aux étudiants de familles à revenu faible ou moyen pour leur permettre d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour réussir sur le marché du travail et dans leurs collectivités.

EDSC a également lancé un nouveau programme pour aider les jeunes canadiens inscrits à un établissement d'enseignement postsecondaire à acquérir l'expérience de travail dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail. Des travaux sont en cours afin d'accroître le nombre d'occasions d'apprentissage intégré au travail pour les jeunes canadiens poursuivant des études postsecondaires en mettant l'accent sur des domaines à forte demande comme les sciences, la technologie, le génie, les mathématiques et l'administration.

EDSC s'engage également à faire en sorte que les Canadiens soient en mesure d'acquérir les compétences et la formation nécessaires pour accéder à des emplois bien rémunérés, aujourd'hui et à l'avenir. Le Ministère a conclu des ententes intergouvernementales qui transfèrent près de 3 milliards de dollars par année aux provinces et aux territoires pour que ces derniers puissent concevoir leurs propres programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'autres services d'aide à l'emploi. De plus, le Ministère offre également un certain nombre de programmes fédéraux de formation et de perfectionnement des compétences, ainsi que de soutien à l'emploi ciblant des groupes particuliers, en mettant l'accent sur les travailleurs qui sont sous-représentés sur le marché du travail, comme les personnes handicapées et les Autochtones. Conformément à l'engagement pris dans le budget de 2016 de renouveler et d'élargir la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le Ministère a mené une vaste mobilisation auprès des dirigeants autochtones, des organismes de prestation de services de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones,

des établissements d'enseignement et des gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer et de renforcer les programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones.

Ensemble, ces mesures devraient avoir une incidence positive sur la qualité des emplois. De meilleurs soutiens pour accéder aux études postsecondaires et à la formation visant à améliorer les compétences et les connaissances pourraient contribuer à accroître le potentiel de rémunération des personnes coincées dans des situations d'emploi précaire et peu rémunéré en raison d'un faible niveau de scolarité et peu de compétences qui ne correspondent pas aux exigences des emplois.

Familles, travailleurs et milieux de travail

Un marché du travail inclusif dans lequel tous les Canadiens ont les possibilités et les soutiens dont ils ont besoin pour réussir est essentiel pour aider à renforcer la classe moyenne. Cela comprend l'augmentation du revenu et de la richesse, ainsi que des mesures de soutien adaptées.

La participation au marché du travail et les taux d'emploi au Canada sont solides par rapport aux pays comparables, mais nous savons qu'il reste encore du travail à faire. Les femmes au Canada ont réalisé des gains remarquables en matière d'emploi, particulièrement au cours des années 1970 et 1980, et l'écart entre leur taux d'emploi et celui des hommes a diminué. Toutefois, le taux d'emploi des femmes est demeuré de 7 points de pourcentage inférieur à celui des hommes en 2016 et, même si le niveau de scolarité des femmes est de plus en plus supérieur à celui des hommes, un écart salarial tangible persiste entre les femmes et les hommes. Certains groupes, comme les nouveaux immigrants, les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées, continuent de faire face à des défis sur le marché du travail en raison du manque d'études, de compétences et d'expérience, auxquels s'ajoutent certains obstacles particuliers. Toutefois, pour certains groupes, l'écart au chapitre de l'emploi commence à se rétrécir. Par exemple, le taux d'emploi (chez les 25 à 54 ans) des nouveaux immigrants (qui sont arrivés au Canada au cours des cinq dernières années) a augmenté entre 2006 (65,2 %) et 2016 (68,2 %). Malgré une faible croissance des salaires au cours des quatre dernières décennies, les familles de la classe moyenne ont enregistré des hausses de revenu relativement robustes en augmentant leurs efforts de travail; toutefois, les hausses de revenu ont été inégales et les inégalités ont augmenté.

Les milieux de travail canadiens et la nature du travail ont connu des changements importants au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, le travail se fait souvent à l'extérieur du milieu de travail traditionnel. En outre, environ 38 % de l'emploi total au Canada est maintenant attribuable à des emplois temporaires et à temps partiel et au travail autonome plutôt qu'à un emploi permanent à temps plein, souvent avec le même employeur, qui était la norme jusqu'aux années 1990. De plus, le taux de syndicalisation dans le secteur privé du Canada a continué de diminuer et est maintenant inférieur à 17 %, contre environ 21 % en 1997.

Par ailleurs, même si les blessures physiques en milieu de travail sont à la baisse, les problèmes psychosociaux comme ceux liés au stress et à la santé mentale augmentent. Un travailleur sur cinq au Canada éprouve aujourd'hui des problèmes de santé mentale ayant des répercussions sur la productivité et la sécurité et, selon l'Association canadienne pour la santé mentale,

58 % des Canadiens déclarent être « surchargés » en raison des pressions associées aux nombreux rôles qu'ils jouent maintenant au travail et à la maison.

En raison de ceux-ci et d'autres changements, de nombreux travailleurs au Canada n'ont pas de sécurité d'emploi. Certains sont également confrontés à de mauvaises conditions de travail, à de piètres salaires et à de maigres avantages sociaux. Des études montrent que certains groupes de travailleurs, comme les jeunes, les femmes, les nouveaux immigrants et les Autochtones, sont les plus à risque.

À mesure que la nature du travail évolue, les règles régissant les travailleurs assujettis à la réglementation fédérale devraient en faire autant. Par conséquent, le Ministère s'emploie à moderniser les lois et règlements du travail afin de tenir compte de la réalité actuelle dans les milieux de travail et de veiller à ce que les Canadiens qui travaillent pour les employeurs relevant de compétence fédérale bénéficient de conditions de travail sécuritaires, saines, équitables et inclusives. En 2016, le Ministère a travaillé à l'élaboration d'un régime proactif d'équité salariale pour les milieux de travail sous réglementation fédérale afin de s'assurer que ces derniers sont exempts de harcèlement et de violence sexuelle, d'élaborer des options de congé plus souples pour les proches aidants et des congés parentaux plus souples. Afin de protéger les travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité, EDSC s'emploie également à améliorer les règlements tels que ceux qui s'appliquent à l'amiante, aux produits dangereux, aux limites d'exposition à la poussière de farine et aux poussières céréaliers et à l'équipement de protection individuelle.

Le plus récent budget a confirmé l'intention du gouvernement de limiter les stages non rémunérés dans les secteurs de compétence fédérale lorsque ceux-ci ne font pas partie d'un programme éducatif officiel, et de donner aux travailleurs assujettis à la réglementation fédérale le droit de demander des régimes de travail plus souples pour mieux concilier travail et obligations familiales. En outre, les dispositions en matière de conformité et d'application de la loi sont renforcées et modernisées afin de garantir que les Canadiens qui travaillent fort peuvent plus facilement recouvrer les salaires que leur doivent leurs employeurs.

S'appuyant sur ces changements proposés, EDSC s'est engagé à faire en sorte que les Canadiens continuent de bénéficier d'un ensemble robuste et moderne de normes fédérales du travail qui ouvrent la voie à des emplois de bonne qualité. Dans le cadre de cette initiative et d'autres priorités liées au travail, EDSC continuera de collaborer étroitement avec les syndicats et les employeurs, ainsi qu'avec les travailleurs individuels, les organisations de la société civile, les experts et d'autres intervenants.

Le régime d'assurance-emploi est un élément de longue date du filet de sécurité sociale du Canada, offrant un soutien du revenu temporaire aux travailleurs qui ont perdu leur emploi sans en être responsables tandis qu'ils cherchent un nouvel emploi ou qu'ils perfectionnent leurs compétences. Le régime offre également une aide financière temporaire aux travailleurs admissibles qui sont absents du travail en raison d'une maladie ou d'obligations familiales.

EDSC s'est engagé à améliorer le régime d'assurance-emploi pour s'assurer qu'il traduit mieux la réalité des marchés du travail d'aujourd'hui et qu'il offre une sécurité économique aux Canadiens lorsqu'ils en ont le plus besoin. Au cours de la dernière année, le soutien relatif à

l'assurance-emploi a été élargi pour les nouveaux travailleurs, comme les jeunes canadiens et les nouveaux immigrants, en éliminant les exigences plus élevées d'admissibilité à l'assurance-emploi pour les personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui le réintègrent. En outre, le gouvernement a amélioré le régime d'assurance-emploi en instaurant un nouveau projet pilote plus souple de travail pendant une période de prestations afin d'aider les prestataires à demeurer branchés sur le marché du travail en s'assurant qu'ils profitent toujours de l'acceptation du travail, en simplifiant les responsabilités en recherche d'emploi pour les chômeurs, et en réduisant de deux semaines à une semaine le délai de carence que les demandeurs doivent respecter avant d'avoir droit aux prestations.

De plus, des travaux sont en cours pour élargir la portée des prestations d'assurance-emploi afin d'offrir plus de souplesse aux familles. Il s'agit notamment de créer une nouvelle prestation d'assurance-emploi pouvant atteindre 15 semaines pour les proches aidants afin de couvrir une plus vaste gamme de situations. Les prestations parentales de l'assurance-emploi deviendront plus souples, les parents étant en mesure de recevoir des prestations pendant une période prolongée pouvant atteindre 18 mois à un taux de prestations inférieur. Les femmes pourront aussi demander des prestations de maternité de l'assurance-emploi jusqu'à 12 semaines avant leur date d'accouchement (contre un maximum de 8).

Tous les Canadiens devraient avoir un chez-soi sécuritaire et abordable; on estime toutefois qu'environ 35 000 Canadiens vivent une forme quelconque d'itinérance chaque nuit. Entre 2010 et 2014, environ 450 000 Canadiens ont eu recours à des refuges d'urgence pour les sans-abri au moins une fois. Dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, la lutte contre l'itinérance constitue une première étape clé pour aider les plus vulnérables de la société canadienne, car ces derniers doivent avoir accès à un logement stable et sécuritaire avant d'être en mesure de réaliser des progrès au regard de leurs objectifs économiques et sociaux.

Aînés

Les principaux objectifs du système canadien de revenu de retraite sont de prévenir la pauvreté chez les aînés, de garantir un remplacement adéquat du revenu à la retraite, et d'assurer la viabilité financière et l'efficacité économique. Le maintien d'une retraite sûre est une préoccupation majeure pour les Canadiens de la classe moyenne sachant que les employeurs sont moins nombreux à offrir des régimes de retraite à prestations déterminées et que la hausse des frais de subsistance réduit la capacité des particuliers d'épargner. Les pensions publiques du Canada ont joué un rôle important dans la réduction de la proportion de personnes âgées à faible revenu ces 30 dernières années, laquelle est passée de 29 % en 1976 à 4,4 % depuis 2015. Toutefois, des progrès demeurent possibles.

EDSC s'est engagé à faire en sorte que les aînés canadiens conservent une retraite sûre, et le Ministère a pris des mesures pour améliorer la sécurité du revenu et l'épargne-retraite pour les membres de ce segment de la population afin de maintenir leur qualité de vie à la retraite. Des modifications à la Loi sur la sécurité de la vieillesse visant à hausser jusqu'à 947 \$ par année le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés à faible revenu vivant seuls ont été incluses dans la Loi d'exécution du budget de 2016. Les premiers paiements du SRG pour tenir compte du nouveau montant ont été effectués le 27 juillet 2016. Cette augmentation a accru la

sécurité du revenu de quelque de 900 000 aînés partout au Canada, dont 70 % sont des femmes. Environ 13 000 aînés, dont 12 000 sont des femmes vivant seules, sont sortis de la pauvreté. De plus, l'annulation du relèvement, de 65 ans à 67 ans, de l'âge d'admissibilité aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) signifie que les personnes qui auront 65 et 66 ans et qui dépendent principalement de ces prestations ne seront pas réduites à la pauvreté. En ce qui a trait à la prochaine génération de retraités, une entente a été conclue avec les gouvernements provinciaux pour améliorer le Régime de pensions du Canada (RPC) afin de réduire le nombre de familles à risque de sous-épargner et d'aider davantage de Canadiens à bénéficier d'une retraite forte, sûre et stable. Si l'amélioration à maturité du RPC était en place aujourd'hui, environ 275 000 autres familles proches de la retraite auraient des économies suffisantes pour la retraite. EDSC, en collaboration avec Statistique Canada, s'emploie également à indexer les prestations de Sécurité de la vieillesse en fonction d'un nouvel indice des prix à la consommation pour les aînés qui pourrait servir à indexer les prestations en fonction du coût de la vie des aînés.

La Stratégie de service d'EDSC : Un engagement envers l'excellence des services

Le gouvernement du Canada s'efforce d'améliorer la vie des Canadiens en soutenant la classe moyenne et en prenant soin des personnes et des familles les plus vulnérables de la société. Il s'agit de faciliter l'accès des Canadiens aux services clés offerts par EDSC, comme l'assurance-emploi, le RPC, la SV, le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Guichet-Emplois et les passeports.

Pour de nombreux Canadiens, Service Canada, l'agent de prestation de services d'EDSC, est le visage du gouvernement du Canada. Service Canada traite chaque année avec des millions de Canadiens pour fournir une vaste gamme de renseignements et de services gouvernementaux, en ligne, par téléphone ou en personne. De concert avec Service Canada, EDSC compte plus de 25 000 employés à l'échelle du pays qui sont affectés à la prestation de services exacts, ponctuels et qui répondent aux besoins des Canadiens.

Offrir de meilleurs services aux Canadiens

À l'échelle mondiale, les organisations des secteurs public et privé adoptent des façons novatrices de comprendre les clients et de communiquer avec eux, tirant parti des nouvelles technologies et relevant la barre en matière de prestation de services de qualité en temps opportun. Les Canadiens s'attendent à ce que la prestation des services gouvernementaux réponde à leurs besoins et soit conforme à ce que le secteur privé et d'autres administrations peuvent offrir, et ils méritent qu'il en soit ainsi. Nous sommes à l'écoute des Canadiens et de nos employés à propos de la façon dont nous devons changer. Par exemple, les clients et les employés d'EDSC ont grandement contribué au [rapport d'examen de la qualité du service d'assurance-emploi de 2017](#)^{xiii}, qui aide à façonner les améliorations apportées à la prestation des services qui profiteront à la plupart des Canadiens. L'examen a particulièrement mis en relief la revendication de services plus axés sur la clientèle, d'une rationalisation des demandes, d'une réduction des temps d'attente et de services en ligne aisément accessibles.

La Stratégie de service d'EDSC

En octobre 2016, EDSC s'est doté d'une Stratégie de service. Alignée sur l'orientation pangouvernementale en matière de service, la Stratégie de service d'EDSC est notre vision d'un

meilleur service. Les travaux en lien avec la Stratégie de services d'EDSC reposent sur cinq principes fondamentaux :

- Services axés sur les clients : services qui s'adaptent aux besoins actuels et futurs des clients
- Services numériques : services sécurisés et faciles à utiliser
- Services axés sur la collaboration : services liés grâce à la collaboration et aux partenariats
- Efficacité et efficience : services favorisant l'optimisation des ressources
- Excellence du service : service axé sur une forte culture de l'innovation et un effectif engagé

Ces principes guident cinq objectifs qu'EDSC travaillera collectivement à réaliser pour s'assurer d'entreprendre des initiatives qui améliorent véritablement les services pour les Canadiens :

1^{er} objectif : Les clients peuvent obtenir les services par le libre-service numérique.

2^e objectif : Les clients peuvent accéder à des services regroupés et connectés, de façon ininterrompue entre les modes de prestation.

3^e objectif : Les clients reçoivent des services précis, rapides et de grande qualité.

4^e objectif : Les besoins des clients sont anticipés.

5^e objectif : EDSC est organisé pour concrétiser la Stratégie de manière efficace et rentable.

La Stratégie de service d'EDSC produit déjà des résultats

Même si notre travail ne fait que commencer, EDSC a réalisé d'importants progrès au cours de l'exercice 2016 à 2017 en vue d'offrir à nos clients des services de grande qualité, faciles à consulter, simples et sécuritaires. Voici une liste des principales réalisations :

- Il est maintenant plus facile pour les clients de trouver de l'information sur les services dont ils ont besoin après la migration de tous les sites Web d'EDSC vers un seul site adapté aux appareils mobiles : Canada.ca.
- Les clients peuvent désormais vérifier l'état de leurs renseignements sur l'assurance-emploi en ligne par l'entremise de Mon dossier Service Canada; il n'est plus nécessaire d'appeler ou de visiter Service Canada.
- Jusqu'à 60 % des clients de la Sécurité de la vieillesse admissibles profitent de l'inscription automatique; ils n'ont donc pas besoin de demander expressément ces prestations.
- Les clients participent directement à l'élaboration de normes de service plus pertinentes pour les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.
- Il est maintenant plus facile de présenter une demande de passeport puisque le nombre de points de service en personne est passé de 151 à 315 à l'échelle du Canada; à cela s'ajoutent 34 bureaux des passeports à service complet dont 32 sont autonomes et 2 sont intégrés.
- Le « regroupement des services liés à la naissance » a été étendu à toutes les provinces, ce qui permet aux parents de demander le numéro d'assurance sociale, les prestations pour enfants et le certificat de naissance de leur enfant en même temps. Ce service est

maintenant offert dans toutes les provinces canadiennes, et il affiche un taux de participation à l'échelle nationale de 90 %.

S'organiser pour la réussite future

Lorsque la Stratégie de service d'EDSC a été lancée, le Ministère a également créé un point de convergence pour transformer et mieux intégrer la gestion des services. Ce changement lui permettra d'être plus souple et plus réceptif aux besoins des clients au cours des prochaines années. En outre, la transformation d'EDSC comprenait la création du poste de dirigeant principal des données pour que les données du Ministère soient utilisées de façon sécuritaire et efficace afin d'améliorer les services offerts aux Canadiens.

Les employés d'EDSC ont toujours eu à cœur l'intérêt des clients, et la Stratégie de service d'EDSC nous servira de vision pour que le dévouement de nos employés se traduise par des services modernes et efficaces. À l'avenir, pour cibler davantage la clientèle, EDSC continuera de travailler avec les clients pour éclairer, concevoir ensemble et créer de meilleurs services gouvernementaux pour tous les Canadiens.

Évaluer nos progrès

EDSC évalue périodiquement ses programmes, fournissant au Ministère des renseignements ponctuels et pertinents pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions sur les dépenses. Les rapports d'évaluation offrent une valeur ajoutée aux Canadiens en rehaussant la transparence et en témoignant de l'engagement d'EDSC de s'acquitter de son mandat pour ce qui est de concevoir et de mettre en place des programmes qui influent sur leur vie de manière efficace et efficiente. Au cours de l'exercice 2016 à 2017, la Direction de l'évaluation a terminé et publié six [rapports](#)^{xiii} d'évaluation auxquels tous les Canadiens ont accès par l'entremise du site Web du Ministère.

Dans l'ensemble, ces évaluations montrent qu'EDSC continue de réaliser ses objectifs globaux de promouvoir le développement des compétences et d'accroître la participation d'un vaste spectre de la population canadienne, y compris les Canadiens sans emploi, les travailleurs âgés, les jeunes et les Autochtones, au marché du travail. Plus précisément, ces évaluations révèlent qu'EDSC participe à la création d'une main-d'œuvre plus qualifiée, souple et inclusive et d'un marché du travail plus efficace afin que les Canadiens puissent contribuer à la croissance économique. Voici des exemples :

- **Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) :** EDSC investit près de 2 milliards de dollars annuellement par l'intermédiaire d'ententes avec les provinces et les territoires pour venir en aide aux Canadiens sans emploi admissibles à l'assurance-emploi à trouver et à conserver un emploi grâce à différents programmes. Près de 700 000 Canadiens bénéficient chaque année des divers programmes et services relevant des EDTM. Selon les résultats de l'évaluation, les retombées générales comprennent une dépendance moindre à l'égard de l'assurance-emploi et de l'aide sociale, un taux d'emploi supérieur et des revenus plus élevés pour les participants que pour les non-participants. Par exemple, les évaluations montrent que les participants ont

accru leurs revenus annuels de quelque 3 000 \$ en moyenne par rapport à ce qu'ils auraient touché s'ils n'avaient pas participé.

- **Programme de travail partagé** : Ce programme d'adaptation est conçu pour aider les employeurs et les travailleurs à éviter les mises à pied lorsque survient une baisse temporaire du niveau d'activité habituel de l'entreprise qui échappe au contrôle de l'employeur. Pour éviter les mises à pied, on offre un soutien au revenu de l'assurance-emploi aux travailleurs qui acceptent la réduction temporaire de leur semaine de travail en attendant que les activités de leur employeur reprennent. Selon une évaluation du programme, sur une période de dix ans, 60 % des participants (en moyenne) ont évité les mises à pied et ont pu demeurer en poste pendant au moins six mois. Au net, on estime que le programme a permis d'éviter 11 000 mises à pied pendant l'exercice de 2008 à 2009 et 24 000 autres pendant l'exercice de 2009 à 2010.

Le Ministère continuera de s'appuyer sur des bases solides pour accroître encore la contribution des résultats des évaluations à l'élaboration des programmes et des politiques. On trouvera de plus amples renseignements au sujet de la fonction d'évaluation dans le [Plan d'évaluation ministériel](#)^{xiv}.

Principaux risques

Le paysage de la prestation des programmes et des services évolue rapidement et les progrès technologiques influent sur la façon dont les services sont conçus et fournis. Conformément à cette tendance, les Canadiens ont des attentes plus élevées quant aux services fournis par le Ministère. En raison de ce contexte évolutif, EDSC a continué de mettre en œuvre un programme de transformation visant à moderniser et à améliorer la conception et l'exécution de services et de programmes pour les Canadiens.

Dans ce contexte, le Ministère doit composer avec des risques pour élaborer et mettre en œuvre d'initiatives transformationnelles tout en assurant la prestation de services continus, veiller à se doter des compétences nécessaires pour exécuter ces initiatives, prendre les bonnes décisions d'investissement, et gérer les volumes importants de données tout en protégeant l'information privée des Canadiens. Le Ministère dispose de nombreux plans et stratégies d'atténuation des risques qui ont été élaborés et suivis dans ces domaines, y compris le Plan pluriannuel de transformation des services, afin de transformer la façon dont il fournit des services aux clients, aux employeurs, aux collectivités et aux organisations tout en respectant notre engagement en matière d'excellence du service.

Les efforts d'atténuation déployés par le Ministère au cours de la dernière année ont permis de réduire la probabilité que d'importants risques organisationnels surviennent. Plus particulièrement, les risques liés à la prestation des services, à la gestion des ressources humaines et à la planification des investissements ont tous été réduits, comme le montre le tableau des risques. La capacité accrue d'EDSC de faire état de risques moindres et de progrès significatifs est attribuable au suivi de la mise en œuvre de stratégies d'atténuation importantes, à l'analyse des tendances dans les rapports clés et à une plus grande mobilisation des spécialistes en la matière.

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Confidentialité/Sécurité des renseignements personnels Il y a un risque inhérent de violation de la vie privée qui pourrait avoir de graves conséquences pour les citoyens touchés, compte tenu de la nature du travail effectué au Ministère et du besoin de mécanismes de sécurité de très haut niveau.</p>	<p>EDSC a poursuivi la mise en œuvre du Programme de protection des renseignements personnels du Ministère, notamment en élaborant et en appliquant une approche axée sur les risques à la désignation, la priorisation et l'achèvement des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée; en améliorant la planification stratégique; en élaborant un cadre d'analyse de la protection des renseignements personnels; et en intégrant le respect de la vie privée à la conception des grands projets.</p> <p>EDSC a continué d'utiliser les passerelles Internet de Services partagés Canada pour surveiller et protéger adéquatement les réseaux ministériels.</p> <p>EDSC a intensifié la sensibilisation à la protection des renseignements personnels au cours du Mois de la sensibilisation à la protection des renseignements personnels (mai) et a offert une formation continue sur la protection des renseignements personnels aux membres du Comité des grands projets et des investissements et aux employés au moyen de séances en personne et en ligne comme le programme en ligne obligatoire sur la gérance de l'information et les comportements efficaces en milieu de travail et le programme d'accréditation en ligne intitulé « La protection des renseignements personnels et l'accès à l'information : c'est l'affaire de tous ».</p> <p>Des vulnérabilités matérielles et numériques ont été systématiquement détectées et évaluées en fonction de leur incidence sur les activités et du risque pour la sécurité des employés et du public, ce qui donne lieu à l'élaboration de plans d'atténuation proactifs. Tous les groupes pertinents ont été informés du traitement des vulnérabilités. Le Ministère a géré activement le cycle de vie des vulnérabilités grâce au contrôle des articles fournis par les fournisseurs, au balayage</p>	<p>Program 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement</p> <p>Program 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada</p> <p>Program 2.1 : Compétences et emploi</p> <p>Program 2.2 : Apprentissage</p> <p>Program 3.1 : Travail</p> <p>Program 4.1 : Sécurité du revenu</p> <p>Program 4.2 : Développement social</p> <p>Programme 5.1 : Services internes</p>	<p>Priorité n° 7 : Veiller à ce que les clients bénéficient de services rapides, sécurisés et conviviaux.</p> <p>Priorité n° 10 : Encourager le perfectionnement professionnel et favoriser un milieu de travail productif et efficace par la mise en œuvre de la Stratégie de l'effectif 2015-2020.</p> <p>Priorité n° 11 : Élaborer et mettre en œuvre une infrastructure et des plateformes de technologies de l'information (TI) modernes qui permettent de diffuser l'information de façon efficace et efficiente et en temps opportun</p> <p>Priorité n° 12 : Gérer l'information et les données pour en assurer la convivialité et l'accessibilité</p>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	<p>continu de l'organisation pour détecter rapidement les vulnérabilités, à l'examen et à l'évaluation des avis de sécurité à l'échelle du gouvernement, et en veillant à ce que toutes les vulnérabilités détectées soient gérées et corrigées en temps opportun.</p> <p>La mise en œuvre du Programme de continuité des services de TI s'est poursuivie pour veiller à ce que tous les services critiques disposent de plans de continuité des services techniques de TI à jour.</p> <p>Un plan et des processus de communication en matière de sécurité ont été établis pour guider et orienter la préparation du maintien des services et des prestations pour les Canadiens.</p> <p>Des pratiques et des outils redditionnels communs sont en préparation pour cerner les risques, relever le niveau de préparation en matière de sécurité et harmoniser les services critiques de continuité des activités du portefeuille avec leurs applications de TI de soutien.</p> <p>Les plans continuent d'être mis à l'essai et les leçons retenues sont appliquées pour améliorer les plans de continuité des activités afin d'assurer la prestation des services essentiels à la mission.</p> <p>Le Ministère continue de cerner et d'évaluer les vulnérabilités physiques dans le cadre de diverses activités de sécurité permanentes. Il s'agit notamment du paysage des menaces à la sécurité, de la posture de sécurité matérielle, des évaluations des menaces et des risques et des inspections de sécurité matérielle. Ces activités aident à établir des plans de mesures correctives.</p>		

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Gestion des ressources humaines En raison des taux élevés de retraite et d'attrition, des nouveaux ensembles de compétences et des préoccupations en matière de capacité, le Ministère risque de ne pas être en mesure de maintenir en poste un nombre suffisant d'employés ou d'attirer des employés qualifiés ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins organisationnels actuels et futurs.</p>	<p>Prenant appui sur les progrès réalisés au cours des années précédentes pour intégrer la planification de l'effectif à la planification des activités, EDSC a mis en œuvre une série de stratégies et de plans d'action pour mieux gérer les risques liés à la gestion des ressources humaines. Il s'agit notamment de la Stratégie de main-d'œuvre d'EDSC, des plans annuels d'action sur l'effectif, de la Stratégie de dotation et de recrutement, de la Gestion intégrée de l'apprentissage à EDSC et du cadre intégré en matière de santé mentale dans le milieu de travail.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie de l'effectif d'EDSC, la Stratégie de dotation et de recrutement appuie l'embauche axée sur l'excellence et crée un équilibre entre les possibilités de carrière pour les employés actuels d'EDSC et le renouvellement de l'effectif grâce au recrutement stratégique. Plusieurs activités ont été entreprises pour rendre les processus ministériels de dotation plus efficaces et assurer la création d'un effectif représentatif et diversifié. Il s'agit notamment d'une nouvelle approche en matière d'embauche de cadres, d'initiatives visant à recruter des Autochtones, des jeunes et des diplômés récents, et de la création d'une page Web sur les possibilités de carrière à EDSC.</p> <p>Pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle orientation en matière de dotation d'EDSC, les plans de dotation opérationnelle ont été instaurés en mai 2016. Ces plans harmonisent les approches de dotation prévues à l'échelle du Ministère, des directions générales et des régions et déterminent les mesures collectives à prendre. Une surveillance continue des stratégies de dotation est également effectuée pour cerner les tendances et rajuster la Stratégie de dotation et de recrutement en fonction des besoins émergents. D'importants progrès ont également été réalisés dans la promotion de la gestion organisationnelle de l'apprentissage à EDSC. Pendant l'exercice 2016 à 2017, des priorités</p>	<p>Program 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement</p> <p>Program 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada</p> <p>Program 2.1 : Compétences et emploi</p> <p>Program 2.2 : Apprentissage</p> <p>Program 3.1 : Travail</p> <p>Program 4.1 : Sécurité du revenu</p> <p>Program 4.2 : Développement social</p> <p>Programme 5.1 : Services internes</p>	<p>Priorité n° 10 : Encourager le perfectionnement professionnel et favoriser un milieu de travail productif et efficace par la mise en œuvre de la Stratégie de l'effectif 2015-2020.</p>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
	<p>ministérielles en matière d'apprentissage ont été élaborées en analysant les plans de l'effectif et des plans d'apprentissage des directions générales et des régions.</p> <p>L'intégration complète de la planification de l'apprentissage à celle de l'effectif et à des activités, ainsi que le lancement d'un nouveau Système intégré de gestion de l'apprentissage/SABA, aideront à élaborer des activités de formation et d'apprentissage qui répondent aux besoins opérationnels changeants et renforceront la capacité de l'effectif.</p> <p>Pour s'attaquer aux risques liés aux obligations en matière de langues officielles et maintenir la capacité bilingue, EDSC a renforcé la prestation des cours d'apprentissage en langue seconde et a mis en œuvre des plans de transition pour les changements dans le profil linguistique des postes du groupe de relève de la direction. Les nouvelles lignes directrices sur l'apprentissage de la langue seconde accordent aussi une importance accrue au maintien des compétences linguistiques et au perfectionnement professionnel.</p> <p>L'établissement d'un milieu de travail sain et respectueux en mettant l'accent sur la santé mentale demeure une priorité importante. Conformément au cadre intégré en matière de santé mentale dans le milieu de travail, EDSC a amélioré ses activités de sensibilisation et de mobilisation en matière de sensibilisation à la santé mentale, lancé des initiatives clés pour promouvoir la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, encouragé les gestionnaires et les employés à s'attaquer à des problèmes de santé mentale, et mis en œuvre une stratégie pour évaluer l'efficacité de nos actions et des changements dans la culture et pour apporter des ajustements à mesure que nous irons de l'avant.</p>		

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Viabilité des TI Compte tenu de l'évolution constante de la TI, le Ministère doit répondre aux attentes des Canadiens en matière de services gouvernementaux en continuant de moderniser rapidement ses infrastructures de technologie tout en protégeant les renseignements personnels. Ainsi, il existe un risque que le Ministère ne soit pas en mesure de transformer, d'innover, de recycler et d'investir dans le secteur de la TI à un rythme assez souple pour soutenir les programmes et les services d'EDSC.</p>	<p>Afin de consacrer plus de temps à la prise de décisions opérationnelles pour tenir compte des changements apportés aux processus opérationnels et aux systèmes de TI, le Modèle des capacités opérationnelles ministériel (MCOM) et le Modèle de l'état futur des capacités (MEFC) ont été achevés. Le MCOM présente les capacités actuelles du Ministère et contribue à faciliter et à orienter davantage la planification stratégique et des investissements, l'analyse des risques et une compréhension transversale de l'orientation de l'organisation, en plus de préparer la mise en place d'une fonction de gestion des processus opérationnels à maturité. Jumelé au MEFC, il mène à une compréhension pleinement articulée de la situation actuelle et de l'état futur.</p> <p>Le Ministère a mis en œuvre l'initiative de gestion du portefeuille des applications pour gérer l'ensemble de plateformes et d'applications de TI qui facilitent la prestation de services. Cela permettra de déterminer si le Ministère investira dans certaines applications de TI ou s'il s'en départira.</p> <p>Le Ministère mène à maturité et améliore l'architecture de solution et d'entreprise en analysant les extrants de la gestion du portefeuille des applications, de l'évaluation des projets et des portefeuilles, des stratégies visant les applications ainsi que du contexte et de la stratégie opérationnels pour influencer sur la planification des compétences et de la dotation et la planification financière en plus de déterminer des stratégies en matière d'applications.</p> <p>L'élaboration d'une méthode pour intégrer la planification de la continuité des activités à tous les projets et initiatives de transformation est en cours.</p>	<p>Program 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement</p> <p>Program 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada</p> <p>Program 2.1 : Compétences et emploi</p> <p>Program 2.2 : Apprentissage</p> <p>Program 3.1 : Travail</p> <p>Program 4.1 : Sécurité du revenu</p> <p>Program 4.2 : Développement social</p> <p>Programme 5.1 : Services internes</p>	<p>Priorité no 11 : Élaborer et mettre en œuvre une infrastructure et des plateformes de TI modernes qui permettent de diffuser l'information de façon efficace et efficiente et en temps opportun</p>

Résultats : Ce que nous avons accompli

Programmes et priorités

Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

Description

Ce programme contribue aux programmes du gouvernement du Canada en veillant à ce que les Canadiens aient l'information nécessaire pour choisir en connaissance de cause les programmes et les services à leur disposition, ainsi que les outils pour y avoir accès, tout en favorisant la transition vers les modes de prestation privilégiés. Les Canadiens peuvent accéder à des renseignements sur Emploi et Développement social Canada (EDSC) et sur d'autres programmes et services fédéraux de la façon la plus accessible et pratique qui soit, obtenir rapidement des réponses précises à leurs questions et recevoir les renseignements ou les services dont ils ont besoin ou être aiguillés vers ceux-ci. Dans le cadre de ce programme, les renseignements et les services sont offerts aux Canadiens au moyen d'Internet, de la ligne 1 800 O-Canada, de services téléphoniques personnalisés et d'un réseau de points de service offrant des services en personne.

Résultats

À titre d'éditeur principal du site Web du gouvernement du Canada, Canada.ca, EDSC a appuyé le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à titre de responsable des politiques pour Canada.ca. Canada.ca est un site amélioré axé sur les citoyens doté d'une fonction de recherche commune du gouvernement du Canada qui permet aux Canadiens de trouver des renseignements généraux sur tous les programmes et services du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés sur les programmes et services offerts par l'entremise d'EDSC.

Le gouvernement du Canada dispose maintenant d'un site Web (Canada.ca) qui pointe vers l'information et les services de l'ensemble du gouvernement, y compris le contenu provenant d'un nombre croissant d'institutions et d'une plateforme de médias sociaux qui gère plus de 3 000 comptes de médias sociaux dans 65 ministères. La plateforme Web unique offre une sécurité accrue, une disponibilité à 100 % à ce jour et une vitesse plus grande pour les utilisateurs. Depuis son lancement sur cette plateforme en décembre 2015, Canada.ca a fourni un service ininterrompu aux Canadiens. Canada.ca a également une nouvelle salle de presse utilisée par 74 institutions pour communiquer les priorités et les annonces du gouvernement, et une nouvelle plateforme d'analyse du Web utilisée par plus de 30 institutions pour aider à comprendre et à optimiser l'utilisation du site Web. Le service de recherche appuie maintenant la recherche interne sur Canada.ca et presque tous les autres sites Web gouvernementaux (plus de 80 institutions l'utilisent). En outre, plus de 20 institutions ont adopté le modèle Canada.ca pour au-delà de 40 applications opérationnelles (guichetemplois.gc.ca, meteo.gc.ca) et gèrent ce modèle au moyen d'un outil automatisé dirigé par EDSC.

En ce qui concerne la présence en ligne d'EDSC, le Ministère a terminé son propre déménagement vers Canada.ca en janvier 2017. Plus de 60 programmes et services d'EDSC – 9 500 pages institutionnelles pour EDSC, le Programme du travail, Service Canada et sept commissions, tribunaux, conseils et comités – sont maintenant accessibles sur un même site : Canada.ca. Comme 62 applications opérationnelles utilisent le modèle Canada.ca, les utilisateurs ne voient qu'un seul « site Web » plutôt que 26 comme il y a deux ans ou que 42 « sites Web » différents comme en 2011.

Dans le cadre de l'examen de la qualité des services d'assurance-emploi, une enquête sur la qualité de la prestation des services du point de vue du client a été menée auprès des clients de l'assurance-emploi. L'enquête a également examiné la mesure dans laquelle les clients peuvent passer facilement et efficacement aux différentes étapes du processus d'assurance-emploi, de la collecte de renseignements sur le programme à la réception d'une décision concernant les prestations. Les résultats de l'enquête ont servi à éclairer les plans en vue d'améliorer la prestation des services d'assurance-emploi.

Une nouvelle option de service reliant les portails en ligne de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et d'EDSC a été mise en œuvre. Grâce aux comptes Mon dossier ARC et Mon dossier Service Canada d'EDSC, les Canadiens ont maintenant accès à des options de libre-service pour mettre à jour et gérer leurs prestations fiscales et d'assurance-emploi en ligne à l'année et apporter d'importants changements à leurs profils, qu'il s'agisse de leur adresse, de leur état civil ou de leur retraite. Grâce au nouveau lien, les Canadiens inscrits à Mon dossier ARC ou à Mon dossier Service Canada peuvent maintenant accéder à ces deux services au cours d'une même séance sécurisée. Entre novembre 2016 et mars 2017, plus de 800 000 utilisateurs ont navigué entre les deux portails.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Les Canadiens sont en mesure d'obtenir des renseignements sur les programmes et services du gouvernement du Canada de la manière la plus accessible et la plus pratique possible.	Pourcentage de Canadiens qui ont accès à un point de service de Service Canada dans un rayon de 50 km de leur résidence. Source : Données administratives	90 %	31 mars	96,1 %	96,2 %	96,2 %
	Pourcentage d'appels traités – 1 800 O-Canada. Source : Données administratives	95 %	31 mars	Sans objet*	99,5 %	99,6 %
<p>* Sans objet; l'année de référence de cet indicateur est 2015-2016. EDSC a lancé avec succès une plateforme Web pour gérer Canada.ca en décembre 2015 dans le cadre de sa responsabilité comme éditeur principal du gouvernement du Canada. Depuis son lancement, Canada.ca a fourni des services sans interruption aux Canadiens. L'Initiative de renouvellement du Web, dirigée conjointement avec le SCT, a modifié certains indicateurs clés de succès et ciblé la migration des institutions qui contribuent le plus à la consultation du contenu Web du gouvernement du Canada.</p>						

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
59 958 885	59 958 885	65 086 542	57 983 719	(1 975 166)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
410	330	(80)
<p>Ce programme englobe les ETP prévus qui sont présentés en lien avec d'autres programmes. L'écart entre le nombre d'ETP prévus et les données réelles découle d'un réalignement des ressources entre les programmes pour traduire les fluctuations de la dotation et des activités au sein de l'organisation. Ce programme fait abstraction des ETP liés aux prestations d'assurance-emploi, de Sécurité de la vieillesse (SV), du Régime de pensions du Canada (RPC) et aux prestations d'invalidité de l'assurance-emploi, qui sont présentées avec leurs programmes respectifs (2.1.1, 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3).</p>		

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xv} sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'InfoBase^{xvi}.

Initiative de modernisation du versement des prestations

La modernisation du versement des prestations (MVP) est une priorité clé du gouvernement et donne suite à la stratégie de service d'EDSC et aux recommandations de l'examen de la qualité des services d'assurance-emploi menés au cours de l'exercice 2016 à 2017. La MVP vise à mettre en place un processus opérationnel complet et un renouvellement de la technologie pour l'assurance-emploi, le RPC et la SV, en commençant par l'assurance-emploi, afin de transformer la façon dont les prestations sont versées aux citoyens; cela comprend la rationalisation des processus de demande et la réduction des temps d'attente.

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, des progrès sensibles ont été faits au chapitre de la planification de la MVP et les préparatifs en vue de passer à l'étape de la définition ont débuté, y compris :

- l'identification des caractéristiques communes de l'état futur ainsi que des exigences fonctionnelles et de haut niveau;
 - la mobilisation approfondie des intervenants, y compris des ateliers avec des représentants des directions générales du Ministère et des représentants des régions;
 - un exercice d'établissement des coûts de base pour éclairer la réalisation d'une stratégie et d'un plan de réalisation des avantages pour le projet de MVP de bout en bout;
 - l'élaboration d'une feuille de route du programme théorique qui décrit clairement le chemin de la modernisation de façon progressive et ciblée, et qui détermine la séquence, les dépendances clés et les liens entre les projets de MVP à toutes les étapes de mise en œuvre;
 - la mobilisation directe des employés et des citoyens dans le cadre d'un processus de conception conjointe pour élaborer des prototypes et veiller à ce que les besoins et les désirs des citoyens soient directement intégrés à la conception de l'état futur du versement des prestations.
-

Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

Description

Le Ministère assure la prestation, la supervision et la surveillance de services pour des programmes d'autres ministères fédéraux, en vertu d'ententes de prestation de services. Il fournit également aux Canadiens des renseignements de base et détaillés sur les programmes et les services qui leur sont offerts afin qu'ils aient accès à un éventail de programmes, de prestations et de services fédéraux (en personne, par téléphone, par la poste ou par Internet); des services de réception des demandes et de vérification de leur exhaustivité; des services d'authentification des clients et de validation des pièces d'identité; un accès rapide et direct à des agents spécialisés d'autres ministères; et une place dans le réseau de prestation de services pour les autres ministères. Il permet de sortir des cloisonnements des ministères et des programmes pour établir un réseau de prestation de services sans discontinuité et, ainsi, d'offrir des services de façon plus rapide, précise et rentable aux Canadiens.

Résultats

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, le Ministère a continué d'offrir des services en personne à la population pour Anciens Combattants Canada, l'ARC, et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Il a continué d'appuyer Affaires autochtones et du Nord Canada dans l'administration des paiements d'expérience commune aux survivants des pensionnats. EDSC a également fourni des services de vidéoconférence au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs du Canada.

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, les services d'information personnalisés, offerts par téléphone pour d'autres ministères, ont satisfait à la norme de service de 98 % fixée dans les ententes de partenariat, tandis que les demandes intérieures de documents de voyage et d'autres services de passeport ont été traitées en temps opportun, soit bien au-dessus de la norme de service de 99,8 %.

Les travaux se poursuivent avec IRCC afin de moderniser les services de passeport dans le but d'améliorer la prestation des services et l'accessibilité en offrant des services plus commodes aux Canadiens, de renforcer l'intégrité et la sécurité en améliorant les capacités de gestion de l'identité et d'accroître l'efficacité des programmes.

La période de validité de 10 ans pour l'Initiative de modernisation du Programme de passeport a entraîné un changement dans les processus internes. Ce changement sera résolu en remplaçant l'infrastructure de la technologie de l'information (TI) vieillissante du programme, en permettant l'authentification de l'identité des personnes qui présentent une demande de passeport, en améliorant l'intégrité du processus de demande de passeport et en appuyant une stratégie numérique. Ce projet permettra de valider l'identité des demandeurs de passeport.

L'IRCC examine des solutions de rechange afin de soutenir la solution de couplage d'identité

pour authentifier l'identité des personnes qui permettra l'échange d'information avec les bureaux provinciaux de l'état civil.

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, le Ministère a lancé un projet pilote de prestation de services avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin d'offrir plus de services en personne aux particuliers et aux collectivités autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Le projet pilote sera mené jusqu'au 31 mars 2018 et sera évalué pour déterminer la faisabilité de son expansion.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Les programmes d'autres ministères fédéraux sont exécutés de façon cohérente au moyen d'une surveillance efficace conformément aux ententes de partenariat.	Pourcentage des services d'information personnalisés qui respectent les normes des ententes sur les niveaux de service. Source : Données administratives	95 %	31 mars 2017	Sans objet*	97,1 %	98 %
* L'année de référence de cet indicateur était 2015-2016.						

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
164 172 167	164 172 167	161 490 000	127 104 037	(37 068 130)
La prestation des services de passeport ayant été transférée à EDSC, le service a été assuré à l'aide de ressources dédiées. L'écart est principalement attribuable à la réserve pour éventualités établie pour parer aux imprévus et à l'accroissement des volumes, et qui n'a pas été utilisée. Les sommes inutilisées demeurent dans le Fonds renouvelable permanent de Passeport Canada.				

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
2 356	1 849	(507)
<p>La prestation des services de passeport ayant été transférée à EDSC, le service a été assuré à l'aide d'ETP dédiés. L'écart est principalement attribuable à la réserve pour éventualités établie pour parer aux imprévus et à l'accroissement des volumes, et qui n'a pas été utilisée.</p>		

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des [programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xvii}](#) sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'[InfoBase^{xviii}](#).

Programme 2.1 : Compétences et emploi

Description

Le programme Compétences et emploi a pour mandat de veiller à ce que les personnes actives sur le marché du travail canadien puissent bénéficier des mesures de soutien dont elles ont besoin pour intégrer le marché du travail ou s'y repositionner, afin de contribuer à la croissance économique en participant pleinement au marché du travail. Les initiatives s'inscrivant dans ce programme concourent à la réalisation d'objectifs généraux communs, à savoir favoriser le perfectionnement des compétences, encourager la participation au marché du travail et garantir l'efficacité du marché du travail.

Résultats

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, le Ministère a donné suite à l'engagement du gouvernement d'améliorer le régime d'assurance-emploi et de le faire correspondre aux réalités du marché du travail actuel.

Le Ministère a renforcé les mesures de soutien relatives à l'assurance-emploi en :

- facilitant l'accès pour les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail en éliminant les critères restreignant l'admissibilité à l'assurance-emploi;
- améliorant les perspectives d'emploi des prestataires d'assurance-emploi pour les aider à maintenir des liens avec le marché du travail en lançant un nouveau projet pilote souple de travail pendant une période de prestations;
- simplifiant la recherche d'un emploi pour les prestataires en annulant les modifications apportées à l'assurance-emploi en 2012 pour préciser le type d'emploi que les travailleurs sans emploi devaient chercher et accepter;
- soutenant les travailleurs touchés par le repli des prix des produits de base en prolongeant la durée des prestations d'assurance-emploi régulières de cinq semaines, donc jusqu'à concurrence de 50 semaines de prestations, dans 15 **régions économiques**^{xix} les plus touchées par la chute des prix des produits de base. Jusqu'à 20 semaines additionnelles de prestations régulières d'assurance-emploi sont également offertes aux travailleurs de longue date des mêmes 15 régions économiques, jusqu'à un maximum de 70 semaines. En outre, la durée maximale des accords de travail partagé est passée de 38 à 76 semaines partout au Canada;
- garantissant l'accès rapide aux prestations de l'assurance-emploi en ramenant la période d'attente de deux semaines à une semaine;
- terminant l'examen de la qualité des services d'assurance-emploi, un processus de consultation à l'échelle du pays auprès des principales parties intéressées et du grand public pour connaître leurs points de vue sur les façons d'améliorer les services fournis aux prestataires d'assurance-emploi.

Ces mesures ont accru la sécurité du revenu et la participation à la population active et contribuent à une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter et à un marché du travail efficace.

Le Ministère a créé et mis en œuvre un programme de rétroaction de la qualité individuelle en 2016 à 2017. Cet exercice national d'assurance qualité constituait un objectif de base afin d'évaluer l'exactitude du traitement effectué par chaque employé dans le cadre du régime d'assurance-emploi. Ces examens fourniront une rétroaction aux gestionnaires et aux employés et aideront à élaborer des améliorations et des changements de la formation à l'intention des préposés au traitement. Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, plus de 24 000 demandes d'assurance-emploi ont été examinées.

Le programme d'automatisation de l'assurance-emploi du Ministère a continué à faire fond sur les initiatives précédentes visant à augmenter l'efficacité et l'efficacités du régime d'assurance-emploi. Les améliorations suivantes ont été annoncées en 2016 à 2017 :

- De nouvelles fonctions de rétroactions ont été ajoutées à l'application Web des relevés d'emploi, permettant aux employeurs de faire des commentaires et des suggestions à propos de leur expérience en ligne, notamment au chapitre de la facilité d'utilisation, de la convivialité, de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'efficacité.
- Des services de centre de messages et un avis électronique d'état des demandes ont été mis en place. Grâce à ces services, les prestataires d'assurance-emploi peuvent vérifier des renseignements à jour sur l'état de leur demande, suivre l'historique de la progression de leur demande et profiter de l'accès au moyen d'appareils privilégiés (mobiles).
- La mise au point de la fonction Alerte, grâce à laquelle les prestataires peuvent s'inscrire à un service proactif utilisant des avis génériques par courriel pour inviter les clients à se connecter au portail sécurisé Mon dossier Service Canada afin de prendre connaissance de nouveaux messages importants ou lorsque l'examen de leur demande de prestations est terminé.

Ensemble, les initiatives entreprises dans le cadre du programme d'automatisation de l'assurance-emploi ont contribué à améliorer l'efficacité et les services offerts aux Canadiens, à accroître la proportion de clients ayant recours au libre-service, et à la réalisation d'importants progrès au chapitre des services électroniques afin de jeter les bases d'une progression soutenue de l'utilisation du libre-service par les clients.

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le Ministère a mis en place un service d'information pour recueillir en temps réel les données sur la paie et l'emploi des employeurs. À l'heure actuelle, l'initiative est au stade de planification préliminaire et, une fois mise en œuvre, elle devrait améliorer sensiblement le versement des prestations d'assurance-emploi.

La Stratégie de réduction de l'arriéré du régime d'assurance-emploi a été achevée avec succès; le nombre total de demandes initiales, renouvelées et révisées ayant été ramené à moins de 130 000 avant la fin de septembre 2016. La rapidité de paiement des prestations d'assurance-emploi a atteint 83,2 %, dépassant la cible de 80 % pour ce qui est de transmettre une décision au client dans les 28 jours suivant le dépôt d'une demande d'assurance-emploi. Le nombre total de premières demandes, de demandes de renouvellement et de demandes révisées en situation d'arriéré à la fin de l'exercice s'est établi à 160 500, soit 25,7 % de moins que l'année précédente. Le nombre total de premières demandes, de demandes de renouvellement et de demandes révisées en situation d'arriéré depuis au moins 29 jours n'était que de 44 000, soit 52,2 % de moins que l'année précédente.

EDSC a contribué à aider les Canadiens à trouver des emplois de qualité en :

- affichant plus de 1,2 million d'offres d'emploi sur Guichet-Emploi. Plus de 34 000 nouveaux profils d'employeur ont été activés sur Guichet-Emploi et 153 000 chercheurs d'emploi avaient un profil actif dans le service de jumelage d'emploi. Par l'entremise du sondage de sortie du Guichet-Emploi, les employeurs disent avoir pourvu 62 % des postes vacants, dont 43 % grâce au Guichet-Emploi;
- offrant des services d'emploi mieux adaptés, y compris plus d'un million d'alertes-emploi quotidiennes pour les chercheurs d'emploi;
- appuyant la mobilité de la main-d'œuvre pour les Canadiens grâce à des partenariats avec les provinces et les territoires;
- lançant un projet pilote du Service de liaison avec les employeurs sur le Guichet-Emplois Canada-Alberta pour aider les employeurs à trouver des travailleurs au pays;
- améliorant l'accès des Canadiens à l'information sur le marché du travail en élaborant un prototype de portail interactif, qui comprend des indicateurs géographiques et des annonces du Guichet-Emplois, en consultation avec les intervenants internes et externes comme les provinces et les territoires;
- publiant, avec Statistique Canada, la Classification nationale des professions 2016 chacun sur leur site Web.

EDSC continue donc d'accroître la capacité de jumeler les chercheurs d'emploi et les employeurs tout en générant en temps opportun des renseignements fiables sur l'offre et la demande de main-d'œuvre dans les régions.

EDSC donne aux jeunes davantage de possibilités d'obtenir des emplois permanents et de qualité en :

- augmentant le nombre d'emplois créés pour les jeunes dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada en investissant 339 millions de dollars de plus sur trois ans à compter de l'exercice de 2016 à 2017. Au cours de l'été 2016, 65 883 emplois ont été créés pour les étudiants de partout au Canada, ce qui a essentiellement doublé le nombre de possibilités offertes aux jeunes.
- augmentant le nombre de jeunes accédant au programme Connexion compétences, en créant de nouveaux emplois écologiques pour les jeunes et en multipliant les possibilités d'emploi pour les jeunes canadiens dans le secteur du patrimoine pour les aider à surmonter les obstacles à l'emploi en investissant 165,4 millions de dollars de plus dans la Stratégie emploi jeunesse (SEJ);
- aidant les jeunes canadiens à améliorer leurs compétences essentielles en finançant, par l'entremise de la SEJ, des projets qui mettent à l'essai l'efficacité des approches novatrices;
- créant des stages d'apprentissage intégré au travail de qualité et en harmonisant mieux les occasions de perfectionnement des compétences techniques, de base et prêtes au travail pour les jeunes canadiens inscrits à des cours d'éducation postsecondaire au moyen de partenariats multipartites;
- continuant de travailler horizontalement pour intégrer les compétences essentielles aux programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux relatifs au marché du travail comme la

SEJ, afin que les Canadiens puissent bénéficier d'un accès accru à la formation axée sur les compétences essentielles.

Ces mesures améliorent les possibilités offertes aux jeunes canadiens, afin qu'ils puissent avoir un bon départ dans la vie et bénéficier d'occasions d'accès au travail et de formation.

Le Ministère a également favorisé le développement d'une main-d'œuvre spécialisée et bien préparée en :

- aidant les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois en investissant 125 millions de dollars de plus dans les Ententes sur le développement du marché du travail et 50 millions dans le Fonds canadien pour l'emploi;
- collaborant avec les provinces et les territoires par l'entremise du Forum des ministres du marché du travail pour mener des consultations de portée générale auprès des intervenants afin de trouver des moyens d'améliorer les transferts intergouvernementaux et d'orienter les investissements futurs;
- continuant de contribuer et de participer aux activités prioritaires du Conseil de l'information sur le marché du travail (LMIC), notamment pour répondre à la nécessité d'obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché du travail local; établir l'ordre de priorité de l'information sur le marché du travail en harmonisant les définitions, les normes et les méthodologies; et élaborer une plateforme de collaboration à la diffusion de l'information sur le marché du travail pour les Canadiens.
- continuant de mettre en œuvre la nouvelle [Norme professionnelle du Sceau rouge](#)^{xx} comme base commune pour la formation, l'évaluation et l'échange d'information sur les métiers partout au Canada;
- harmonisant la formation en apprentissage dans les [métiers Sceau rouge](#)^{xxi} d'ici 2017 en collaborant avec les provinces et les territoires pour faire progresser l'initiative afin d'améliorer la mobilité des apprentis, d'accroître leur taux d'achèvement et de permettre aux employeurs d'avoir accès à un plus grand bassin d'apprentis;
- collaborant avec les provinces et les territoires intéressés pour explorer des approches novatrices visant à accroître la participation des employeurs à l'apprentissage;
- appuyant la prestation de services d'emploi et de développement économique aux communautés de langue officielle en situation minoritaire grâce à des investissements de 12 millions de dollars et contribuer à l'intégration au marché du travail des jeunes professionnels, des nouveaux immigrants et des chercheurs d'emploi qui vivent dans ces collectivités.

Ces mesures augmentent la mobilité des apprentis et multiplient les possibilités qui s'offrent à eux, réduisent les obstacles à la certification dans certains métiers désignés Sceau rouge et stimulent la mobilisation des employeurs.

EDSC a soutenu les Autochtones en :

- versant 16 millions de dollars au titre de l'infrastructure sociale à 210 centres de garde d'enfants des Premières nations et des Inuits pour effectuer des travaux urgents de réparation et de rénovation dans les installations existantes. Au 31 mars 2017, 132 projets totalisant 13 379 031 \$ avaient été achevés. Les autres projets sont en cours et devraient être terminés

au cours de l'exercice de 2017 à 2018. D'autres projets seront financés par l'entremise des services de garde des Premières nations et des Inuits au cours de l'exercice de 2017 à 2018 pour appuyer les travaux de réparation et de rénovation et pour répondre à d'autres besoins déterminés par les garderies dans le cadre des 100 millions de dollars d'argent frais annoncés dans le budget de 2016 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones.

- assurant une vaste mobilisation auprès des dirigeants autochtones, des organismes de prestation de services de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, des établissements d'enseignement et des gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'améliorer et de renforcer les programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones;
- éliminant les obstacles au développement économique des Autochtones et en déterminant des possibilités d'amélioration des résultats en collaborant avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones;
- aidant 1 686 personnes à trouver un emploi au cours de l'exercice de 2016 à 2017 en appuyant la poursuite de 16 projets fructueux du Fonds pour les compétences et les partenariats dans des secteurs hautement prioritaires comme l'exploitation minière, l'énergie et la construction navale, ainsi que deux projets énergétiques ciblés de la côte Ouest grâce à des fonds de transition de 17,5 millions de dollars;
- offrant une formation améliorée en fonction des besoins des collectivités dans des domaines clés comme la construction domiciliaire, le traitement de l'eau, les services de garde d'enfants, l'administration locale et l'infrastructure en fournissant 5 millions de dollars à la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Neuf projets ont été financés au cours de l'exercice de 2016 à 2017 pour diriger ces efforts;
- aidant 334 personnes à trouver un emploi et 189 autres à retourner à l'école sur 1 891 jeunes des Premières Nations bénéficiant de l'aide au revenu qui ont fait la transition de la Prestation améliorée des services d'Affaires autochtones et du Nord Canada au Fonds pour l'emploi des Premières Nations au cours de l'exercice de 2016 à 2017 afin de recevoir de la formation et des soutiens à l'emploi.

De par ces mesures, le Ministère démontre son soutien envers le développement économique et la création d'emplois pour les peuples autochtones.

EDSC a amélioré les résultats sur le marché du travail des nouveaux Canadiens en :

- élaborant des systèmes et des processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le but de mieux intégrer les personnes formées à l'étranger au marché du travail en offrant un soutien financier aux partenaires et aux intervenants provinciaux et territoriaux et en favorisant la coordination nationale;
- élaborant des approches novatrices pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers et la mobilité de la main-d'œuvre, et en éliminant les obstacles à l'évaluation et à la reconnaissance des titres de compétences grâce au financement permanent de 20 projets actifs représentant des dépenses pouvant atteindre 7,7 millions de dollars.

Le Ministère continue de travailler à l'amélioration des résultats sur le marché du travail des travailleurs formés à l'étranger dans les professions et les secteurs ciblés en élaborant des évaluations et une reconnaissance équitables, transparentes, cohérentes et ponctuelles des qualifications professionnelles.

Le travail axé sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires consistait à :

- accroître l'accès aux possibilités d'emploi pour les Canadiens, mieux protéger les travailleurs étrangers et soutenir la croissance des entreprises en décrivant le Plan prospectif du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et en répondant au rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur le PTET;
- annoncer le nouveau volet des talents mondiaux à la suite de consultations exhaustives auprès des intervenants. Le volet talents mondiaux mettra en vedette les plans des avantages relatifs au marché du travail qui devraient engendrer des retombées positives et durables pour le marché du travail canadien en favorisant des activités comme la création d'emplois et l'investissement dans la formation et le perfectionnement des compétences;
- élaborer une nouvelle politique exigeant des employeurs du PTET à faible salaire qu'ils recrutent de façon ciblée les membres de groupes sous-représentés, y compris les Autochtones et les nouveaux arrivants.

EDSC continuera de s'assurer que les employeurs n'aient accès en temps opportun à des travailleurs étrangers temporaires que si des Canadiens ne sont vraiment pas en mesure d'occuper les emplois en question.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Les travailleurs disposent de la souplesse et du soutien nécessaires pour profiter des possibilités d'emploi ou pour vivre une transition sur le marché du travail.	Pourcentage de la population des chômeurs ayant cotisé au régime d'assurance-emploi au cours des 12 derniers mois qui ont récemment perdu leur emploi et qui étaient admissibles aux prestations d'assurance-emploi aux termes du régime. Source : Statistique Canada, <i>Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi*</i>	80 à 85 %	31 mars 2017	2014 : 83,1 %	2015 : 82,8 %	2016 : Non disponible*

<p>Les Canadiens, y compris les groupes sous-représentés et les travailleurs vulnérables, ont l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi productif et le conserver.</p>	<p>Proportion de clients ayant un emploi ou retournant aux études après avoir participé à l'un des programmes d'emploi du gouvernement fédéral suivants : la Stratégie emploi jeunesse, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats et le Fonds pour l'emploi des Premières Nations.</p> <p>Source : Données administratives</p>	<p>70 %</p>	<p>31 mars 2017</p>	<p>76 %</p>	<p>71 %</p>	<p>69 %</p>
<p>*Il y a un décalage dans la disponibilité des données. Les résultats de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi de 2015 ont paru le 16 novembre 2016.</p>						

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
2 436 178 048	22 187 663 325	23 623 267 335	23 467 649 089	1 279 985 764
<p>L'écart est en partie attribuable aux paiements de prestations d'assurance-emploi plus élevés que prévu en raison d'un taux de chômage supérieur aux prévisions. Il peut également s'expliquer par les semaines supplémentaires de prestations régulières versées tel qu'annoncé dans le budget de 2016 et par le financement additionnel annoncé dans ce même budget pour les ententes sur le développement du marché du travail (125 millions de dollars) qui n'a pas été pleinement utilisé.</p>				

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
8 872	9 722	850
L'écart est attribuable aux demandes de fonds et d'ETP supplémentaires pour composer avec la charge de travail accrue liée à l'assurance-emploi qui ont été soumises après que le nombre prévu d'ETP eut été déterminé.		

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xxii} sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'InfoBase^{xxiii}.

Programme 2.2 : Apprentissage

Description

Grâce à ce programme, les Canadiens peuvent poursuivre des études postsecondaires pour acquérir les compétences et les titres qui leur permettront d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. Le programme prévoit la réduction des obstacles à l'éducation par le versement d'une aide financière aux étudiants et aux apprentis, et d'incitatifs à l'épargne aux familles pour qu'elles puissent financer les études postsecondaires d'un enfant. Il permet aussi de fournir de l'information sur les occasions de formation et d'acquisition de compétences et des services de sensibilisation à cet égard. Ce programme contribue à l'inclusion de l'effectif en donnant aux Canadiens ayant les capacités scolaires requises plus de chances de poursuivre des études postsecondaires. Ce programme fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, un tiers fournisseur de services, le secteur bénévole, les institutions financières et d'autres intervenants clés pour aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Résultats

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) offre des prêts et des bourses aux étudiants admissibles pour les aider à payer leurs études postsecondaires. Le PCPE fournit également des mesures d'aide au remboursement aux emprunteurs admissibles qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé des réformes de l'aide financière aux étudiants en lien avec le PCPE afin de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants issus de familles à revenu faible ou moyen et de veiller à ce que les dettes d'études soient gérables. De concert avec les provinces et les territoires, le PCPE a instauré les mesures du budget de 2016 en deux étapes.

Dans un premier temps, les bourses d'études canadiennes ont été bonifiées de 50 % pour rendre les études postsecondaires plus accessibles aux étudiants issus de familles à revenu faible et moyen. Pour l'année de prêt de 2016 à 2017, environ 562 000 étudiants à temps plein de niveau postsecondaire ont bénéficié de l'aide financière fédérale aux étudiants, ce qui comprend les étudiants qui ont reçu des prêts d'études canadiens et des bourses d'études canadiennes non remboursables et ceux qui ont bénéficié de l'exemption d'intérêts sur leur prêt pendant leurs études.

Cette phase comprenait également une augmentation des seuils d'admissibilité au Programme d'aide au remboursement à compter du 1^{er} novembre 2016. Afin de rendre les charges d'endettement plus faciles à gérer, les seuils de remboursement des prêts aux fins du Programme d'aide au remboursement ont été relevés pour s'assurer qu'aucun étudiant n'ait à rembourser son prêt d'études canadien tant qu'il ne gagnera pas au moins 25 000 \$ par année. Ce seuil de revenu est ajusté en fonction de la taille de la famille et du revenu familial. Par exemple, une famille de quatre personnes aura un seuil de revenu de 59 512 \$ et n'aura pas à effectuer de paiements tant que son revenu n'atteindra pas ce seuil. On s'attend à aider ainsi

23 000 emprunteurs de plus à devenir admissibles à un paiement mensuel nul et à ce que de nombreux autres emprunteurs puissent bénéficier de paiements réduits plus abordables.

Au cours de la deuxième étape de mise en œuvre, les seuils d'admissibilité aux bourses d'études canadiennes fondées sur le revenu des familles à revenu faible ou moyen ont été augmentés à compter du 1^{er} août 2017. En outre, une contribution fixe des étudiants pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière dans le cadre du PCPE a été mise en œuvre. Les nouveaux seuils ont été conçus en consultation avec les provinces et les territoires et modélisés sur d'autres prestations fédérales fondées sur le revenu, comme l'Allocation canadienne pour enfants. Les seuils existants des bourses d'études canadiennes, qui varient selon la province et le territoire, ont été remplacés par un seuil national progressif en vertu duquel le montant des bourses diminue à mesure que le revenu familial augmente. Ces changements permettront de s'assurer qu'environ 247 000 étudiants issus de familles à faible revenu, 100 000 autres étudiants de familles à revenu moyen et 16 000 étudiants à temps partiel reçoivent des prestations plus élevées sous forme de bourses d'études canadiennes non remboursables.

Le nouveau contrat d'administration des prêts et bourses aux étudiants a été attribué en avril 2016. L'étape de la planification et la documentation des exigences sont maintenant terminées et l'élaboration de la solution est en cours, ce qui comprend la mise à l'essai initiale des composantes construites jusqu'à maintenant.

Le Ministère a collaboré avec le fournisseur de services tiers qui gère le versement et le remboursement des prêts canadiens aux apprentis afin de mettre en œuvre intégralement la troisième et dernière phase (remboursement) des prêts canadiens aux apprentis. Le 1^{er} octobre 2016, les premiers emprunteurs du Programme du prêt canadien aux apprentis ont commencé à rembourser leur prêt en bénéficiant de toutes les mesures d'aide au remboursement disponibles pour les aider à rembourser leurs prêts.

À l'appui de la lettre de mandat de la ministre, EDSC collabore avec un éventail de partenaires et d'intervenants, y compris les provinces, les territoires et les peuples autochtones, afin de promouvoir les avantages de l'épargne précoce dans les régimes enregistrés d'épargne-études et d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation du Bon d'études canadien.

À partir des commentaires d'un éventail d'intervenants, EDSC a élaboré une stratégie de sensibilisation conçue pour faire progresser ces objectifs, répondant ainsi aux besoins des populations difficiles à rejoindre (les Autochtones, les résidents des régions rurales et éloignées, etc.) et soutenant la Semaine de l'épargne-études, une initiative de collaboration entre les partenaires communautaires, les institutions financières, ainsi que d'autres ministères et administrations. Les activités de sensibilisation en cours visent à communiquer par la poste avec des milliers de familles à faible revenu en utilisant des approches novatrices qui éclairent tout en les incitant à demander un régime enregistré d'épargne-études et le Bon d'études canadien pour leur enfant; à mettre au point de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour l'exécution des activités de sensibilisation et de participation; et à mobiliser les partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux afin de promouvoir les incitatifs à l'épargne-études grâce à leurs programmes.

En mars 2017, une évaluation indépendante de Passeport pour ma réussite Canada a été effectuée, comme l'exige l'entente de subvention. L'évaluation montre que le programme a eu un effet statistiquement significatif sur la hausse des taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires dans les collectivités où il est actif. L'évaluation renferme aussi un certain nombre de recommandations, notamment pour tirer parti des partenariats communautaires, améliorer la collecte de données administratives et mettre l'accent sur l'expansion du programme pour servir davantage de jeunes Autochtones. Ces recommandations orienteront le renouvellement de l'investissement du gouvernement du Canada dans Passeport pour ma réussite Canada de 2018 à 2022, comme qu'annoncé dans le budget de 2017.

Pour obtenir plus d'information sur le détail des programmes, consulter les [renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur](#)^{xxiv}.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Les Canadiens ont les compétences et les titres nécessaires pour réussir sur le marché du travail	Classement du Canada parmi les pays de l'OCDE quant au pourcentage de la population (de 25 à 64 ans) qui possède un titre de niveau postsecondaire. Source : Organisation de coopération et de développement économiques, Regards sur l'éducation 2014	1 ^{er} rang	31 mars 2017	2014 : 1 ^{er} rang	2015 : 1 ^{er} rang	2016 : 1 ^{er} rang
	Pourcentage de la main-d'œuvre canadienne (de 25 à 64 ans) qui a obtenu un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires. Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active	70,1 %	31 décembre 2016	2014 : 68,4 %	2015 : 69,8 %	2016 : 70,7 %

Tous les Canadiens, y compris ceux de groupes sous-représentés, ont une chance équitable de poursuivre des études postsecondaires.	Pourcentage de la population canadienne (de 17 à 21 ans) qui fréquente un collège ou une université Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active	44,4 %	31 décembre 2016	2014 : 43,0 %	2015 : 43,4 %	2016 : 44,2 %
--	--	--------	------------------	---------------	---------------	---------------

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
2 479 065 886	2 479 065 886	2 860 670 636	2 850 167 429	371 101 543
L'écart résulte de deux principaux facteurs. Premièrement, dans le cadre du budget de 2016, les bourses canadiennes pour étudiants à revenu faible ou moyen ainsi que pour les étudiants à temps partiel ont été majorées de 50 %. Cette augmentation est en place depuis le 1 ^{er} août 2016. Le reste de l'écart peut s'expliquer par les prêts radiés par EDSC en vertu du crédit 7c de la <i>Loi de crédits n° 5, 2016-2017</i> .				

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
348	324	(24)
L'écart est attribuable aux retards de dotation et aux départs imprévus.		

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des [programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xxv}](#) sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'[InfoBase^{xxvi}](#).

Programme 3.1 : Travail

Description

Ce programme vise à cultiver et à maintenir des relations industrielles stables et des milieux de travail sécuritaires, justes, sains, équitables et productifs dans les secteurs de compétence fédérale (transport interprovincial, bureaux de poste et services de messagerie, télécommunications, secteur bancaire, manutention des grains, installations nucléaires, sociétés d'État fédérales, entreprises ayant des contrats avec le gouvernement fédéral, gouvernements autochtones et leurs employés). Il permet d'élaborer des lois et des règlements sur le travail pour établir un équilibre adéquat entre les droits et les responsabilités des travailleurs et ceux des employeurs. Ce programme permet de faire en sorte que les milieux de travail régis par le gouvernement fédéral respectent les droits et les obligations établis en vertu des lois sur le travail. Il prévoit également la gestion des affaires internationales et intergouvernementales en matière de travail du Canada, et des responsabilités des affaires autochtones en matière de travail.

Résultats

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, le Ministère a mis en œuvre de nombreux changements législatifs et stratégiques; a facilité de bonnes relations de travail entre les employeurs et les employés; a soutenu la représentation des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi; a fait la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et a favorisé des normes saines et équitables en matière de travail, au pays et ailleurs dans le monde.

Conditions de travail sécuritaires et saines

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le Ministère a continué de moderniser son approche pour assurer le respect de la partie II du Code canadien du travail et de son règlement d'application à l'aide d'outils et de méthodes nouveaux et existants pour prévenir les accidents et les blessures dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. EDSC a apporté des modifications réglementaires concernant l'amiante qui ont été publiées dans la Partie I de la Gazette du Canada en décembre 2016 pour faire l'objet de commentaires du public, et il a favorisé l'alignement des milieux de travail canadiens avec le Système général harmonisé pour les produits dangereux. Les deux initiatives permettront d'améliorer la sécurité des travailleurs canadiens. D'autres modifications réglementaires proposées visent à abaisser les limites d'exposition aux céréales et à la farine et à améliorer les exigences relatives à l'équipement de protection individuelle. Le soutien technique ajouté au cours de la dernière année comprend la publication de la ligne directrice sur l'échantillonnage professionnel et des fiches d'information sur la façon de contrôler et de mesurer la poussière de farine et les poussières céréalières. De plus, des modifications législatives ont été proposées afin de mettre à jour les outils de conformité et d'application du Code canadien du travail pour veiller à ce que les travailleurs assujettis à la réglementation fédérale subissent moins d'accidents et de blessures au travail. Ces modifications prévoient notamment l'imposition de sanctions pécuniaires pour certaines violations en matière de santé et de sécurité au travail, de même que le pouvoir de nommer les récidivistes.

Le Ministère a travaillé à l'élaboration d'initiatives visant à faire en sorte que les institutions et les milieux de travail fédéraux soient exempts de harcèlement et de violence sexuelle. Des consultations avec des groupes d'employés et d'employeurs, des experts, des universitaires, des organisations non gouvernementales et le public ont eu lieu entre juin 2016 et avril 2017 au moyen de diverses tribunes. Ces consultations ont permis de recueillir le point de vue des intervenants sur le régime actuel de protection des travailleurs relevant de la compétence fédérale contre le harcèlement et la violence en milieu de travail, ainsi que sur les moyens possibles d'améliorer les milieux de travail. Les renseignements recueillis dans le cadre de ces consultations éclaireront l'élaboration d'initiatives visant expressément à mettre les institutions fédérales et les milieux de travail à l'abri du harcèlement et de la violence sexuelle.

Des efforts importants ont également été déployés pour mieux comprendre les risques non physiques en milieu de travail en ce qui a trait à la santé mentale et au bien-être en milieu de travail. Le Ministère a travaillé directement avec les intervenants des employés et des employeurs pour expliquer et faire comprendre que les risques non physiques sont tout aussi importants que les risques physiques.

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, un nouveau plan opérationnel stratégique de santé et de sécurité au travail a été élaboré, ce qui a permis de déterminer les secteurs prioritaires nationaux et régionaux qui présentent un risque élevé de blessure ou de maladie. Les secteurs prioritaires nationaux pour l'exercice de 2016 à 2017 comprenaient le transport aérien, le transport routier ainsi que les provendes, farines et semences. On a demandé aux agents de santé et de sécurité de consacrer 80 % de leur temps proactif à des inspections, à des activités de mobilisation et à la prestation de conseils généraux dans ces secteurs pour promouvoir une culture de santé et de sécurité au travail. Ce travail proactif comprenait plusieurs campagnes éclair menées dans des secteurs et des domaines à risque élevé. Le Ministère a également mis en œuvre des plans régionaux visant à mettre l'accent sur les régions nordiques et éloignées. Ces efforts ont entraîné une augmentation de 8 % des activités proactives par rapport à l'année précédente.

Les rapports des employeurs sur les accidents du travail permettent au Ministère de mieux harmoniser ses efforts dans les secteurs ciblés. Grâce à une communication accrue et à des efforts de mobilisation ciblés, EDSC a pu améliorer les pratiques de production de rapports des employeurs de tous les secteurs de compétence fédérale. Il en résulte une augmentation de 7 % de la conformité. Le Ministère utilise le taux d'incidence des accidents invalidants pour suivre le nombre de blessures invalidantes et de décès déclarés dans les milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale. Au cours de l'exercice de 2016 à 2017 le Ministère a enregistré une augmentation de 3,2 % du taux d'incidence des accidents invalidants déclarés dans tous les secteurs de compétence fédérale. Au cours de la même période, le nombre total de blessures déclarées (mineures, invalidantes et fatales) a diminué de 3 %. Même si EDSC ciblait une diminution des blessures invalidantes, l'augmentation enregistrée au cours de l'exercice de 2016 à 2017 est attribuable en grande partie à l'amélioration des rapports en raison de la sensibilisation accrue et de l'amélioration des pratiques de production de rapports dans certaines industries. Parallèlement à la diminution du nombre total de blessures déclarées, la sensibilisation accrue et l'amélioration des pratiques de production de rapports sont des signes de progrès dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et devraient entraîner une réduction de l'incidence des accidents à l'avenir.

Milieus de travail équitables et inclusifs

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, des travaux importants ont été entrepris pour veiller à ce que les politiques, les programmes et les services du Canada soient équitables et inclusifs et répondent aux réalités du marché du travail d'aujourd'hui. Le Ministère a élaboré des propositions pour accorder un congé plus généreux et plus flexible aux proches aidants et rendre le congé parental plus flexible pour les employés du secteur privé sous réglementation fédérale. À la suite de ces efforts, la Loi d'exécution du budget a été déposée en mars 2017; elle propose de modifier le Code canadien du travail afin de :

- prolonger jusqu'à 13 semaines avant la naissance de la période pendant laquelle le congé de maternité non payé de 17 semaines peut commencer;
- porter la durée maximale du congé parental non payé à 63 semaines;
- créer un nouveau congé non payé de 17 semaines pour qu'un membre de la famille puisse s'occuper d'un adulte gravement malade;
- permettre que le congé non payé lié à la maladie grave d'un enfant puisse être pris par un membre de la famille, et non seulement par les parents.

Ces changements proposés permettraient aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale de profiter des prestations de congé de maternité, de congé parental et de la prestation de soins en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi également proposés dans la Loi d'exécution du budget.

Le Ministère a également tenu des consultations sur les régimes de travail flexibles en mai et juin 2016 afin d'éclairer le processus décisionnel. Par la suite, le budget de 2017 a confirmé l'intention du gouvernement de donner aux travailleurs sous réglementation fédérale le droit de demander à leur employeur de leur accorder des régimes de travail plus souples afin de mieux concilier les obligations professionnelles et familiales. Outre ces régimes de travail flexibles, les changements proposés accorderont aux employés de nouveaux congés non payés pour les obligations familiales, en plus de leur permettre de participer à des pratiques traditionnelles autochtones et d'obtenir des soins s'ils sont victimes de violence familiale. Un congé de deuil plus flexible a également été annoncé. On s'attend à ce que les activités à ce chapitre se poursuivent au cours de l'exercice de 2017 à 2018.

Les travaux visant à mettre en œuvre une politique moderne sur les salaires équitables ont progressé de façon soutenue tout au long de l'exercice de 2016 à 2017. Des discussions ont été tenues avec des fonctionnaires d'autres ministères afin d'examiner la portée et l'objet potentiels d'une politique moderne sur la rémunération équitable. Des travaux de recherche et d'analyse préliminaires ont aussi été entrepris et d'autres activités devraient se poursuivre au cours de l'exercice de 2017 à 2018. Le Ministère a continué de travailler à l'élaboration d'un régime proactif d'équité salariale pour les milieux de travail sous réglementation fédérale.

Afin de souligner publiquement la contribution des employeurs ayant des réalisations exceptionnelles dans le domaine de l'équité en matière d'emploi des quatre groupes désignés (les Autochtones, les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les femmes), le Ministère a lancé la deuxième édition des Prix de rendement en matière d'équité en emploi. Ces prix seront décernés à la fin de 2017, et certains employeurs seront reconnus pour leur engagement exceptionnel au chapitre de l'équité en matière d'emploi, leur mise en

œuvre novatrice de l'équité en matière d'emploi et leur position de modèle d'inspiration dans leur secteur.

Relations basées sur la collaboration

Pour favoriser des relations de travail justes, équilibrées, stables et saines, une composante essentielle d'une économie qui appuie la classe moyenne, la ministre a déposé le projet de loi C-4, qui modifie le Code canadien du travail, la Loi sur les relations de travail au Parlement et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique pour rétablir un système d'accréditation et de révocation de l'accréditation par vérification des cartes pour les agents négociateurs au lieu du vote secret obligatoire mis en œuvre par le projet de loi C-525. Ce projet de loi modifie également la Loi de l'impôt sur le revenu pour supprimer les exigences en matière de déclaration publique des renseignements financiers des syndicats et des fiducies instaurées par le projet de loi C-377. Au 31 mars 2017, le projet de loi C-4 avait été examiné, sans modifications, par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et était passé à l'étape de la troisième lecture au Sénat.

Parallèlement, pour favoriser l'établissement de bonnes relations de travail et promouvoir la stabilité de la main-d'œuvre, le Ministère a continué d'élargir sa portée et a fait 252 interventions en développement de relations au cours du dernier exercice, notamment sous forme d'ateliers, de diagnostics de relations, de services de facilitation et de séances de médiation de griefs.

Les agents de conciliation et les médiateurs ont également aidé les employeurs et les syndicats à négocier leurs conventions collectives; au total, 180 conflits de négociation collective ont été traités et 119 cas ont été réglés au cours de l'année. À titre de mesure du succès, 97 % de tous les différends réglés l'ont été sans arrêt de travail, ce qui dépasse largement la cible de 90 %.

Normes internationales du travail

Sur la scène internationale, le Ministère a contribué avec succès à la ratification officielle, par le Canada, de la Convention 138 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, soulignant ainsi le soutien du gouvernement à l'abolition concrète du travail des enfants. Des consultations exhaustives ont été menées auprès des intervenants au pays, et des relations avec les principaux partenaires nationaux et internationaux ont été appuyées. Les résultats soulignent l'importance d'assurer un dialogue continu avec les partenaires tout au long du processus de ratification afin d'obtenir un résultat positif. À la lumière de cette expérience, des consultations en vue de la ratification de la Convention 98 de l'Organisation internationale du Travail sur le droit d'organisation et de négociation collective (lancées en février 2016) se sont poursuivies avec les partenaires sociaux (organisations des employeurs et des travailleurs) ainsi que les administrations provinciales et territoriales.

Le gouvernement du Canada a pris des mesures à la suite d'allégations selon lesquelles le gouvernement de la Colombie n'aurait pas respecté certaines dispositions de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la Colombie. Le Bureau national de l'administration au sein d'EDSC a préparé et publié la réponse et les recommandations du Canada. Un plan d'action pluriannuel devrait être élaboré au cours de l'exercice de 2017 à 2018.

Des fonds ont été fournis pour de nouveaux projets au Vietnam, en Ukraine et au Mexique afin de soutenir des normes du travail équitables et des politiques saines en matière de santé et de sécurité au travail.

Modernisation des opérations

À mesure que les réalités des employeurs et des employés relevant de compétence fédérale évoluent, les façons dont nous interagissons avec les Canadiens et dont nous faisons affaire doivent en faire autant. Par conséquent, EDSC a utilisé des renseignements opérationnels et mis à profit des technologies pour améliorer les services à la clientèle et accroître les gains d'efficacité opérationnelle.

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, on a poursuivi l'élaboration d'un système intégré du travail – un projet quinquennal visant à élaborer et à mettre en œuvre un système unique de technologie de l'information qui peut fournir des données exactes, complètes, ponctuelles et pertinentes pour nos opérations et permettre d'interagir avec les clients au moyen de technologies modernes, accessibles, adaptables et fiables. La première version a été approuvée en mars 2017 et sera mise en œuvre à l'automne 2017.

Trois nouvelles ententes de service avec les commissions provinciales des accidents du travail ont été signées au cours de l'exercice de 2016 à 2017. Ces ententes permettront au Ministère d'améliorer davantage sa prestation de services relativement à l'administration des demandes présentées en vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État.

Pour obtenir plus d'information sur le détail des programmes, consulter les [renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur](#)^{xxvii}.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Les milieux de travail sont sécuritaires et sains	Diminution annuelle en pourcentage du taux de fréquence des accidents invalidants dans tous les secteurs de compétence fédérale (combinée) Source : Base de données sur les accidents du travail dans les industries de compétence fédérale	Diminution de 2 %	31 mars 2017	Sans objet	Augmentation de 6,6 %*	Augmentation de 3,2 %**
*Données les plus récentes (2014 par rapport à 2015). Les données pour 2016 ne seront disponibles qu'à la fin 2017.						
**Cet indicateur permet de suivre chaque année la diminution du taux de fréquence des accidents invalidants dans tous les secteurs industriels. Le dernier taux enregistré a augmenté de 3,2 %, passant de 1,79 à 1,85. Bien qu'EDSC ait ciblé une diminution du taux d'incidence des accidents invalidants, la hausse en 2016-2017 est attribuable à une sensibilisation accrue et à l'amélioration des pratiques de production de rapports dans certaines industries. En outre, le taux global d'observation des signalements a augmenté de 7 points de pourcentage, passant de 73 % en 2014 à 80 % en 2015, ce qui a donné lieu à des données plus précises sur les blessures dans les secteurs de compétence fédérale. Au cours des dix dernières années, le taux de fréquence des accidents invalidants national a diminué de 16 %, passant de 2,13 en 2005 à 1,79 en 2014. En outre, le taux global de blessure a baissé, passant de 4,70 en 2014 à 4,60 en 2015 (diminution de 2,0 %). Puisque les résultats de cet indicateur varient largement selon la pratique de déclaration des employeurs, à compter de 2017-2018, le Ministère utilisera de nouveaux indicateurs pour mesurer les résultats en matière de santé et de sécurité.						

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
276 475 615	276 475 615	254 489 624	253 469 223	(23 006 392)
Les dépenses annuelles de programme demeurent bien en deçà de l'enveloppe législative affectée au Programme de protection des salariés en raison de la demande relativement faible visant ce dernier d'une année à l'autre.				

Ressources humaines (ETP)

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
641	647	6

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xxviii} sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'InfoBase^{xxix}.

Stratégie de réduction de la pauvreté

L'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté est en cours. La ministre a entrepris un processus de mobilisation exhaustif pour consulter directement les Canadiens. La vaste mobilisation du public comprend des tables rondes ministérielles et des assemblées publiques; le projet *Combattons ensemble la pauvreté* (une étude de cas en cours à Saint John; Trois-Rivières; Regent Park–Toronto; Winnipeg; Tisdale (Saskatchewan); et Yellowknife); des conversations communautaires partout au Canada; un site Web de mobilisation en ligne; et un concours jeunesse (où les jeunes ont présenté des idées sur la façon de réduire la pauvreté au Canada). En plus de cet exercice de mobilisation de portée générale, une mobilisation spécifique aux Autochtones a également été entreprise. Cela comprenait des tables rondes ministérielles avec les dirigeants autochtones; des réunions bilatérales avec des organisations autochtones nationales; et des séances de mobilisation dirigées par les fonctionnaires du Ministère en collaboration avec les provinces, les territoires et/ou les organisations autochtones partout au Canada. Le Ministère a également versé des fonds aux organisations autochtones nationales pour qu'elles mobilisent leurs membres. Toutes ces activités de mobilisation éclaireront l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté. Une conférence nationale sur la pauvreté a eu lieu les 27 et 28 septembre; elle a réuni des universitaires, des intervenants clés et des particuliers qui ont été consultés dans le cadre du processus de mobilisation. La ministre compte publier un rapport de type « Ce que nous avons entendu » à l'automne 2017. La stratégie proprement dite devrait paraître en 2018.

Programme 4.1 : Sécurité du revenu

Description

Ce programme prévoit le versement de pensions de retraite, de pensions de survivant, de prestations d'invalidité et de prestations pour enfants aux Canadiens, au moyen de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Régime de pensions du Canada, du Programme canadien pour l'épargne-invalidité et de la prestation nationale pour enfants.

Résultats

À l'appui des engagements pris par le gouvernement au titre de la SV, le Ministère a rétabli l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV à 65 ans (plutôt qu'à 67 ans) et, depuis juillet 2016, la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti (SRG) a été haussé pour les aînés à faible revenu vivant seuls, à concurrence de 947 \$ par année. L'augmentation permet à environ 13 000 aînés de franchir le seuil de faible revenu et réduit l'ampleur de faible revenu pour de nombreuses autres personnes.

Une modification de la Loi sur la sécurité de la vieillesse qui a été annoncée dans le budget de 2016 a également reçu la sanction royale; elle permet aux couples à faible revenu dont un conjoint reçoit le SRG et l'autre, l'Allocation, et qui vivent séparément pour des raisons indépendantes de leur volonté, de recevoir des prestations plus élevées en fonction de leur revenu individuel. Emploi et Développement social Canada (EDSC) dirige également l'élaboration d'un indice des prix pour les aînés en étroite collaboration avec Statistique Canada, qui est responsable de l'Indice des prix à la consommation.

Le Ministère a fait progresser la Stratégie d'amélioration des services de la SV :

- La Stratégie d'amélioration des services de la SV est l'intervention concertée d'EDSC visant à répondre aux besoins du programme d'aujourd'hui (vieillesse de la population, attentes en matière de services qui évoluent, technologie désuète et modèle de prestation de services, etc.) et, surtout, à repenser la façon dont la SV est administrée.
- En 2013, le Ministère a lancé une initiative d'inscription automatique pour la SV. L'inscription automatique réduit le fardeau de nombreuses personnes âgées au Canada en leur permettant de recevoir leur pension de la SV à 65 ans sans jamais avoir à en faire la demande. Si ces personnes répondent à certains critères d'admissibilité, elles n'ont pas à remplir ou à envoyer de formulaires par la poste ou à aviser le Ministère qu'elles souhaitent commencer à percevoir leurs prestations de la SV.
- La catégorie 1 de l'inscription automatique utilise les renseignements du Régime de pensions du Canada pour déterminer l'admissibilité des clients, tandis que la catégorie 2, mise en œuvre en octobre 2016, utilise aussi les renseignements de l'Agence du revenu du Canada sur la production des déclarations de revenus pour élargir la portée de l'initiative. À ce jour, l'inscription automatique à la SV (catégorie 1 et catégorie 2) a permis à 60 % des nouveaux prestataires de la SV de recevoir la pension de base de la SV sans avoir à présenter de demande.
- Le Ministère a aussi expédié 188 000 lettres d'inscription automatique à des aînés et, depuis la mise en œuvre, il avait envoyé plus de 655 000 de ces lettres à la fin de l'exercice

de 2016 à 2017. À ce jour, environ 438 000 personnes ont commencé à recevoir leur pension de la SV à la suite de l'inscription automatique.

- S'appuyant sur la mise en œuvre réussie de l'inscription automatique, le Ministère a terminé des travaux de planification détaillée afin d'élargir davantage la portée de l'inscription automatique, d'élaborer des services électroniques axés sur les clients et de terminer la migration de la plateforme technologique de la SV vers une plateforme de technologie de l'information commune avec le RPC.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) a fourni aux cotisants admissibles et à leur famille un remplacement partiel du revenu lors du départ à la retraite ou du décès d'un cotisant. Comme l'a conclu la récente évaluation des prestations de retraite et de survivant, le RPC demeure une importante composante du revenu du ménage de ses bénéficiaires. Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, une amélioration a aussi été apportée au RPC; ce changement haussera la prestation maximale d'environ 50 % lorsqu'il sera à pleine maturité. À compter de 2019, l'amélioration sera mise en œuvre progressivement sur sept ans afin de renforcer le système de revenu de retraite des travailleurs d'aujourd'hui (aînés de demain) et de leur famille en fournissant plus de revenus du RPC en cas de retraite, d'invalidité ou de décès.

Le Ministère a continué de mettre en œuvre une stratégie globale d'amélioration des services du RPC. Les travaux visant à faire en sorte que les Canadiens disposent de services électroniques plus conviviaux et de solutions plus rapides se sont poursuivis. L'achèvement du projet est prévu pour l'automne 2019. Voici les points saillants :

- D'après les chiffres de mars 2017, près de 135 000 Canadiens avaient soumis en ligne une demande de prestations de retraite du RPC.
- Mise à l'essai de mesures visant à accélérer les décisions concernant les demandeurs de prestations d'invalidité du RPC, en particulier ceux qui ont une maladie terminale.
- Mise à l'essai des mesures visant à améliorer globalement le service à la clientèle du programme de prestations d'invalidité du RPC en fournissant davantage de consignes individuelles aux demandeurs dans le cadre du processus de demande.

En février 2016, le vérificateur général a déposé un [rapport sur le Programme de prestations d'invalidité du RPC^{xxx}](#), et le [Comité permanent des comptes publics a déposé des recommandations complémentaires^{xxxi}](#) à la Chambre des communes le 28 septembre 2016. Le Ministère a souscrit à toutes les recommandations concernant le processus initial de demande, l'actualité des décisions, la cohérence et à la qualité des décisions et l'actualité des appels tranchés par le Tribunal de la sécurité sociale du Canada, et il reste déterminé à les mettre en œuvre. Guidé par les principes de l'excellence du service, y compris la qualité, la cohérence, l'exactitude et l'efficacité, le Ministère a réalisé des progrès; il a :

- veillé à ce que les demandeurs admissibles au programme obtiennent des prestations fondées sur des renseignements complets le plus tôt possible dans le processus de demande et d'arbitrage;
- amélioré le processus utilisé pour prendre les décisions relatives aux demandes, notamment en simplifiant le formulaire papier afin que les clients puissent la remplir plus rapidement (cela comprend les formulaires, les guides et les processus de réception);
- lancé la mise en œuvre progressive d'un cadre d'assurance de la qualité pour contribuer

à l'amélioration des mesures d'assurance de la qualité;

- mobilisé les clients et les intervenants, notamment en organisant des tables rondes en juin et en novembre 2016 et en mars 2017, afin de tenir des consultations sur les façons d'améliorer le Programme de prestations d'invalidité du RPC.
- mis en œuvre, en octobre 2016, de nouvelles normes de service relatives aux prestations d'invalidité du RPC pour les demandeurs en phase terminale et ceux souffrant de conditions graves. Quatre-vingt-quinze pour cent des décisions relatives à une maladie terminale seront prises dans les 5 jours ouvrables, et 80 % de celles portant sur de graves problèmes de santé seront prises dans les 30 jours civils suivant la réception d'une demande complète.

Le Ministère a travaillé à la mise en œuvre d'un plan de charge de travail national intégré pour les pensions, mécanisme exhaustif qui cible plusieurs initiatives immédiates et à long terme afin d'atténuer les pressions croissantes sur la charge de travail attribuables au vieillissement de la population. Ce travail préparait la mise en œuvre intégrale des deux stratégies d'amélioration du service. Plus précisément, le Ministère a commencé à remplacer son système actuel de gestion de la charge de travail, a mis en œuvre de nouvelles normes de service pour le Régime de pensions du Canada en octobre 2016 et a poursuivi la mise en œuvre des stratégies de charge de travail pour atteindre les objectifs de gestion de la charge de travail.

Le Ministère cherche activement à conclure des accords de sécurité sociale avec d'autres pays pour protéger la sécurité du revenu et l'admissibilité aux pensions de personnes qui ont vécu ou travaillé au Canada et dans un autre pays. Ces accords favorisent la compétitivité des entreprises canadiennes exploitées à l'étranger. À ce jour, le Canada a conclu 59 accords de sécurité sociale et il continue de négocier avec un certain nombre d'autres pays. Aux termes de ces accords, des pensions étrangères totalisant 544 millions de dollars sont versées chaque année à des personnes vivant au Canada, alors que des prestations du RPC et de la SV totalisant environ 171,5 millions de dollars sont payées à des personnes résidant à l'étranger.

Le Ministère a continué de négocier des ententes de partage de l'information avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux pour coordonner et améliorer l'accès aux prestations, appuyer les stratégies d'amélioration des services du RPC et de la SV, et assurer la protection des renseignements personnels dans le cadre des programmes du RPC et de la SV.

En décembre 2016, le Programme canadien pour l'épargne-invalidité a indiqué que près de 148 000 régimes enregistrés d'épargne-invalidité avaient été ouverts pour les Canadiens ayant une invalidité grave et prolongée. Le Ministère a dépassé ses attentes pour ce qui est d'accroître le nombre de nouveaux régimes enregistrés d'épargne-invalidité grâce à la mise en œuvre d'une série d'envois postaux réussis (en août 2016). Dans la foulée de ces envois, le nombre de nouveaux comptes ouverts au cours des mois suivants a augmenté. Cela a également contribué au taux de participation plus élevé que la cible de 15 %.

Le Ministère a créé et mis en œuvre un programme de rétroaction de la qualité individuelle au cours de l'exercice de 2016 à 2017. L'objectif fondamental de ce programme est d'évaluer l'exactitude du traitement à l'échelle des employés individuels pour les programmes de la SV

et du RPC. Ces examens fourniront une rétroaction aux gestionnaires et aux employés et aideront à élaborer des améliorations et des changements de la formation à l'intention des préposés au traitement. Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, plus de 5 700 demandes de prestations de la SV et au-delà de 6 700 demandes de prestations du RPC ont été examinées.

Le Ministère continue de chercher des occasions d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de contrôles et d'autres mesures qui identifient, corrigent et préviennent les risques d'intégrité connus liés aux programmes de la SV et du RPC.

Pour obtenir plus d'information sur le détail des programmes, consulter les [renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur](#)^{xxxii}.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Les aînés canadiens disposent d'un revenu acceptable qui leur permet de maintenir leur niveau de vie	Pourcentage d'aînés dont le revenu annuel dépasse le seuil de faible revenu Source : Statistique Canada; <i>Enquête canadienne sur le revenu</i>	Indicateur contextuel	Sans objet (indicateur contextuel)	2012* : 96,3 %	2013* : 96,1 %	2014* : 95,6 %
Les personnes admissibles ayant une invalidité grave (ainsi que leur famille ou leur tuteur) ouvrent un régime enregistré d'épargne invalidité afin d'économiser pour l'avenir	Nombre total de régimes enregistrés ouverts depuis la création du programme Source : Base de données administratives sur le Programme canadien pour l'épargne-invalidité	140 002	31 mars 2017	100 732	128 294	147 853**
Les familles canadiennes avec enfants disposent d'un revenu acceptable qui leur permet de maintenir leur niveau de vie	Pourcentage des familles avec enfants dont le revenu annuel dépasse le seuil de faible revenu (% de Canadiens dans des familles à faible revenu avec enfants; % de Canadiens	Sans objet***	Sans objet***	Non disponible ***	Non disponible ***	Non disponible ***

	<p>dans des familles avec enfants et dont le revenu aurait été faible sans le soutien du Supplément de la prestation nationale pour enfants et de la Prestation universelle pour la garde d'enfants).</p> <p>Source : Statistique Canada; <i>Enquête canadienne sur le revenu</i></p>				
<p>*Il y a un décalage dans la disponibilité des données. ** Le programme a dépassé la cible en raison d'une série de campagnes d'envoi par la poste qui visent les personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées; ces campagnes ont eu une incidence sur l'adoption jusqu'en 2016. *** Les résultats relatifs au rendement du Supplément de la prestation nationale pour enfants proviennent de simulations utilisant la source officielle des données de Statistique Canada sur le revenu. Depuis 2012, cette source officielle est l'<i>Enquête canadienne sur le revenu</i>, qui a remplacé l'<i>Enquête sur la dynamique du travail et du revenu</i>, utilisée de longue date. Les résultats des simulations pour les années 2012 et suivantes ne sont pas disponibles. Tel qu'annoncé dans le budget de 2016, le Supplément de la prestation nationale pour enfants est remplacé par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants. Le ministère des Finances Canada rendra désormais compte du rendement de l'Allocation canadienne pour enfants.</p>					

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
49 194 616 913	92 909 168 672	91 636 331 831	91 631 984 510	(1 277 184 162)
<p>Le Budget principal des dépenses ne tient pas compte des prestations législatives prévues de 43 714 551 758 \$ en lien avec le RPC, contrairement aux autres colonnes. Quant à l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, il est surtout attribuable à la surestimation du nombre de bénéficiaires des prestations de retraite de la SV et du montant à verser au titre des prestations du RPC dans les dépenses prévues de 2016-2017.</p>				

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
3 753	4 801	1 048
<p>L'écart est surtout attribuable aux demandes de fonds et d'ETP supplémentaires pour composer avec la charge de travail liée à la RPC et à la SV qui ont été formulées que le nombre prévu d'ETP eut été déterminé.</p>		

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xxxiii} sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'*InfoBase*^{xxxiv}.

Initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont annoncé leur entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants le 12 juin 2017. Le Cadre établit les bases permettant aux gouvernements de travailler à l'établissement d'une vision à long terme commune où tous les enfants du Canada profitent d'un environnement enrichissant en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces et les territoires pour conclure des ententes bilatérales triennales.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Initiative d'apprentissage et la garde des jeunes enfants, consulter la rubrique [Contexte opérationnel](#).

Programme 4.2 : Développement social

Description

Ce programme contribue à la mise en œuvre des programmes destinés aux sans-abri et aux personnes vulnérables à l'itinérance, ainsi que des programmes destinés aux enfants, aux familles, aux aînés, aux collectivités et aux personnes handicapées. Il permet de fournir à ces groupes les connaissances, l'information et les occasions nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes sociaux et économiques.

Résultats

Dans le budget de 2016, le gouvernement a proposé une somme supplémentaire de 111,8 millions de dollars sur deux exercices (2016 à 2017 et 2017 à 2018) pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, dont 12,5 millions sur deux ans pour le volet Solutions novatrices à l'itinérance. La majorité de ces fonds ont été alloués aux volets offerts à l'échelle régionale pour permettre aux collectivités partout au Canada de renforcer leurs efforts de lutte contre l'itinérance en améliorant les projets existants, en finançant des projets additionnels reçus dans le cadre d'appels de propositions antérieurs et en lançant de nouveaux appels de propositions. Cet investissement, de même que le financement de base, a permis de lancer deux appels de propositions au cours de l'exercice 2016 à 2017, l'un pour les projets de microsubventions destinées à des projets expérimentaux à petite échelle et l'autre pour les projets de contribution de plus grande envergure visant à mettre à l'essai des approches novatrices afin de prévenir et de réduire l'itinérance.

Grâce au financement supplémentaire, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance a maintenu l'accent sur l'approche Logement d'abord ainsi que sur le volet de financement Solutions novatrices à l'itinérance pour prévenir et réduire l'itinérance. La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance offre un soutien aux collectivités pour les aider à mettre en œuvre l'approche Logement d'abord en élaborant des trousseaux d'outils (Éléments d'un conseil consultatif communautaire qui fonctionne bien, Se voir comme un partenaire, etc.) et à offrir des webinaires pour partager les pratiques exemplaires et les approches novatrices. Le Ministère aide également les collectivités à rendre compte des résultats de leurs investissements dans l'approche Logement d'abord en fournissant des outils de collecte de données et en offrant de la formation. D'après les données reçues jusqu'à présent (exercices de 2014 à 2015 à l'exercice de 2016 à 2017), 28 225 personnes ont été placées dans un logement stable au moyen des interventions de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, notamment au moyen de l'initiative Logement d'abord.

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le gouvernement a consulté les Canadiens au sujet d'une vision à long terme du logement au Canada pour appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement. Comme ces consultations couvraient le continuum complet du logement, de l'itinérance à l'accession à la propriété, le Ministère a soutenu activement la Société canadienne d'hypothèques et de logement tout au long du processus.

Le programme communautaire de subventions et contributions Nouveaux Horizons pour les aînés s'attaque aux problèmes sociaux sur le terrain en considérant les collectivités comme le point central de la prestation de programmes et de services. Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés a financé 1 910 projets communautaires et pancanadiens, dépassant ainsi la cible de 1 800 établie. Le dernier appel de propositions du volet pancanadien (mai 2015), doté d'un budget de 24,3 millions de dollars sur trois ans, avait pour thème la réduction de l'isolement social des aînés et visait à intégrer les approches d'innovation sociale en mettant l'accent sur l'évaluation et les résultats. Une approche d'impact collectif a été adoptée afin d'encourager les partenaires communautaires à travailler ensemble pour élaborer des plans d'impact collectif qui fournissent la gamme de services (activités de renforcement mutuel) nécessaires pour réduire de façon mesurable l'isolement social d'un groupe cible d'aînés. Depuis le lancement du programme en 2004, près de 19 700 projets ont été financés dans plus de 1 000 collectivités partout au Canada.

Le Ministère a dirigé un processus national de mobilisation entre le 22 juin 2016 et le 28 février 2017 sur la Loi sur les Canadiens handicapés (maintenant la Loi fédérale sur l'accessibilité). Au total, plus de 6 000 Canadiens ont participé au processus de mobilisation. Dans le cadre de ce processus de mobilisation, les Canadiens ont pu s'exprimer sur ce que devrait contenir la nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité, et les résultats du processus de mobilisation ont été conservés en prévision de l'élaboration des politiques et des programmes futurs du gouvernement du Canada sur les questions touchant les personnes handicapées. L'exercice comprenait un questionnaire en ligne, 18 assemblées publiques et neuf tables rondes thématiques où les Canadiens de partout au pays ont partagé leurs histoires personnelles sur ce qu'un Canada accessible signifie pour eux. De plus, 2 millions de dollars ont été affectés sur deux ans pour aider les organismes intéressés à mobiliser leurs membres au sujet de la législation prévue. Des fonds sont affectés à cinq partenariats d'organismes de personnes handicapées et à trois organisations autochtones qui entreprennent diverses activités pour mobiliser leurs membres et leurs collectivités.

On est à intégrer les leçons apprises sur l'organisation des processus et des événements de mobilisation inclusifs et accessibles à un manuel destiné aux fonctionnaires. Des exposés sur les résultats et les leçons apprises ont été présentés aux tables de la haute direction et lors d'autres activités des fonctionnaires, y compris le Salon de l'innovation. EDSC collabore avec des collègues fédéraux, y compris l'École de la fonction publique du Canada, pour élaborer d'autres outils de sensibilisation et de formation.

Pour la première fois, l'appel de propositions du Fonds pour l'accessibilité lancé en 2016 portait à la fois sur le volet de l'accessibilité communautaire et sur celui de l'accessibilité en milieu de travail afin de recourir à un seul processus d'appel de propositions. De concert avec des activités promotionnelles et des paramètres de financement élargis, ces mesures ciblées ont été prises pour accroître la participation au volet de l'accessibilité en milieu de travail du programme. C'est ainsi que 59 projets d'accessibilité en milieu de travail ont été financés. Ce résultat dépasse le nombre total de projets financés à la suite des deux appels de propositions précédents pour l'accessibilité en milieu de travail. Le programme prévoit maintenir ces mesures ciblées au cours de l'exercice de 2017 à 2018 afin de continuer d'accroître l'accessibilité en milieu de travail. Au total, le Fonds pour l'accessibilité a financé

575 projets et dépassé de 175 projets (44 %) son objectif pour deux raisons principales : d'une part, 2 millions de dollars supplémentaires provenant du Fonds pour l'infrastructure sociale du gouvernement ont permis de financer 84 projets additionnels dans le cadre du volet sur l'accessibilité des collectivités; d'autre part, la valeur moyenne globale des projets a été inférieure à celle prévue (27 000 \$ contre 34 000 \$), ce qui a permis au programme de financer un plus grand nombre de projets.

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le processus public de nomination au Comité directeur sur l'innovation sociale et la finance sociale a été achevé. De plus, tout au long de l'année, le Ministère a collaboré avec des intervenants et d'autres ministères fédéraux sur l'intersection des mandats afin de jeter les bases d'une stratégie pangouvernementale intégrée d'innovation sociale et de financement social.

EDSC était chargé d'élaborer des politiques sur l'Initiative fédérale-provinciale-territoriale de la prestation nationale pour enfants et de coordonner les rapports annuels aux Canadiens sur les progrès de l'Initiative. En juillet 2016, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants (de même que la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui ne faisait pas partie de la Prestation nationale pour enfants) ont été remplacés par la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, signalant la fin de l'Initiative de la prestation nationale pour enfants officielle. EDSC a collaboré avec le ministère des Finances Canada pour concevoir et mettre en œuvre l'Allocation. L'Agence du revenu du Canada administre et verse l'Allocation (puisque'il s'agit d'une prestation fiscale) et rend compte de son rendement.

EDSC continue de jouer un rôle dans la transition de la Prestation nationale pour enfants à l'Allocation canadienne pour enfants. Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, le Ministère a :

- travaillé en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour que la mise en œuvre de l'Allocation canadienne pour enfants ne cause aucune interaction négative avec les systèmes provinciaux et territoriaux de soutien social;
- travaillé avec les provinces et les territoires pour diffuser les rapports d'étape publics en suspens sur la Prestation nationale pour enfants (c.-à-d. que deux autres rapports seront publiés pour couvrir la période allant jusqu'en juillet 2016);
- mené des activités de sensibilisation dans les réserves des Premières Nations et les collectivités du Nord afin d'accroître la participation des familles avec enfants à l'Allocation canadienne pour enfants.

Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels		
				Exercice 2014 à 2015	Exercice 2015 à 2016	Exercice 2016 à 2017
Prévention et réduction de l'itinérance	<p>Nombre de personnes occupant un logement plus stable grâce à des interventions dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, notamment Logement d'abord</p> <p>Source : Réseau électronique de rapports et d'information sur l'itinérance</p>	5 000	31 mars 2018	13 569	12 484 (les résultats ne sont pas tous disponibles pour l'exercice 2015 à 2016)	6 399 (En date du 6 septembre 2017, les résultats ne sont pas tous disponibles pour l'exercice 2016 à 2017)
Les aînés participent à la vie communautaire et y contribuent	<p>Nombre total de projets ayant reçu du financement dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés</p> <p>Source : Système commun pour les subventions et les contributions et rapports de projet sur les données administratives</p>	1 800	31 mars 2017	1 851 projets communautaires et 56 projets pancanadiens	1 854 projets communautaires et 44 projets pancanadiens	1 834 projets communautaires et 76 projets pancanadiens
Collectivités et milieux de travail accessibles permettant aux personnes handicapées de bénéficier de programmes, de services et de possibilités d'emploi	<p>Nombre total de projets du Fonds pour l'accessibilité qui ont été financés</p> <p>Source : Système commun pour les subventions et les contributions et rapports de projet sur les données administratives</p>	400	31 mars 2017	438	459	575

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
7 933 212 853	7 933 212 853	2 266 438 200	2 239 757 375	(5 693 455 478)
L'écart entre les montants prévus et les montants réels en 2016-2017 est principalement attribuable à l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants, annoncée dans le budget de 2016, qui est entrée en vigueur et a remplacé la Prestation universelle pour la garde d'enfants le 1 ^{er} juillet 2016. Les paiements législatifs de la Prestation ont été versés aux bénéficiaires admissibles seulement pour les mois d'avril, de mai et de juin 2016; l'écart représente les coûts prévus des paiements pour les neuf derniers mois de 2016-2017. Bien que la Prestation ait été remplacée par l'Allocation en juillet 2016, EDSC demeure responsable des demandes rétroactives, des radiations et des rajustements des débiteurs au titre de la Prestation.				

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
337	309	(28)
L'écart au chapitre de l'utilisation des ETP est principalement attribuable à des retards dans la dotation.		

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xxxv} sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'InfoBase^{xxxvi}.

Stratégie d'amélioration des centres d'appels

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le Ministère – avec l'aide de Services partagés Canada – a mis en place une plateforme commune des centres d'appels pour le gouvernement fédéral. Service Canada a élaboré une stratégie d'amélioration des centres d'appels qui encadre la transformation de ces derniers après l'investissement annoncé dans le budget de 2016 et à l'acquisition de nouvelles technologies pour les centres d'appels. Trois volets d'activités sont en cours afin d'améliorer l'expérience client et les résultats pour les clients :

- améliorer l'expérience client en apportant des améliorations permanentes pour accroître l'accessibilité, réduire le volume d'appels et appuyer les besoins du réseau au chapitre du financement durable;
- utiliser les outils et les technologies de pointe des centres d'appels afin de créer de nouvelles possibilités de libre-service pour les clients et une meilleure expérience client;
- cerner des occasions d'adopter de nouvelles pratiques exemplaires axées sur le client en consultant les spécialistes du secteur des centres d'appels, des centres d'appels publics et privés, les employés et les citoyens.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui servent à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

Orientation stratégique : Renforcer l'infrastructure interne afin de soutenir des opérations efficaces, économiques et sécuritaires au sein de l'organisation, au moyen des activités clés énoncées ci-après :

Priorité n° 8 : Inclure la planification intégrée et le rendement dans l'architecture opérationnelle et la schématisation des processus opérationnels à l'échelle de l'organisation :

Mettre en œuvre une approche organisationnelle pour la planification et le rendement, tout en améliorant les processus, les systèmes et la capacité en matière de planification des investissements et de gestion de projet

Il y a eu d'importants progrès dans ce domaine, notamment la normalisation des rapports sur les grands projets, les outils, la formation, les groupes de travail et les conseillers, ce qui a permis d'insister davantage sur la planification, la saine gestion du financement et l'optimisation des ressources pour les Canadiens.

Élaborer des stratégies, par l'intermédiaire du Laboratoire d'innovation, pour amener des partenaires internes et externes à participer à la mise en œuvre d'innovations en matière de politiques et de services intégrés à l'échelle du Ministère

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, Service Canada a misé sur l'expertise et les pratiques exemplaires des membres du Comité consultatif sur les services sur divers sujets, notamment la transformation des services, la gestion des données et l'accès à la population canadienne à risque. La Table des sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux a mobilisé des experts internationaux des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Australie à l'égard des pratiques exemplaires et les leçons tirées des services numériques et axés sur la clientèle. Le chef de l'exploitation s'est rendu au Royaume-Uni pour discuter avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales de leur expérience de transformation des services, y compris les leçons apprises et les priorités futures.

Priorité n° 9 : Établir une organisation à haut rendement en prenant des mesures et des initiatives pour placer les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment, encourager le perfectionnement professionnel et favoriser un milieu de travail productif :

Mettre en œuvre la Stratégie 2015-2020 en matière de main-d'œuvre et le Plan d'action 2016-2017, en mettant tout particulièrement l'accent sur le perfectionnement en leadership, le recrutement et la dotation, le cadre intégré en matière de santé mentale dans le milieu de travail et la Stratégie d'apprentissage ministérielle d'EDSC

Les résultats clés liés au Plan d'action de l'effectif couvrant la période l'exercice de 2016 à 2017 d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) comprennent les suivants :

- nous avons élaboré de nouvelles initiatives à l'appui du perfectionnement en leadership et de la gestion des talents, y compris une nouvelle approche en matière d'embauche de cadres;
- nous avons mis à jour de la stratégie de dotation et de recrutement d'EDSC pour l'harmoniser avec les besoins émergents et les priorités en matière de recrutement (p. ex. recrutement postsecondaire, projet pilote de renouvellement de l'offre d'emploi et possibilités d'emploi pour les jeunes Autochtones);
- nous avons élaboré un programme de soutien par les pairs en santé mentale fondé sur le milieu de travail, lancé l'Enquête sur la santé mentale en milieu de travail et de l'identité visuelle en santé mentale d'EDSC, mis sur pied d'un réseau de responsables de la santé mentale au sein des directions générales et des régions afin de partager les pratiques exemplaires, offert des séances d'apprentissage et de sensibilisation pour tous les employés et accru la promotion des services de soutien en santé mentale en milieu de travail;
- dans le cadre de la Stratégie d'apprentissage de l'organisation, EDSC a mis en œuvre des solutions d'apprentissage communes, mis au point un plan triennal d'équité en matière d'emploi et de formation sur l'équité en matière d'emploi, et élaboré de nouveaux produits de formation pour appuyer la mise en œuvre de nouvelles mesures d'assurance-emploi.

Priorité n° 10 : Élaborer et mettre en œuvre une infrastructure et des plateformes de la technologie de l'information (TI) modernes qui permettent d'accéder à l'information efficacement et en temps opportun à l'échelle d'EDSC :

Travailler en partenariat avec Services partagés Canada à la modernisation des systèmes d'exploitation existants, au transfert de l'ordinateur central actuel à une nouvelle plateforme informatique normalisée ainsi qu'aux initiatives de migration du service de courriel

Même si aucune date pour la migration vers le nouveau système de courriel consolidé du gouvernement du Canada n'est encore prévue, EDSC continue de collaborer avec Services partagés Canada en ce qui touche la planification intégrée des projets et les activités ministérielles de préparation.

EDSC travaille également avec Services partagés Canada à la mise à jour et à la réutilisation de l'infrastructure des centres de données et à la migration du contenu des centres de données

existants vers de nouveaux centres de données finaux. Les nouveaux centres de données réduiront l’empreinte carbone partout au pays et créeront une infrastructure plus souple pour accueillir les applications opérationnelles du gouvernement du Canada.

La mise à niveau de l’ordinateur central Unisys était une activité à court terme qui a été lancée et achevée à l’automne 2016. Il en résulte une migration réussie de toutes les applications de l’ordinateur central d’une plateforme existante d’ordinateurs centraux vers une nouvelle plateforme moderne d’ordinateurs centraux. Les travaux ont été réalisés dans les délais et sans perturber les services pour les Canadiens.

Renouveler et moderniser les plateformes, les outils et les systèmes du Ministère

Au cours de l’exercice de 2016 à 2017, le projet Bureautique 2020 a été mis sur pied pour mettre à jour tous les appareils d’EDSC en les dotant d’un seul système d’exploitation sécurisé dans toutes les plateformes (c.-à-d. Win10, le navigateur Edge et la suite MS Office 2016). Une analyse préliminaire de l’infrastructure a été effectuée à l’appui du déploiement et de la sécurité du logiciel. Les activités liées à la compatibilité des applications ont été menées à bien, y compris la planification, la mise au point des outils et les processus d’essai.

On est à préparer le Système ministériel de gestion des paiements afin de fournir un système unique d’émission et de gestion des paiements pour tous les programmes d’EDSC, ce qui simplifiera le processus permettant aux Canadiens de recevoir leurs prestations. Au cours de l’exercice de 2016 à 2017, EDSC a travaillé à l’intégration du programme de la Sécurité de la vieillesse.

Moderniser les solutions de TI du Ministère dans le cadre de l’Initiative de gestion du portefeuille d’applications

Afin de mettre à jour les systèmes d’exploitation plus anciens, EDSC a contribué à la migration vers les nouveaux centres de données d’entreprise de Services partagés Canada en mettant à niveau les solutions de TI en fonction des plateformes d’hébergement de l’état final souhaitées. À la fin de l’exercice 2016 à 2017, 155 solutions avaient été mises à jour et il restait 19 solutions à résoudre.

Normaliser les processus et les services de mise à l’essai pour accélérer l’exécution des tests

Au cours de l’exercice de 2016 à 2017, un outil normalisé de gestion des cas et un cadre d’automatisation des essais ont été mis en œuvre afin d’accroître l’efficacité des tests avant que les applications ne soient mises en service. De nouvelles exigences ont été définies pour améliorer l’infrastructure et faciliter les activités de développement et de mise à l’essai des logiciels. Au nombre des principaux programmes ministériels testés en fonction de ces exigences, citons Guichet-Emploi 2.0, le projet des mesures d’assurance-emploi pour les travailleurs vulnérables et le Système ministériel de gestion des paiements 3.0.

Mettre en place une pratique d’architecture opérationnelle mature qui rehausse la valeur stratégique de la détermination des investissements dans EDSC. Mettre en place une

architecture d'entreprise future qui jette les bases d'une vision commune et d'une stratégie de technologie propice à des possibilités opérationnelles plus modernes et efficaces à l'échelle des opérations existantes.

L'architecture opérationnelle a été l'un des principaux moteurs de la création d'approches pangouvernementales en matière de planification stratégique qui donnent une vision transversale des changements, des plans, des projets et des priorités.

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, EDSC a modifié le modèle de capacité opérationnelle du Ministère à l'appui du plan de transformation des services (en vue de l'état futur et des services futurs du Ministère).

Priorité n° 11 : Gérer l'information et les données pour s'assurer qu'elles sont utilisables et accessibles pour tous les secteurs d'EDSC, selon les besoins, et mettre en place un processus systématique pour convertir les données brutes en renseignements utilisables et, au bout du compte, en connaissances utiles :

Intégrer les considérations relatives au gouvernement ouvert, y compris les données ouvertes, l'information ouverte et le dialogue ouvert, à la conception de l'exécution des politiques, des programmes et des services

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, EDSC a établi le lien sur la façon dont les activités d'information ouverte pourraient donner suite aux volumes croissants de demandes d'accès à l'information du Ministère (au cours de l'exercice de 2016 à 2017, EDSC a connu une augmentation de 44 % du nombre de demandes d'accès à l'information par rapport à l'exercice précédent).

EDSC a élaboré des analyses fondées sur des données probantes pour aider à cerner les possibilités d'information ouverte. Cette analyse a permis de cerner les demandes fréquentes qui contribuent grandement aux volumes d'accès à l'information ou à la charge de travail d'EDSC.

Dans le cadre de l'Initiative pour un gouvernement ouvert du Ministère, EDSC a rendu public son Plan de mise en œuvre du gouvernement ouvert de 2015 en mars 2017.

Élaborer des politiques en vue de renforcer le Cadre de gestion de la protection des renseignements personnels et intégrer les considérations stratégiques à la conception de l'exécution des politiques, des programmes et des services

Durant l'exercice 2016 à 2017, EDSC a continué de réaliser d'importants progrès dans la mise en œuvre de ses priorités en matière de gestion de la protection des renseignements personnels :

- en fournissant des conseils et une orientation aux secteurs de programme sur plus de 126 ententes d'échange de renseignements et en aidant à la réalisation de plus de 26 ententes;
- en offrant des activités de formation et de sensibilisation à l'échelle du Ministère à plus de 2 000 employés (en personne et en ligne); et

- en intégrant le respect de la vie privée dès la conception au processus de gestion du portefeuille en offrant des séances de formation sur les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée.

Établir une fonction de dirigeant principal des données pour maximiser l'utilisation des données ministérielles dans l'analyse des programmes, des politiques et des services, et accroître l'interopérabilité à l'échelle de l'organisation

EDSC a récemment nommé son premier dirigeant principal des données pour maximiser la valeur des actifs opérationnels du Ministère et promouvoir la surveillance des pratiques de gestion des données et de partage de l'information à l'échelle de l'organisation. Les travaux axés sur la première stratégie organisationnelle de données d'EDSC ont progressé; cette stratégie alignera les initiatives et les intervenants du Ministère au chapitre des données pour établir une vision où tous auront accès aux données quand ils en ont besoin, à condition que les renseignements personnels et de nature délicate demeurent protégés.

Achever le transfert de l'intégralité du contenu d'EDSC à Canada.ca, et collaborer avec des partenaires ministériels pour améliorer le contenu et les modes d'accès

Le Secrétariat du Conseil du Trésor et EDSC ont pu faire progresser le travail sur la fonctionnalité du site Canada.ca. EDSC a procédé au lancement du Service Web géré et 13 institutions ont migré leur contenu vers le site Web Canada.ca.

Pour la présence en ligne d'EDSC (c.-à-d. EDSC, Service Canada et le Programme du Travail), le Ministère a terminé avec succès sa migration vers le Canada.ca en janvier 2017. Il a ensuite partagé les leçons apprises et les pratiques exemplaires avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres partenaires du gouvernement du Canada à l'appui de l'Initiative de renouvellement du Web.

Mettre en place le Système de gestion des documents et des dossiers électroniques du Ministère

Le projet de gestion de l'information par l'action est un important projet de transformation ministérielle qui comporte trois composantes distinctes, mais connexes : les changements dans la pensée et la culture (en ce qui concerne l'information d'EDSC); les changements dans le traitement de l'information; et les changements technologiques (GCDOCS).

Au cours de l'exercice de 2016 à 2017, on a approuvé la mise en œuvre de GCDOCS en tant que solution de gestion des documents et des dossiers électroniques d'entreprise d'EDSC. L'environnement de formation GCDOCS a été mis en œuvre, Services publics et Approvisionnement Canada a mis en place GCDOCS et les tests d'accessibilité ont commencé en décembre/janvier de l'exercice 2016 à 2017.

Le renouvellement du Programme de gestion de l'information d'entreprise (GIE) a été amorcé à l'exercice de 2016 à 2017 afin de fournir une vision stratégique et une stratégie de mise en œuvre d'un programme robuste de gestion de l'information à l'échelle de l'organisation. À ce

jour, de nombreux ateliers et consultations ont eu lieu avec les responsables de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'organisation.

Réévaluer constamment la sécurité et l'efficacité des mécanismes de protection des fonds de renseignements du Ministère par l'entremise d'un programme intégré de sécurité

EDSC a poursuivi le programme pluriannuel intégré de sécurité ministérielle, renforçant la protection de l'information. Dans le cadre de la gestion de son programme intégré de sécurité, EDSC a accru ses efforts de sensibilisation à la sécurité des TI face aux cybermenaces persistantes au cours de l'exercice de 2016 à 2017. Le programme de sécurité visait à accroître les communications, la sensibilisation et la formation, y compris les tests d'hameçonnage. De plus, les résultats du projet pilote sur la ludification (c.-à-d. l'ajout d'éléments de type jeu aux activités de communication, de sensibilisation et de formation pour encourager la mobilisation) en vue d'une approche novatrice en matière d'apprentissage des adultes ont fait la preuve des avantages du concept; la ludification sera donc poursuivie. EDSC a également mis à jour son approche de gestion des risques liés aux applications pour le nouveau processus d'évaluation et d'autorisation de la sécurité et a intégré les approches de « sécurité dès la conception » au cycle de développement du système.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) pour l'exercice 2016 à 2017
860 183 573	860 183 573	904 263 116	876 667 337	16 483 764

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Nombre d'ETP prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Nombre d'ETP réels pour l'exercice 2016 à 2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) pour l'exercice 2016 à 2017
4 164	3 843	(321)

Innovation à EDSC

L'innovation a été un élément clé du programme d'EDSC au cours de l'exercice de 2016 à 2017. Le Ministère a participé activement à l'exploitation de nouvelles idées novatrices et à l'adoption de nouvelles façons de travailler et d'améliorer la prestation des services en expérimentant de nouvelles approches, en établissant de nouveaux partenariats, en utilisant des technologies et des outils de pointe, et en utilisant l'analyse des données pour mieux guider les programmes, les politiques et la prestation des services.

Expérimentation	<p>Le Ministère a mené un certain nombre d'expériences pour améliorer les résultats des programmes. Par exemple, un test fondé sur des principes d'introspection comportementale a été réalisé pour améliorer la communication avec les bénéficiaires de prêts d'études canadiens et le remboursement des prêts. La première étape des essais est terminée et les résultats seront évalués au cours de la prochaine année. L'efficacité des approches de littératie en milieu de travail et de formation axée sur les compétences essentielles a également été testée. Environ 1 454 travailleurs ont été contactés dans le cadre du projet, et la formation en littératie a été offerte à 727 Canadiens peu qualifiés de 88 entreprises réparties dans huit provinces. Cela s'est traduit par de meilleurs résultats en littératie, par un rendement supérieur au travail et un maintien en poste accru, de même que par une amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi que des avantages positifs pour les employeurs participants en ce qui concerne la satisfaction de la clientèle, les gains de productivité et l'augmentation des revenus.</p>
Utilisation des données et des analyses	<p>Des outils de données et d'analyse ont servi à éclairer ou à peaufiner les programmes, les politiques et les services offerts aux Canadiens. Par exemple, le projet d'évaluation de l'impact social a mis au point de nouvelles méthodes pour mesurer l'incidence des programmes de l'Entente sur le développement du marché du travail offerts par les provinces à partir des données déjà recueillies par le Ministère sur les clients du programme pour remplacer les enquêtes longues et coûteuses. La Division de la recherche sur les services de Service Canada a également élaboré un indice de vulnérabilité électronique qui permettra à chaque centre de Service Canada de déterminer aisément si les clients de la région avoisinante éprouvent des problèmes d'accès aux services en ligne.</p>
Partenariats et collaboration	<p>Les partenariats et la collaboration ont été essentiels pour favoriser l'innovation et trouver de nouvelles façons d'établir des relations et d'interagir avec les partenaires et les intervenants. L'atelier Collaborer pour combattre l'itinérance, axé sur la recherche de solutions novatrices à l'itinérance, a eu lieu en novembre 2016. L'activité est allée au-delà du « hackathon » traditionnel fondé sur la technologie pour inclure la conception de services, la visualisation des données et les questions sociales que doivent aborder les programmeurs, les concepteurs, les experts en communications, les professionnels de la santé, les fournisseurs de services de lutte contre l'itinérance et les personnes qui ont vécu l'itinérance. Dans la foulée du hackathon, des travaux ont été entrepris sur l'approche à suivre pour évaluer chaque solution et formuler des recommandations. De plus, le volet de financement Solutions innovatrices à l'itinérance a lancé un appel de propositions pour des projets de microsubventions à petite échelle (jusqu'à 25 000 \$) et des projets de contribution à plus grande échelle (de 25 000 \$ à 500 000 \$) dans le cadre de l'élaboration et de la mise à l'essai de pratiques, d'outils ou d'initiatives novateurs pour prévenir et réduire l'itinérance au Canada. Près de 500 projets ont été proposés et seront évalués au cours de la prochaine année.</p>

Utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux outils	On a aussi cherché à innover en élaborant et en mettant en œuvre de nouveaux systèmes, outils et technologies qui ont aidé le Ministère à répondre aux besoins opérationnels. Par exemple, l'initiative de paie électronique a permis au Ministère de recueillir des données régulières sur la paie électronique et l'emploi « en temps réel ». Cette approche « une fois suffit » a entraîné une réduction du fardeau administratif pour les employeurs et fournit un seul ensemble de données qui peut être utilisé par de multiples programmes à l'échelle du gouvernement.
--	--

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses du Ministère au titre des ressources humaines et financières pour l'exercice 2016 à 2017 comparativement à celles d'exercices antérieurs.

Cette section comprend les sous-sections suivantes :

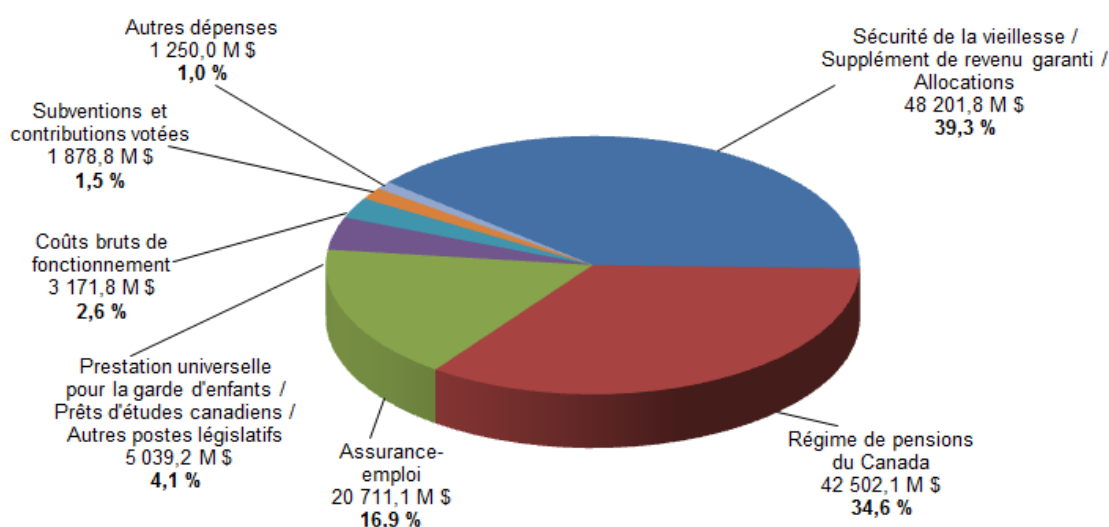
- [Dépenses réelles](#)
- [Ressources humaines réelles](#)
- [Dépenses par crédit voté](#)
- [Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental](#)
- [États financiers et faits saillants des états financiers](#)

Dépenses réelles

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a des dépenses de 122,8 milliards de dollars en programmes et services, dont 116,5 milliards de dollars, ou environ 95 %, sont des prestations directes versées aux Canadiens par l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV) et d'autres paiements de transfert législatifs. Le Ministère a dépensé 1,9 milliard de dollars en subventions et contributions votées et 2,2 milliards de dollars en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi.

TOTAL CONSOLIDÉ : 122 754,8 M \$

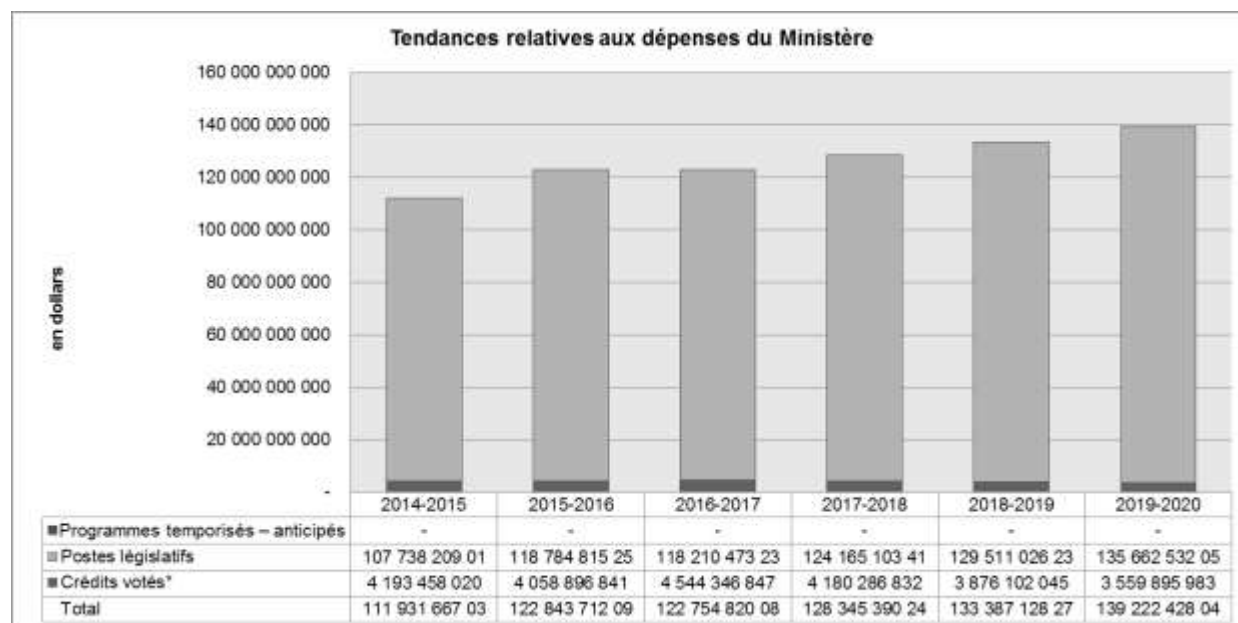


EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – DÉPENSES BRUTES (en millions de dollars)	
Budgétaire	
Coûts nets de fonctionnement	1 241,4
Ajouter les sommes recouvrées au titre des rubriques suivantes :	
Régime de pensions du Canada	297,9
Compte des opérations de l'assurance-emploi	1 357,6
Indemnisation des accidentés du travail	124,6
Service des passeports	141,5
Autres	8,8
Coûts bruts de fonctionnement	3 171,8
Subventions et contributions votées	1 878,8
Total des dépenses brutes	5 050,6
Autres – Indemnisation des accidentés du travail et coûts et montants recouverts du Compte d'assurance-emploi et du RPC	
	1 250,0

PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS (en millions de dollars)	
Subventions et contributions :	
Sécurité de la vieillesse	36 749,2
Supplément de revenu garanti	10 922,4
Allocations	530,2
Autres paiements législatifs :	
Prestation universelle pour la garde d'enfants	1 976,1
Prêts d'études canadiens	1 529,8
Subvention canadienne pour l'épargne-études	858,6
Programme canadien pour l'épargne-invalidité	500,1
Bon d'études canadien	133,4
Programme de protection des salariés	19,0
Sous-total	53 218,8
Prestations du Régime de pensions du Canada	42 502,1
Prestations d'assurance-emploi	
Partie I	18 531,2
Partie II	2 179,9
Autres comptes à fins déterminées	22,2
Total des paiements de transfert législatifs	116 454,2

¹ Ce montant comprend les paiements relatifs au Compte des redevs sur l'État et au Fonds d'assurance de la fonction publique.

Le graphique qui suit illustre la tendance des dépenses d'EDSC pour les exercices 2014 à 2015 à 2019 à 2020. Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le Ministère a dépensé 122,8 milliards de dollars pour atteindre les résultats prévus. Les dépenses prévues votées présentées pour les exercices 2017 à 2018 à 2019 à 2020 correspondent aux prévisions formulées dans le Rapport sur les plans et priorités de 2017 à 2018.



* Les dépenses contre les crédits votés incluent les recettes nettes en vertu d'un crédit.

Généralement, la tendance de dépenses ministérielles d'EDSC est en hausse constante. Comme l'indique le graphique ci-dessus, l'augmentation touche les postes législatifs. EDSC est responsable de la prestation directe de programmes tels que la SV, le RPC, l'assurance-emploi et d'autres paiements de transfert législatifs. Ces programmes peuvent être affectés par des écarts dans le nombre moyen de bénéficiaires et les taux moyens des prestations. C'est notamment le cas entre autres pour les programmes de la SV, du Supplément de revenu garanti (SRG) et du RPC. En ce qui a trait à l'assurance-emploi, les dépenses peuvent être affectées par plusieurs facteurs. Ces facteurs comprennent le nombre de personnes admissibles qui présentent une demande de prestations d'assurance-emploi, lequel varie selon la situation économique. Les taux de prestation et les nouvelles mesures mises en œuvre sont d'autres facteurs. L'effet combiné de ces programmes explique la majeure partie de l'augmentation globale des dépenses législatives.

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, les dépenses réelles ont été de 88,9 millions de dollars inférieures à celles de 2015 à 2016, résultat d'une diminution de 574,3 millions des dépenses législatives et d'une augmentation de 485,8 millions des dépenses au titre des crédits votés.

Les dépenses législatives ont suivi leur tendance normale de 2016 à 2017. Des augmentations ont touché les paiements de la SV et du SRG (2,7 milliards de dollars) ainsi que le RPC (1,8 milliard), compte tenu du vieillissement de la population et de l'augmentation des prestations mensuelles moyennes. Au cours de l'exercice 2016 à 2017, le taux mensuel moyen de la pension de base de la SV était de 549,00 \$, soit 8,37 \$ de plus qu'au cours de l'exercice de

2015 à 2016. De plus, le nombre moyen de bénéficiaires a augmenté, passant de 5,6 millions à 5,8 millions au cours de l'exercice de 2016 à 2017.

Les prestations d'assurance-emploi ont aussi augmenté de 1,3 milliard de dollars. La majeure partie de l'augmentation est largement attribuable aux modifications législatives temporaires annoncées dans le budget de 2016 visant à prolonger de 5 semaines la période de versement des prestations régulières d'assurance-emploi à tous les prestataires admissibles dans les 15 régions économiques de l'assurance-emploi et à accorder jusqu'à 20 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi aux travailleurs de longue date.

D'autres programmes législatifs tels le prêt d'études canadien, la Subvention canadienne pour épargne-études et les programmes canadiens pour l'épargne-invalidité affichent également des écarts au fil des années (une augmentation de 412 millions de dollars en 2016 à 2017 par rapport à 2015 à 2016).

Au cours de l'exercice 2016 à 2017, ces augmentations ont été compensées par une forte diminution de 6,8 milliards de dollars au titre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Le budget de 2016 a instauré l'Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation universelle pour la garde d'enfants le 1^{er} juillet 2016.

Les augmentations et les diminutions globales des dépenses au titre des crédits votés sont principalement le résultat d'écarts au chapitre des dépenses en subventions et contributions. Elles sont aussi dues à la radiation de créances irrécouvrables de Sa Majesté pour les prêts d'études canadiens financés directement au cours des années 2014 à 2015 à 2016 à 2017. La hausse au titre des subventions et des contributions entre 2015 à 2016 et 2016 à 2017 est principalement attribuable à la Stratégie emploi-jeunesse, au Fond canadien pour l'emploi et aux programmes destinés aux sans-abri, dont les dépenses ont été plus élevées qu'en 2015 à 2016 en raison de fonds additionnels obtenus en 2016 à 2017.

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)*								
Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses prévues pour l'exercice 2017 à 2018	Dépenses prévues pour l'exercice 2018 à 2019	Autorisations totales pouvant être utilisées pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2016 à 2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2015 à 2016***	Dépenses réelles (autorisations utilisées) pour l'exercice 2014 à 2015 ***
Résultat stratégique 1 : Excellence du service à l'échelle du gouvernement								
Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	59 958 885	59 958 885	61 037 812	58 554 056	65 086 542	57 983 719	55 566 034	55 744 363
Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	164 172 167	164 172 167	178 192 378	1 681 622	161 490 000	127 104 037	133 440 054	157 236 664
Total partiel – Résultat stratégique 1	224 131 052	224 131 052	239 230 190	60 235 678	226 576 542	185 087 756	189 006 088	212 981 027
Résultat stratégique 2 : Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace								
Programme 2.1 : Compétences et emploi	2 436 178 048	22 187 663 325	24 578 109 363	24 232 054 261	23 623 267 335	23 467 649 089	21 794 776 029	20 440 879 133
Programme 2.2 : Apprentissage	2 479 065 886	2 479 065 886	2 969 076 593	3 074 026 937	2 860 670 636	2 850 167 430	2 489 519 001	2 555 842 600
Total partiel – Résultat stratégique 2	4 915 243 934	24 666 729 211	27 547 185 956	27 306 081 198	26 483 937 971	26 317 816 519	24 284 295 030	22 996 721 733
Résultat stratégique 3 : Milieux de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération								
Programme 3.1 : Travail	276 475 615	276 475 615	285 484 779	285 484 779	254 489 624	253 469 223	251 871 310	248 564 407
Total partiel – Résultat stratégique 3	276 475 615	276 475 615	285 484 779	285 484 779	254 489 624	253 469 223	251 871 310	248 564 407
Résultat stratégique 4 : Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités								
Programme 4.1 : Sécurité du revenu	49 194 616 913	92 909 168 672	97 929 274 126	103 322 693 183	91 636 331 831	91 631 984 510	87 042 524 292	83 569 177 338
Programme 4.2 : Développement social	7 933 212 853	7 933 212 853	311 001 403	243 649 279	2 266 438 200	2 239 757 375	8 961 100 867	2 940 137 196
Total partiel – Résultat stratégique 4	57 127 829 766	100 842 381 525	98 240 275 529	103 566 342 462	93 902 770 031	93 871 741 885	96 003 625 159	86 509 314 534

Aide à l'atteinte des résultats stratégiques								
Services internes	860 183 573	860 183 573	754 615 282	722 700 214	904 263 116	876 667 336	892 479 726	899 807 522
Total partiel – Services internes	860 183 573	860 183 573	754 615 282	722 700 214	904 263 116	876 667 336	892 479 726	899 807 522
Autres coûts**	-	1 208 650 163	1 278 598 510	1 446 283 947	1 207 237 353	1 250 037 361	1 222 434 781	1 064 277 814
Total partiel	-	1 208 650 163	1 278 598 510	1 446 283 947	1 207 237 353	1 250 037 361	1 222 434 781	1 064 277 814
Total	63403863940	128078551139	128345390246	133387128278	122979274637	122754820080	122843712094	111931667037
Recettes à valoir sur le crédit	(1 765 982 132)	-	-	-	-	-	-	-
Total au net	61 637 881 808	-	-	-	-	-	-	-

* Les dépenses budgétaires comprennent les revenus disponibles puisque ces derniers sont principalement liés aux coûts administratifs imputés au RPC et au Compte des opérations de l'assurance-emploi, qui font partie des activités d'EDSC.

**Les autres coûts comprennent les coûts administratifs d'autres ministères imputés au Compte des opérations de l'assurance-emploi et au Compte du RPC. Ils comprennent aussi les créances douteuses et les sommes recouvrées auprès d'autres ministères, principalement liées aux frais d'indemnisation des accidents du travail et à la prestation des services de passeport.

*** Les données réelles ont été recalculées aux fins de présentation conforme à l'Architecture d'alignement des programmes de l'exercice 2015 à 2016.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes

La différence entre les dépenses réelles de l'exercice de 2014 à 2015 et les dépenses prévues de l'exercice de 2018 à 2019 s'élève à 21,5 milliards de dollars. Cette augmentation globale des dépenses s'explique surtout par la hausse des prestations du RPC et de la SV résultant du vieillissement de la population, et par l'accroissement des prestations moyennes mensuelles.

La diminution notable des dépenses prévues de l'exercice de 2014 à 2015 et les dépenses réelles de l'exercice de 2018 à 2019 concernant la prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada s'explique surtout par la nécessité de renouveler les ententes sur le financement des services de passeport pour l'exercice de 2017 à 2018. Le Ministère devra solliciter des fonds pour l'exercice de 2018 à 2019 et les exercices subséquents. Pour ce qui est de l'écart entre les dépenses prévues de l'exercice de 2016 à 2017 et les dépenses réelles de l'exercice de 2016 à 2017, il découle surtout de la réserve pour éventualités des services de passeport qui a été créée pour parer aux imprévus et n'a pas été utilisée. Les sommes inutilisées demeurent dans le Fonds renouvelable permanent de Passeport Canada.

Sous Compétences et emploi, l'écart dans les ressources financières entre les dépenses réelles de l'exercice de 2014 à 2015 et les dépenses réelles de l'exercice de 2018 à 2019 s'explique surtout par la hausse des prestations d'assurance-emploi.

Sous le programme Apprentissage, l'augmentation globale des dépenses réelles de l'exercice de 2014 à 2015 par rapport aux dépenses prévues de l'exercice de 2018 à 2019 résulte des augmentations au titre du Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et du prêt aux

apprentis, y compris la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien.

Les variations d'une année sur l'autre concernant le Programme du travail s'expliquent principalement par les changements aux paiements versés aux termes du Programme de protection des salariés et du Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail.

L'augmentation globale, dans le programme Sécurité du revenu, entre les dépenses réelles de l'exercice de 2014 à 2015 et les dépenses prévues prévues de l'exercice de 2018 à 2019 peut être expliquée par une hausse du nombre de bénéficiaires et des paiements au titre des prestations mensuelles moyennes de la SV (9,9 milliards de dollars) et du RPC (9,5 milliards de dollars).

S'agissant du programme Développement social, la diminution marquée entre les dépenses réelles de l'exercice de 2014 à 2015 et les dépenses prévues prévues de l'exercice de 2018 à 2019 découle de l'instauration, dans le budget de 2016, de l'Allocation canadienne pour enfants, qui a remplacé la Prestation universelle pour la garde d'enfants le 1^{er} juillet 2016. Ce changement explique aussi l'écart entre les dépenses réelles de l'exercice de 2015 à 2016 et les dépenses prévues de l'exercice de 2016 à 2017.

La diminution globale entre les dépenses réelles de l'exercice de 2014 à 2015 et les dépenses prévues de l'exercice de 2018 à 2019 pour les Services internes peut être attribuable à la publication, par le Secrétariat du Conseil du Trésor, d'un guide révisé sur la constatation et la présentation des dépenses au titre des services internes, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016. Conformément à ce nouveau guide, tous les biens immobiliers à usage particulier ainsi que les rénovations des bureaux effectuées à la demande d'un programme doivent être imputés aux programmes, et non aux Services internes. Les plans futurs des Services internes ont été rajustés en conséquence. Une diminution des dépenses au titre des services internes est également survenue pendant l'exercice de 2016 à 2017, mais cette dernière n'est pas aussi importante puisqu'elle devrait être attribuable à la consignation des coûts temporaires à l'égard des paiements en trop relativement au système de paie Phénix, ce qui a accru les dépenses.

L'écart de 27,6 millions de dollars entre les dépenses réelles au titre des autres coûts de l'exercice de 2015 à 2016 et celles de l'exercice de 2016 à 2017 est principalement lié aux frais accrus d'autres ministères imputés au RPC et à l'assurance-emploi. Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution des créances douteuses de l'assurance-emploi.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les services internes (équivalents temps plein)

Programmes et Services internes	Équivalents temps plein réels pour l'exercice 2014 à 2015***	Équivalents temps plein réels pour l'exercice 2015 à 2016***	Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Équivalents temps plein réels pour l'exercice 2016 à 2017	Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2017 à 2018	Équivalents temps plein prévus pour l'exercice 2018 à 2019
Résultat stratégique 1 : Excellence du service à l'échelle du gouvernement						
Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	509	399	410	330	410	410
Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	1 396	1 977	2 356	1 849	12	12
Total partiel – Résultat stratégique 1	1 905	2 376	2 766	2 179	422	422
Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace						
Programme 2.1 : Compétences et emploi	9 083	9 053	8 872	9 722	8 344	8 344
Programme 2.2 : Apprentissage	342	323	348	324	348	348
Total partiel – Résultat stratégique 2	9 425	9 376	9 220	10 046	8 692	8 692
Résultat stratégique 3 : Milieux de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération						
Programme 3.1 : Travail	604	645	641	647	638	638

Total partiel – Résultat stratégique 3	604	645	641	647	638	638
Résultat stratégique 4 : Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités						
Programme 4.1 : Sécurité du revenu	4 166	4 381	3 753	4 801	3 484	3 484
Programme 4.2 : Développement social	362	289	337	309	337	337
Total partiel – Résultat stratégique 4	4 528	4 670	4 090	5 110	3 821	3 821
Aide à l'atteinte des résultats stratégiques						
Programme Services internes	3 997	3 943	4 164	3 843	3 989	3 989
Total partiel – Services internes	3 997	3 943	4 164	3 843	3 989	3 989
Total	20 459	21 010	20 881	21 825	17 562	17 562

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les services internes

On constate une diminution globale de 2 897 équivalents temps plein (ETP) entre les données réelles de l'exercice de 2014 à 2015 et les prévisions pour l'exercice de 2018 à 2019. Cela est attribuable aux trois secteurs suivants d'EDSC.

Dans le cadre de la prestation des services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada, il y a une réduction globale de 1 384 ETP entre les chiffres réels de l'exercice de 2014 à 2015 et les prévisions pour l'exercice de 2018 à 2019. Cette réduction s'explique principalement par la nécessité de renouveler les ententes sur les services de passeport pour l'exercice de 2017 à 2018. Le Ministère devra demander des fonds et des ETP pour l'exercice de 2018 à 2019 et les exercices suivants. En ce qui a trait à l'écart entre les ETP prévus pour 2016-2017 et les ETP réels pour l'exercice de 2016 à 2017, l'écart est principalement attribuable à la réserve pour éventualités du service des passeports qui a été créée pour composer avec des circonstances imprévues et une augmentation des volumes, réserve qui n'a pas été utilisée. Le financement inutilisé lié aux ETP de Passeport demeure dans le Fonds renouvelable permanent des passeports.

Sous Compétences et emploi, l'utilisation des ETP est demeurée stable au cours des trois dernières années. La diminution globale de 739 ETP entre les chiffres réels de l'exercice de 2014 à 2015 et les prévisions pour l'exercice de 2018 à 2019 est principalement attribuable aux demandes de fonds et d'ETP supplémentaires pour les mesures de l'assurance-emploi au cours des dernières années afin de tenir compte de la charge de travail accrue liée à l'assurance-emploi et des autres besoins liés à l'assurance-emploi. Les ETP prévus pour l'exercice de 2017 à 2018 et de 2018 à 2019 ne comprennent pas de telles demandes. En ce qui a trait à l'écart entre les ETP prévus pour l'exercice de 2016 à 2017 et les ETP réels pour l'exercice de 2016 à 2017, l'écart est attribuable au fait que de telles demandes de financement et d'ETP supplémentaires ont été effectuées après la détermination du nombre prévu d'ETP.

S'agissant de la sécurité du revenu, l'utilisation des ETP est également demeurée stable au cours des trois dernières années. La diminution globale de 682 ETP relevant de la Sécurité du revenu entre les chiffres réels de l'exercice de 2014 à 2015 et les prévisions pour l'exercice de 2018 à 2019 s'explique principalement par des demandes de fonds et d'ETP au cours des dernières années afin d'absorber la charge de travail liée au RPC et à la SV. Les ETP prévus pour l'exercice de 2017 à 2018 et de 2018 à 2019 ne comprennent pas de telles demandes. En ce qui a trait à l'écart entre les ETP prévus pour l'exercice de 2016 à 2017 et les ETP réels pour l'exercice de 2016 à 2017, l'écart est attribuable au fait que de telles demandes de financement et d'ETP supplémentaires ont été effectuées après la détermination du nombre prévu d'ETP.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives d'EDSC, consulter les [Comptes publics du Canada 2017^{xxxvii}](#).

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour l'exercice 2016 à 2017 avec le **cadre pangouvernemental**^{xxxviii} (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Secteur d'activité du gouvernement du Canada	Dépenses réelles pour l'exercice 2016 à 2017
Programme 1.1 : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	57 983 719
Programme 1.2 : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	127 104 037
Programme 2.1 : Compétences et emploi	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	23 467 649 089
Programme 2.2 : Apprentissage	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	2 850 167 430
Programme 3.1 : Travail	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	253 469 223
Programme 4.1 : Sécurité du revenu	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	91 631 984 510
Programme 4.2 : Développement social	Affaires sociales	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	2 239 757 375

Total des dépenses par secteur de dépenses pour l'exercice 2016 à 2017 (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	111 695 144 753	118 203 270 252
Affaires sociales	3 081 658 183	2 239 757 375
Affaires gouvernementales	223 224 592	185 087 756

États financiers et faits saillants des états financiers

Les faits saillants ont pour but de fournir une vue d'ensemble de la position et des activités financières d'EDSC.

Les états financiers condensés et consolidés présentés ci-dessous ont été préparés conformément aux principes comptables du gouvernement, qui sont fondés sur les normes comptables du secteur public canadien et, par conséquent, sont différents de l'information présentée sur l'utilisation des autorisations parlementaires dans les sections II et III du présent rapport. La note 3 des états financiers consolidés du Ministère présente un rapprochement entre les autorisations utilisées et le coût de fonctionnement net.

Ces états financiers consolidés incluent les transactions du Compte des opérations de l'assurance-emploi, une sous-entité qui est sous le contrôle d'EDSC. Les comptes de cette sous-entité ont été consolidés avec ceux d'EDSC et toutes les opérations et soldes inter-organisationnels ont été éliminés. Le RPC est exclu du périmètre comptable d'EDSC parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

Les [états financiers ministériels non audités](#)^{xxxix} sont disponibles en ligne sur le site Web d'EDSC.

États financiers

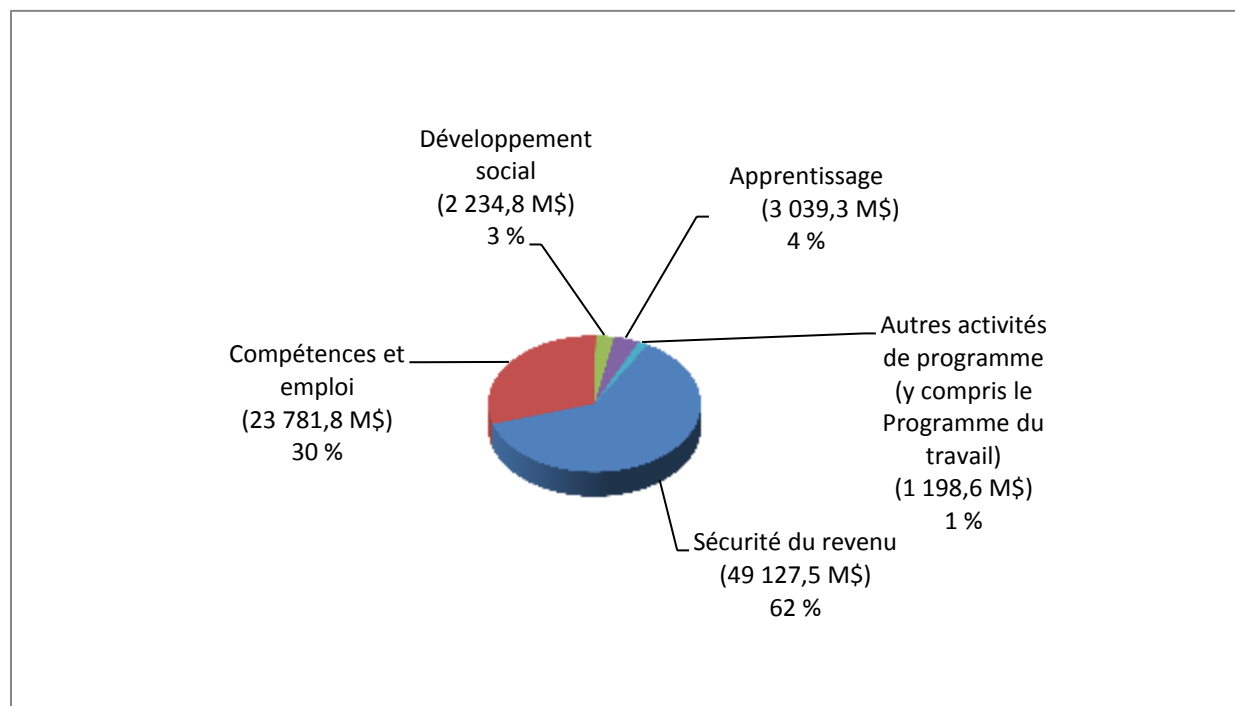
Se reporter au document complet [États financiers d'Emploi et Développement social Canada \(non audités\) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017](#)^{xl}, qui comprend une annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.

Faits saillants des états financiers

Emploi et Développement social Canada					
État condensé consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (en dollars)					
	(en dollars)				
	Résultats prévus pour l'exercice 2016 à 2017	Résultats réels pour l'exercice 2016 à 2017	Résultats réels pour l'exercice 2015 à 2016	Écart (réels pour l'exercice 2016 à 2017 moins prévus pour l'exercice 2015 à 2016)	Écart (réels pour l'exercice 2016 à 2017 moins réels pour l'exercice 2015 à 2016)
Total des dépenses	83 840 502 172	79 381 986 648	80 006 506 641	(4 458 515 524)	(624 519 993)
Total des revenus	23 208 459 707	23 057 177 694	24 028 381 916	(151 282 013)	(971 204 222)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	60 632 042 465	56 324 808 954	55 978 124 725	(4 307 233 511)	346 684 229

(1) L'état des résultats prospectif^{xli} non audité du Ministère est affiché sur le site Web d'EDSC.

Charges par principale activité de programme



Résultats réels contre résultats prévus

Les dépenses de l'exercice 2016 à 2017 ont été inférieures de 4 458,5 millions de dollars aux prévisions. L'écart est principalement attribuable à l'élimination du programme de la Prestation universelle pour la garde d'enfants en juillet 2016, qui a été compensée par des augmentations imprévues des taux de chômage et des prestations.

Résultats réels d'une année à l'autre

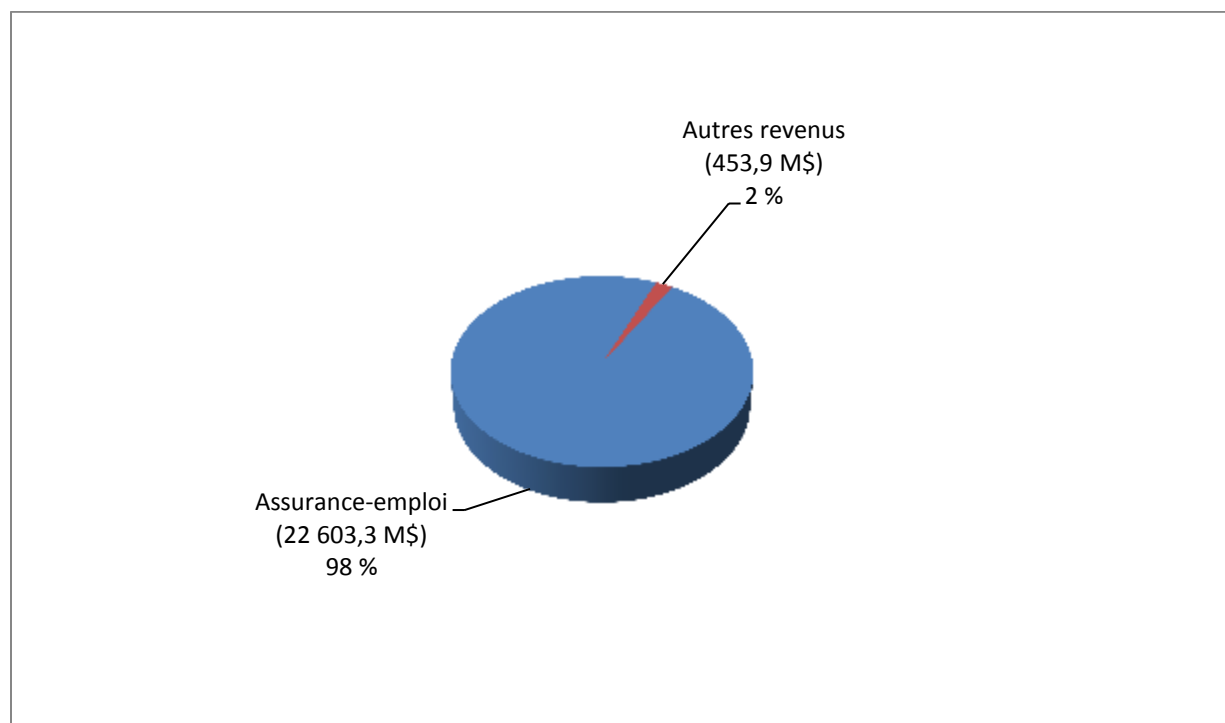
Le total des charges pour l'exercice 2016 à 2017 s'est chiffré à 79 382,0 millions de dollars, soit 624,5 millions de moins que les 80 006,5 millions de l'exercice précédent. La diminution des dépenses est principalement attribuable à :

- une augmentation de 2 825,2 millions de dollars des dépenses au titre de la sécurité du revenu, principalement en raison de l'accroissement de la population admissible à la SV à cause du vieillissement de la population et de la hausse du montant maximal des prestations mensuelles, et à la hausse du montant annuel du Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls dont les revenus sont les plus faibles, instaurée par le budget de 2016;
- une augmentation de 1 619,3 millions de dollars des dépenses au titre des compétences et de l'emploi, principalement en raison de l'accroissement des prestations hebdomadaires

moyennes et du nombre de prestataires d'assurance-emploi, ainsi que de nouvelles mesures temporaires instaurées dans le budget de 2016;

- une augmentation de 498,6 millions de dollars des frais d'apprentissage, principalement en raison de la hausse des montants disponibles dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants à compter d'août 2016;
- une diminution de 5 494,1 millions de dollars des dépenses au titre du développement social, principalement en raison de l'élimination du programme de la Prestation universelle pour la garde d'enfants en juillet 2016.

Revenus par type



Résultats réels contre résultats prévus

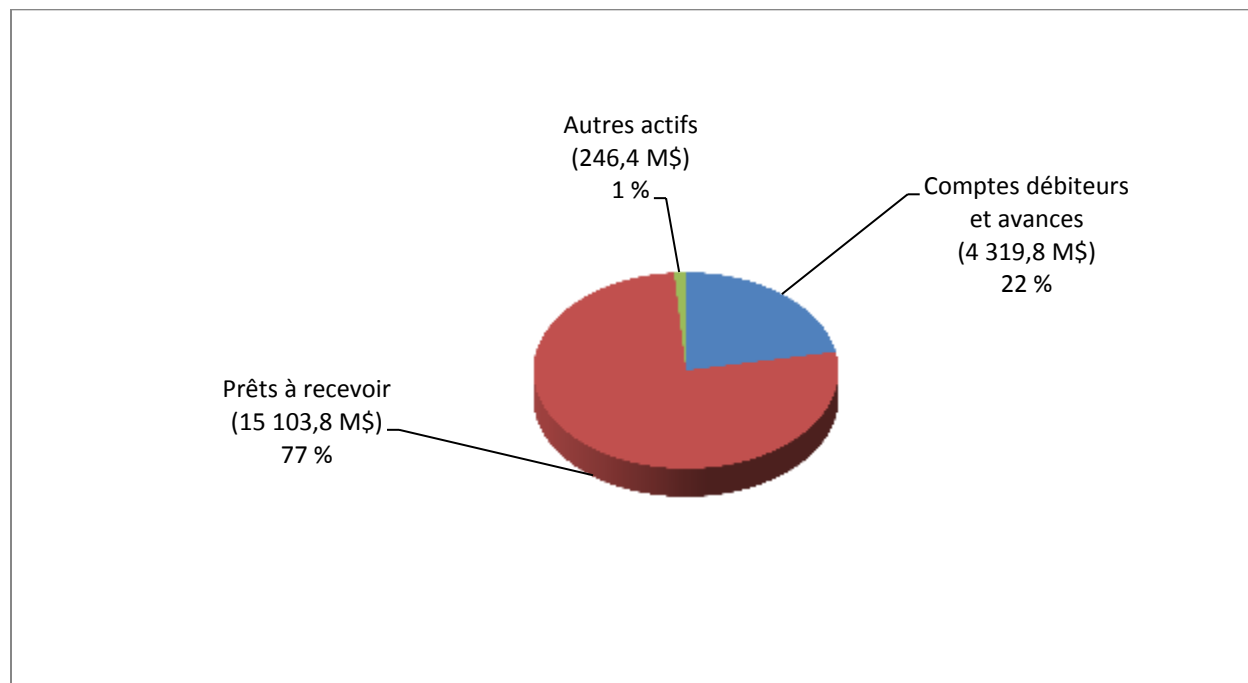
Les revenus de l'exercice de 2016 à 2017 ont été inférieurs de 151,3 millions de dollars aux prévisions. L'écart est principalement attribuable au fait que la rémunération assurable totale de l'assurance-emploi a été inférieure aux prévisions en raison de la croissance plus faible que prévu des salaires et de l'emploi.

Résultats réels d'une année à l'autre

Le total des revenus pour l'exercice de 2016 à 2017 s'est chiffré à 23 057,2 millions de dollars, soit 971,2 millions de moins que les 24 028,4 millions de l'exercice précédent. La plus grande partie de cette diminution s'explique par une baisse du taux de cotisation de l'assurance-emploi en 2017, qui a été neutralisée par une hausse du maximum de la rémunération assurable et par une croissance de l'emploi.

Emploi et Développement social Canada			
État condensé consolidé de la situation financière (non audité)			
Au 31 mars 2017 (en dollars)			
	(en dollars)		
	Exercice 2016 à 2017	Exercice 2015 à 2016	Écart (Exercice 2016 à 2017 moins exercice 2015 à 2016)
Total des actifs financiers nets	19 423 599 715	19 224 961 665	198 638 050
Total des passifs nets	2 759 089 800	2 664 848 744	94 241 056
Actif financier net du Ministère	16 664 509 915	16 560 112 921	104 396 994
Total des actifs non financiers	246 384 354	277 921 707	(31 537 353)
Situation financière nette du Ministère	16 910 894 269	16 838 034 628	72 859 641

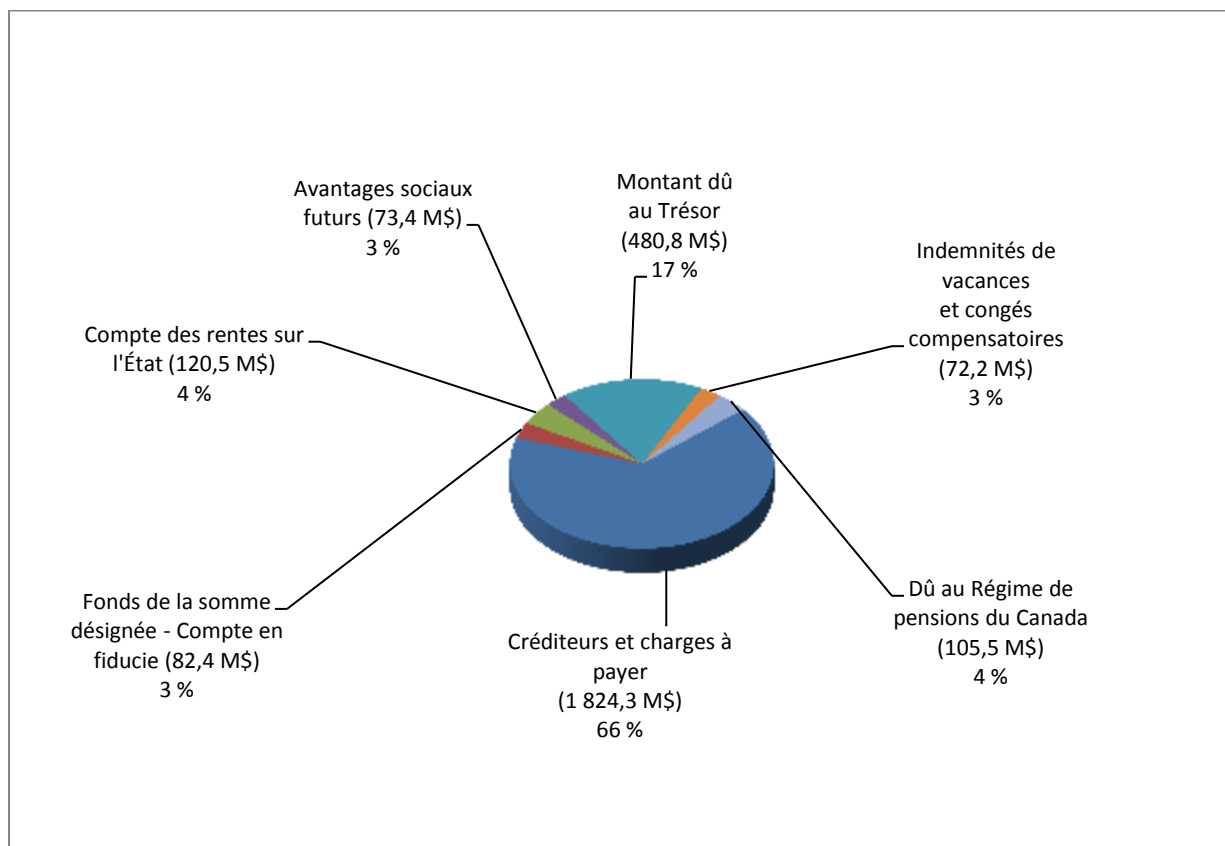
Actifs par type



Le total des actifs (y compris les actifs financiers et non financiers) s'élevait à 19 670,0 millions de dollars au 31 mars 2017, soit 167,1 millions de plus que les 19 502,9 millions de l'exercice précédent. Cette augmentation des actifs s'explique principalement par :

- une diminution de 315,7 millions de dollars des comptes débiteurs et des avances en raison surtout d'une réduction des cotisations d'assurance-emploi à recevoir de l'Agence du revenu du Canada, qui traduit à la baisse globale des rentrées de cotisations;
- une augmentation de 514,3 millions de dollars des prêts à recevoir, principalement en raison de l'excédent des nouveaux prêts canadiens aux étudiants versés sur le montant total des remboursements reçus.

Passif par type



Le total des passifs s'élevait à 2 759,1 millions de dollars au 31 mars 2017, soit 94,3 millions de plus que les 2 664,8 millions de l'exercice précédent. L'augmentation du passif est principalement attribuable à l'échéance des paiements de fin d'exercice.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Ministres compétents :

L'honorable Jean-Yves Duclos

L'honorable Patty Hajdu

L'honorable Kent Hehr

Administratrice générale :

Louise Levonian

Sous-ministre de l'Emploi et du Développement social

Portefeuille ministériel :

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Ministre des Sports et des Personnes handicapées

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social \(L.C. 2005, ch. 34\)](#)^{xlii}. De l'information additionnelle sur les lois et les règlements est accessible sur le [site Web d'Emploi et Développement social Canada](#)^{xliii}.

Année d'incorporation ou de création : 2005

Autres : Pour plus d'information sur le rôle du Ministère, veuillez consulter le [site Web d'Emploi et Développement social Canada](#)^{xliv}.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

L'architecture d'alignement des programmes d'EDSC pour l'exercice de 2016 à 2017 est présentée ci-dessous. Elle comprend les programmes qu'offre le Ministère pour réaliser ses quatre objectifs stratégiques.

1. Résultat stratégique : Excellence du service à l'échelle du gouvernement

1.1 Programme : Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

1.1.1 Sous-programme : Services téléphoniques de renseignements généraux du gouvernement du Canada

1.1.2 Sous-programme : Présence du gouvernement du Canada sur Internet

1.1.3 Sous-programme : Points de service en personne

1.2 Programme : Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

1.2.1 Sous-programme : Passeport

1.2.2 Sous-programme : Programmes des autres ministères du gouvernement

2. Résultat stratégique : Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace

2.1 Programme : Compétences et emploi

2.1.1 Sous-programme : Assurance-emploi

2.1.2 Sous-programme : Ententes sur le développement du marché du travail

2.1.3 Sous-programme : Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi

2.1.4 Sous-programme : Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées

2.1.5 Sous-programme : Fonds d'intégration pour les personnes handicapées

2.1.6 Sous-programme : Stratégie emploi jeunesse

2.1.7 Sous-programme : Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

2.1.8 Sous-programme : Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

2.1.9 Sous-programme : Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones

2.1.10 Sous-programme : Fonds pour les compétences et les partenariats

2.1.11 Sous-programme : Fonds pour l'emploi des Premières Nations

2.1.12 Sous-programme : Guichet-Emplois

2.1.13 Sous-programme : Programme d'appui aux initiatives sectorielles

2.1.14 Sous-programme : Alphabétisation et compétences essentielles

2.1.15 Sous-programme : Métiers spécialisés et apprentissage (programme du Sceau rouge)

2.1.16 Sous-programme : Subventions aux apprentis

2.1.17 Sous-programme : Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers

2.1.18 Sous-programme : Programme des travailleurs étrangers temporaires

2.2 Programme : Apprentissage

2.2.1 Sous-programme : Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et du prêt canadien aux apprentis

2.2.2 Sous-programme : Programme canadien pour l'épargne-études

3. Résultat stratégique : Milieux de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération

3.1 Programme : Travail

3.1.1 Sous-programme : Relations de travail

3.1.2 Sous-programme : Santé et sécurité au travail

3.1.2.1 Sous-sous-programme : Santé et sécurité professionnelles

3.1.2.2 Sous-sous-programme : Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail

3.1.3 Sous-programme : Normes du travail et équité en matière d'emploi

3.1.3.1 Sous-sous-programme : Normes du travail

3.1.3.2 Sous-sous-programme : Équité en milieu de travail

3.1.3.3 Sous-sous-programme : Programme de protection des salariés

3.1.4 Sous-programme : Affaires internationales du travail

4. Résultat stratégique : Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités

4.1 Programme : Sécurité du revenu

4.1.1 Sous-programme : Sécurité de la vieillesse

4.1.2 Sous-programme : Régime de pensions du Canada

4.1.3 Sous-programme : Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

4.1.4 Sous-programme : Programme canadien pour l'épargne-invalidité

4.1.5 Sous-programme : Prestation nationale pour enfants

4.2 Programme : Développement social

4.2.1 Sous-programme : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

4.2.2 Sous-programme : Programme de partenariats pour le développement social

4.2.2.1 Sous-sous-programme : Enfants et familles

4.2.2.2 Sous-sous-programme : Personnes handicapées

4.2.3 Sous-programme : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

4.2.4 Sous-programme : Prestation nationale pour enfants

4.2.5 Sous-programme : Fonds pour l'accessibilité

4.2.6 Sous-programme : Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus

Services internes

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements connexes sur les résultats et les ressources humaines et financières des programmes de niveau inférieur d'EDSC^{xlv} sont disponibles sur le site Web du Ministère et dans l'InfoBase^{xlvi}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants se trouvent sur le site Web d'EDSC :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus^{xlvii}
- Initiatives horizontales^{xlviii}
- Stratégie ministérielle de développement durable^{xlix}
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes¹
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésorⁱⁱ
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État^{lii}
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes^{liii}
- Audits et évaluations internes^{liv}

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{lv}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Siège

140, promenade du Portage, Portage IV
Gatineau (Québec) K1A 0J9
Canada

Téléphone : 1-800-622-6232

Sans frais : 1-800-622-6232

Site Web : www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html^{lvi}

Adresse de courriel : NC-SPR-PSR-DPMG-DPMG-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Annexe : Définitions

crédit (*appropriation*)

Autorisation du Parlement de payer des fonds sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et d'immobilisations; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, organisations ou particuliers; paiements aux sociétés d'État.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle durable exécuté par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se reflètent dans un ou plusieurs résultats ministériels connexes que le ministère cherche à contribuer ou à influencer.

Plan ministériel (*Departmental Plan*)

Document fournissant de l'information sur les plans et le rendement attendu des ministères qui reçoivent des crédits parlementaires sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont déposés au Parlement chaque printemps.

résultat ministériel (*departmental result*)

Un résultat ministériel représente le changement ou les changements que le ministère cherche à influencer. Il échappe souvent au contrôle immédiat des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats à l'échelon des programmes.

indicateur de résultat ministériel (*Departmental Result Indicator*)

Facteur ou variable qui fournit un moyen valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés dans un résultat ministériel.

cadre ministériel des résultats (*Departmental Results Framework*)

Comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs des résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Document fournissant de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

évaluation (*evaluation*)

Au gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes pour juger le mérite ou la valeur. L'évaluation éclaire la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la responsabilisation. Les évaluations portent habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examinent les questions liées à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins des utilisateurs, les évaluations peuvent aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, y compris des solutions de rechange aux interventions existantes. Les évaluations utilisent généralement des méthodes de recherche en sciences sociales.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*)

Indice de la mesure dans laquelle un employé représente une charge d'année-personne complète au regard d'un budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels de 2016-2017, les priorités pangouvernementales renvoient aux grands thèmes du programme du gouvernement d'après le discours du Trône de 2015 : croissance de la classe moyenne; un gouvernement ouvert et transparent; un environnement sain et une économie propre; la diversité fait la force du Canada; et sécurité et possibilités.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales œuvrent, aux termes d'un accord de financement approuvé, à l'obtention de résultats communs clairement définis, et qui a été désignée – par le Cabinet ou un organisme central – à titre d'initiative horizontale aux fins de la gestion et de la présentation de rapports.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation.

Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

indicateur de rendement (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère et il doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

plans (*plans*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

résultats (*results*)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

programme temporisé (*sunset program*)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

Notes en fin d'ouvrage

ⁱ Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
<http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/reenseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html>

ⁱⁱ Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

ⁱⁱⁱ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/reenseignements-programmes-transfert-plus-5millions.html

^{iv} Initiatives horizontales,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/initiatives-horizontales.html

^v Stratégie ministérielle de développement durable,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/strategie-ministerielle-developpement-durable.html

^{vi} Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/reponse-comites-audits.html

^{vii} Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/rapport-etape-projets-ct.html

^{viii} Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/rapport-etape-projets-transformation-etat.html

^{ix} Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/frais-utilisation-reglementaires-externes.html

^x Audits et évaluations internes,

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/audits-evaluations-internes.html

^{xi} Lettres de mandat des ministres,

<http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat>

^{xii} Rapport sur l'examen de la qualité des services d'assurance-emploi,

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/rapport-examen-qualite-services.html

^{xiii} Rapports d'évaluation d'EDSC,

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations.html

^{xiv} Plan d'évaluation ministériel,

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/2017-2022-evaluations-plan-ministeriel.html

^{xv} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xvi} Infobase du SCT,

www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xvii} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,

www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xviii} Infobase du SCT,

www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xix} Semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi pour les chômeurs dans les régions touchées,

www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/regions-touchees.html

^{xx} Normes professionnelles du Sceau rouge,

www.red-seal.ca/resources/wh.1t.3sn.4.1-fra.html

^{xxi} Métiers Sceau rouge,

www.red-seal.ca/trades/tr.1d.2s_1.3st-fra.html

^{xxii} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxiii} Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xxiv} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxv} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxvi} Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xxvii} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxviii} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxix} Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xxx} Rapport sur le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada,
www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201602_06_f_41063.html

^{xxxi} Rapport 6, Le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, des rapports de l'automne 2015 du Vérificateur général du Canada,
www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/PACP/rapport-13/

^{xxxii} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxxiii} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxxiv} Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xxxv} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xxxvi} Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xxxvii} Comptes publics du Canada de 2016-2017,
www.tpsgc-pwgc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

^{xxxviii} Cadre pangouvernemental,
www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-fra.asp

^{xxxix} États financiers consolidés (non audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2017,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/etats-financiers-consolides-2017.html

^{xl} États financiers consolidés (non audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2017,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/etats-financiers-consolides-2017.html

^{xli} L'état des résultats prospectif,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/plan-ministeriel/2016-2017/supplementaires.html#h2.1-h3.1

^{xlii} Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social,
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-5.7/index.html>

^{xliii} Lois et règlements d'EDSC,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/lois-reglements.html

^{xliv} Information sur EDSC,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere.html

^{xlv} Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-connexes-programmes-niveau-inferieur.html

^{xlvi} Infobase du SCT,
www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

^{xlvii} Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus, www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/renseignements-programmes-transfert-plus-5millions.html

^{xlviii} Initiatives horizontales,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/initiatives-horizontales.html

^{xlix} Stratégie ministérielle de développement durable,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/strategie-ministerielle-developpement-durable.html

¹ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/reponse-comites-audits.html

^{li} Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/rapport-etape-projets-ct.html

^{lii} Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/rapport-etape-projets-transformation-etat.html

^{liii} Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/frais-utilisation-reglementaires-externes.html

^{liv} Audits et évaluations internes,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/resultats-ministeriels/2016-2017/audits-evaluations-internes.html

^{lv} Rapport sur les dépenses fiscales fédérales,
www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

^{lvi} Emploi et Développement social Canada,
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.htm